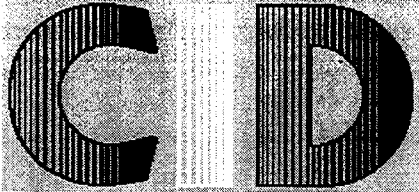


COLLEGE INTERARMEES



DE

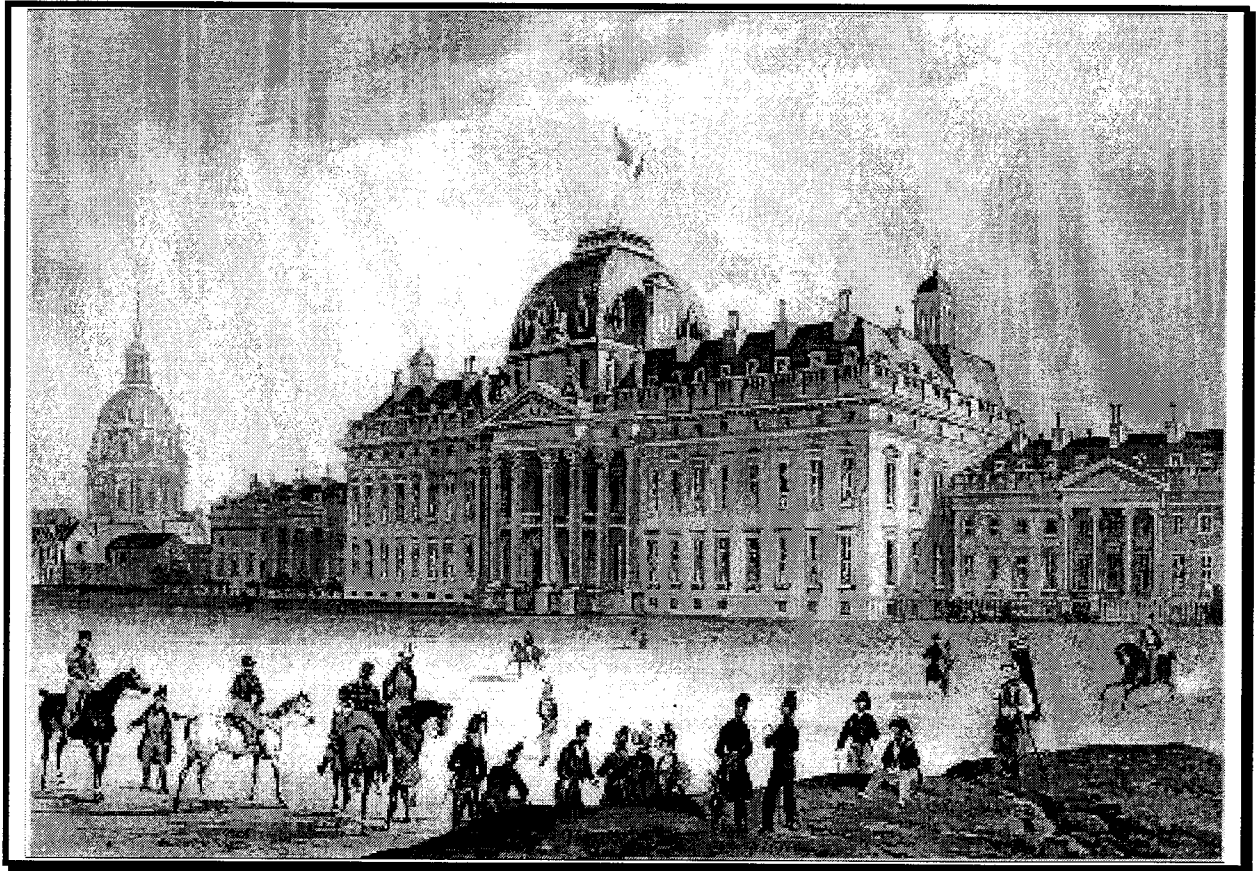
DEFENSE

**EPO N° B14**

**ÉTUDE PARTICULIÈRE À OPTION**

**ORGANISATION DE LA RÉFLÉXION STRATÉGIQUE ET DE LA  
RECHERCHE DANS LE DOMAINE DE LA DÉFENSE**

**SOUS LA DIRECTION DU : GÉNÉRAL DE LA MAISONNEUVE (FED)**



**CF (MER) ROSTAND (FRANCE)  
CF (MER) CASABIANCA (FRANCE)  
CDT (AIR) ERCHENS (FRANCE)  
CBA (TERRE) GRECO (FRANCE)  
CDT (TERRE) OOSTENDORP (PAYS-BAS)**

**3° PROMOTION 1995 - 1996**

# ORGANISATION DE LA REFLEXION STRATEGIQUE ET DE LA RECHERCHE DANS LE DOMAINE DE LA DEFENSE

## SOMMAIRE

<b>Introduction</b>	p. 1
<b>TITRE PREMIER</b>	
<b>La réflexion stratégique dans les instances décisionnelles</b>	p. 3
1.- Réflexion stratégique et politique de défense	p. 4
1.1.- L'orientation de la politique de défense	p. 4
1.2.- L'élaboration de la stratégie générale	p. 6
1.3.- Evaluation du processus : le <i>Livre blanc</i>	p. 11
2.- La stratégie des moyens	p. 13
2.1.- Les institutions	p. 13
2.2.- La fonction de prévision	p. 14
2.3.- La rationalisation des choix budgétaires	p. 15
2.4.- La défense dans le débat public	p. 17
3.- La gestion des crises	p. 19
3.1.- Renseignement et analyse stratégique	p. 19
3.2.- Le rôle des institutions dans la gestion des crises	p. 20
3.3.- Evaluation du système	p. 21
<b>TITRE DEUX</b>	
<b>Les structures étatiques d'enseignement et d'études stratégiques</b>	p. 23
1.- L'enseignement militaire supérieur	p. 24
1.1.- Le collège interarmées de défense	p. 25
1.2.- Le centre des hautes études militaires	p. 27
1.3.- L'institut des hautes études de la défense nationale	p. 28

2.- Les études de défense : la fondation pour les études de défense	p. 29	
2.1.- L'historique	p. 29	
2.2.- Les acteurs	p. 29	
2.3.- Le rôle de la FED		p. 30
2.4.- L'organisation et le fonctionnement	p. 30	
3.- La presse militaire officielle	p. 31	
3.1.- La presse militaire d'information - <i>Armées d'aujourd'hui</i>	p. 31	
3.2.- La presse militaire d'études - <i>Défense nationale</i>	p. 32	

### **TITRE TROIS**

#### **Les instances non officielles** p. 35

1.- Les organismes privés de recherche	p. 36
1.1.- L'IFRI	p. 36
1.2.- Le CREST	p. 38
1.3.- Les autres organismes privés	p. 40
1.4.- Richesse et diversité	p. 40
2.- Les centres universitaires	p. 41
2.1.- Une genèse tardive	p. 41
2.2.- Un essor rapide	p. 42
2.3.- Un bilan contrasté	p. 44
3.- Les partis politiques	p. 45

### **TITRE QUATRE**

#### **Les modèles étrangers** p. 47

1.- L'exemple américain	p. 48
1.1.- Le conseil de sécurité nationale	p. 48
1.2.- Les institutions prospectives	p. 49
1.3.- Un conseil national de sécurité en France?	p. 50
2.- La Grande Bretagne	p. 51
2.1.- Le conseil des ministres	p. 52
2.2.- Le conseil de défense	p. 52
2.3.- Les institutions prospectives	p. 53
2.4.- Conclusion	p. 53

3.- L'Allemagne	p. 54
3.1- La direction politique	p. 54
3.2- Les institutions prospectives	p. 54
3.3- Conclusion	p. 55
<b>TITRE CINQ</b>	
<b>Synthèse et propositions</b>	p. 57
1.- Le besoin	p. 58
2.- Moderniser les institutions	p. 58
2.1.- Contraintes et déficiences	p. 58
2.2.- Coordination interministérielle	p. 59
2.3.- Le ministère de la Défense	p. 59
3.- Susciter le débat stratégique	p. 60
3.1.- Dynamiser la pensée militaire	p. 60
3.2.- Favoriser les synergies	p. 61
<b>ANNEXES</b>	
I- Organismes de réflexion et centre de recherche stratégiques	p. 63
II- Liste des revues de défense	p. 65
III- Liste des personnalités rencontrées	p. 69
<b>BIBLIOGRAPHIE</b>	p. 71

sans texte

# ORGANISATION DE LA REFLEXION STRATEGIQUE ET DE LA RECHERCHE DANS LE DOMAINE DE LA DEFENSE

« Si l'on veut réellement tirer parti du signal d'alarme que nous envoie la crise, il faut investir prioritairement dans la préparation du changement »<sup>1</sup>.

## INTRODUCTION

En 1965, dans son *Introduction à la stratégie*, le Général Beaufre soulignait à quel point l'extrême variabilité du milieu et des moyens de la guerre était devenu le facteur le plus complexe à prendre en compte dans l'élaboration du concept stratégique. Selon lui, au lieu de déductions fermes et objectives, la stratégie devait désormais procéder sur des hypothèses et créer des solutions par de véritables inventions. En conséquence de quoi, « l'important n'est plus le présent mais l'avenir. Les délais de réalisation de n'importe quelle manoeuvre (création de matériels nouveaux, changement d'atmosphère psychologique, modification d'équilibres internationaux, etc.) demandent des années et commandent l'avenir. La préparation prend le pas sur l'exécution. C'est dire qu'il est devenu futile de dépenser des milliards pour une défense nationale dont la valeur future serait incertaine alors qu'il est essentiel d'être renseigné et de prévoir. Ces deux nécessités commandent de mettre aujourd'hui l'accent (et la dépense) sur de puissants organes de renseignement et d'études capables de suivre la conjoncture<sup>2</sup> ».

Cet appel à investir dans l'intelligence répondait à l'évidence à un besoin pressant, puisqu'il s'agissait de redéfinir toute la posture de défense de notre pays autour d'une force nucléaire autonome, au service d'une volonté politique indépendante. On assista de fait au renouveau de la pensée stratégique française, dont les généraux Gallois et Poirier furent, avec le général Beaufre, parmi les figures les plus illustres, mais qui déborda largement du monde militaire : Raymond Aron, Raoul Girardet, Pierre Dabozis en sont les meilleurs exemples. Il en naîtra la doctrine de dissuasion du faible au fort et le *Livre blanc* de 1972 qui illustrent bien la puissance créatrice d'une réflexion stratégique bien conduite.

La fin de la guerre froide nous a laissés dans une situation invraisemblable il y a peu : nous n'avons plus d'ennemi désigné. Mais le déclenchement de crises et de conflits de type nouveau,

<sup>1</sup> Michel Crozier, Le Figaro, 14 février 1996.

<sup>2</sup> Général Beaufre, *Introduction à la stratégie*, Armand Colin 1965, p. 38.

tout près de nous, ont pris les systèmes de défense à contre-pied. Le risque d'affrontement brutal entre états s'est atténué, alors que des conflits internes se multiplient. La sécurité des sociétés contemporaines ne se joue plus uniquement aux frontières et en termes simplement militaires, mais également à l'intérieur des territoires, pour relever des défis nouveaux comme le terrorisme, les violences urbaines. A l'ancien concept de défense, il y a sans doute lieu de substituer celui plus large d'une sécurité, extérieure mais aussi intérieure, animée par une stratégie générale intégrant non seulement les aspects militaires, mais aussi économiques, démographiques, sociaux, culturels...

Nous assistons à une véritable transformation de la guerre, que les dernières lois de programmation militaire et un *Livre blanc* ont tenté de prendre en compte, sans pour autant trancher sur les questions essentielles comme la composition de la force de dissuasion, le format des armées, leur professionnalisation, la restructuration de l'industrie de défense... Des choix cruciaux, souvent douloureux, ont récemment été annoncés par le Président de la République, sur proposition d'un « comité stratégique » de circonstance, qui laissent le sentiment d'avoir été provoqués par l'urgence d'une contrainte économique plus que pour mettre en oeuvre une politique de défense, qui reste sous maints aspects insaisissable. Nombreux sont aujourd'hui ceux qui pensent que notre appareil d'Etat est atteint d'une sorte d'inaptitude structurelle à adapter ses concepts stratégiques à un environnement fluctuant.

Il apparaît donc nécessaire de mieux prendre en compte les problèmes stratégiques jusqu'au plus haut niveau de l'Etat, en les abordant dans toutes leurs dimensions. Cette étude a donc pour objet de dresser le tableau des structures d'accueil de la réflexion stratégique et de la recherche dans toutes les instances liées à la Défense, qu'elles soient officielles ou non. Elle vise aussi, sinon à proposer des solutions, mais au moins à ouvrir des pistes vers une meilleure fédération des renseignements et analyses de toutes provenances, une meilleure prise en compte des besoins des différents départements ministériels, afin que le pouvoir puisse se voir offrir de véritables options stratégiques et non de simples choix d'investissements.

## TITRE PREMIER

### LA REFLEXION STRATEGIQUE DANS LES INSTANCES DECISIONNELLES

Les théoriciens de la stratégie s'accordent généralement pour définir cette discipline comme étant la « dialectique des volontés, dans un milieu conflictuel, fondée sur l'utilisation ou la menace d'utilisation de moyens violents<sup>3</sup> », et la décomposent en trois grands niveaux :

- la stratégie générale, intimement liée au projet politique de la nation,
- la stratégie des moyens, qui vise à réaliser des systèmes de forces dotés de capacités d'action,
- la stratégie opérationnelle, qui est à proprement parler l'art du général.

Cette première partie a pour objet d'étudier et évaluer selon cette grille l'organisation de la réflexion stratégique dans les instances décisionnelles liées à la défense.

---

<sup>3</sup> Hervé Coutau-Bégarie, Introduction à la stratégie, cours du Collège interarmées de défense 1995-1996

## **1.- REFLEXION STRATEGIQUE ET POLITIQUE DE DEFENSE**

La stratégie générale a pour fonction de prendre en compte le but politique, l'évolution de l'environnement géopolitique (évolution de la menace, relations avec les partenaires étrangers, conditions économiques), les innovations scientifiques et techniques afin de définir des concepts permettant de répartir et combiner les moyens et tâches entre les différentes composantes des armées.

La stratégie générale repose sur une démarche prospective s'intéressant aux perspectives internationales actuelles et futures, aux risques de crise à l'horizon considéré, aux capacités militaires actuelles et futures possibles, aux moyens disponibles et concevables. Un objectif essentiel en la matière est d'identifier les continuités et les évolutions majeures possibles, puis de dégager les scénarios les plus probables à long terme et leurs conséquences. Les scénarios les moins probables, et dont les conséquences sont importantes, sont identifiés et appelés scénarios de rupture ; ils délimitent les frontières au-delà desquelles les stades ultérieurs de la stratégie ne seraient plus valables si ces scénarios venaient à se produire. La stratégie générale aboutit à des choix : quels systèmes de forces retenir, pour quelles capacités d'action ?

Dans les faits, l'élaboration de la stratégie générale ne peut être dissociée de l'exercice du pouvoir politique, où deux niveaux de réflexion peuvent être distingués : d'une part le sommet du pouvoir exécutif, qui définit les orientations de la politique de défense, d'autre part le niveau ministériel chargé de son exécution.

### **1.1.- L'orientation de la politique de défense**

#### **1.1.1.- Le chef de l'Etat**

Selon l'article 5 de la Constitution, le chef de l'Etat est le « garant de l'indépendance nationale, de l'intégrité du territoire et du respect des accords de communauté et des traités ». En précision de la Constitution, l'ordonnance du 7 janvier 1959 portant sur l'organisation générale de la défense prévoit en son article 7 que « la politique de défense est définie en conseil des ministres », présidé personnellement par le chef de l'Etat qui y assure l'unité de décision de l'action gouvernementale.

Selon l'article 15 de la Constitution, il est le « chef des armées. Il préside les conseils et comités supérieurs de défense ». De ces instances, prévues par l'ordonnance de 1959, ne subsistent dans les faits que le conseil de défense et le conseil de défense restreint. Le conseil de défense assure la direction générale de la défense ; sous le précédent septennat, il n'était réuni qu'environ deux fois par an, par exemple pour examiner le *Livre blanc*. Le Président Jacques Chirac a redynamisé cette institution pour disposer d'un outil facilitant la prise des décisions liées aux travaux du « comité stratégique » ; à cet effet, le conseil de défense se réunit ces derniers temps à peu près une fois par mois. Outre le président de la République et le Premier ministre, ses membres de droit en sont le ministre de la Défense, celui des Affaires étrangères, celui de l'Intérieur et celui des Finances ; peuvent être convoqués tout ministre ou toute personnalité concernée ; les chefs d'état-major y participent généralement. Ses travaux sont préparés par le secrétariat général à la défense nationale (SGDN), en liaison avec l'état-major particulier du Président (EMP). Le secrétariat des conseils est assuré par le secrétaire général à la défense nationale.

C'est dans le cadre de ce conseil de défense que sont décidées les grandes orientations de notre défense : format des armées, choix des grands systèmes de forces, professionnalisation... Le rôle du conseil de défense restreint, chargé pour sa part

d'assurer la direction militaire de la défense et la conduite de la guerre, est précisé plus loin.

### **1.1.2.- Le Premier ministre**

Dans notre système parlementaire, le Premier ministre est explicitement responsable de la défense nationale devant le Parlement (article 21 de la Constitution). Ce rôle est confirmé par l'ordonnance de 1959 qui précise en son article 9 que « le Premier ministre, responsable de la défense nationale, exerce la direction générale et la direction militaire de la défense (...). Il décide de la préparation, et de la conduite supérieure des opérations, et assure la coordination de l'activité en matière de défense de l'ensemble des départements ministériels ». A ce titre, il peut suppléer, le cas échéant et en application du même article 21, le chef de l'État dans la présidence des conseils en application de l'article 9 de l'ordonnance de 1959.

C'est le Premier ministre qui présente et soumet la politique de défense et son budget à l'approbation parlementaire. C'est donc lui que le Parlement sanctionne, s'il est en désaccord avec la politique suivie.

### **1.1.3.- Un exécutif bicéphale**

C'est une banalité que de souligner l'ambiguïté que la Constitution et l'ordonnance de 1959 établissent en matière de défense entre le Président de la République et le Premier ministre, ambiguïté qui autorise un vaste champ d'interprétations.

Aux termes de l'ordonnance de 1959, le Premier ministre apparaît en effet comme le responsable de la défense une fois fixés les buts de la défense et déterminées les grandes options de la France dans le contexte international. Non seulement il possède en matière de défense des pouvoirs de coordination des activités ministérielles qui, de toute manière, résulteraient de son rôle général d'arbitre et de coordonnateur de l'action gouvernementale, mais encore il est à proprement parler le chef militaire de la Nation.

Mais les instances au sein desquelles doit s'exercer ce pouvoir du Premier ministre - le conseil des ministres, le conseil de défense, le conseil de défense restreint - sont toutes présidées par le Président de la République. Les textes ultérieurs à l'ordonnance de 1959 et la pratique confèrent de fait au Président de la République le rôle majeur et l'arbitrage en dernier ressort. Le renforcement du pouvoir présidentiel en matière de défense a par-dessus tout été la conséquence du décret du 14 janvier 1964 qui précise que « l'ordre d'engagement » des forces aériennes stratégiques est donné par le Président de la République. Ce pouvoir donne au président la responsabilité suprême de la survie de notre pays. Dans la pratique, les décisions les plus importantes se prennent toujours au niveau le plus élevé, et font du chef de l'État l'autorité suprême en matière de défense, même en période de cohabitation.

Au demeurant, il est clair que le gouvernement est aujourd'hui naturellement conduit à placer les questions de défense en deuxième priorité, derrière ses préoccupations immédiates (atteindre les critères de convergence de Maastricht, relancer le marché de l'emploi...). « Tous ceux qui ont participé à des conseils de défense (...) se disent frappés de constater ce qui s'y passe. D'un côté, Jacques Chirac, chef des armées en vertu de la Constitution, se montre avide de toute nouveauté, prêt à débattre de toute idée originale qui fuse (...). De l'autre côté, le Premier ministre, en charge de la quotidienneté et gardien des grands équilibres budgétaires, s'en tient, lui, à l'orthodoxie des finances publiques, jurant ses grands dieux qu'au train où vont les choses l'État ne parviendra pas

à cadrer les dépenses militaires dans la limite des 185 milliards de francs fixée, chaque année, à partir de 1997 »<sup>4</sup>.

## **1.2.- Elaboration de la stratégie générale**

### **1.2.1.- Le ministère de la Défense**

Responsable de la mise en oeuvre de la politique militaire de défense, le ministre de la Défense est directement en charge de l'élaboration de la stratégie générale de la nation. C'était en tout cas la volonté du ministre Pierre Joxe, lorsque, conscient de la nécessité d'une nouvelle doctrine, il crée la délégation aux affaires stratégiques (DAS).

#### **1.2.1.1.- Les précurseurs**

La DAS se situe en réalité dans la lignée du fameux centre de prospective et d'évaluations (CPE), créé par arrêté ministériel du 7 février 1964 sous le gouvernement de Pierre Messmer, pour définir le concept d'emploi de la bombe atomique française, et qui est encore cité comme l'exemple d'une grande réussite.

Cette cellule de réflexion était réduite (vingt à vingt-cinq rédacteurs), pluridisciplinaire : officiers, pharmaciens biologistes, ingénieurs, tous de grande valeur (Poirier, Leenhardt, Orosco, Lacoste...). Le CPE, qui jouait avant tout un rôle d'éveiller d'idées, avait quatre missions :

- conduire des études de prospective sur l'évolution de la stratégie et sur la définition des systèmes militaires qui peuvent être envisagés à longue échéance ;
- participer aux travaux d'orientation et d'élaboration des programmes de recherches et d'études de défense, conseiller le ministre sur ce point et, en particulier, préparer la directive ministérielle d'orientation des recherches (DMO) ;
- évaluer, par la confrontation des aspects stratégique, technique, opérationnel et financier, les conséquences de certaines décisions du ministre ;
- animer les recherches méthodologiques de rationalisation des choix budgétaires et, plus généralement, d'aide à la décision.

De ces grandes fonctions, la définition de nouveaux concepts stratégiques explique à elle seule le rôle déterminant du CPE dans la genèse de la stratégie de dissuasion nationale, matérialisé dans quatre grandes directives qui sont venues fixer l'organisation et l'emploi des forces : *missions et tâches des forces armées dans l'avenir prospectif* (directive du chef de l'Etat de 1965), *missions concevables de la marine* (1967), *missions concevables de l'armée de l'air* (1968), *missions concevables de l'armée de terre* (1968). Sous le ministère Debré, elle s'attache à la rédaction d'un *Livre blanc* qui, en 1972, grave dans le marbre la doctrine française basée sur la dissuasion nucléaire.

Par la suite, son influence va décroître insensiblement, jusqu'à ce qu'il soit remplacé en 1982<sup>5</sup> par le groupe d'études et de planification stratégiques (GROUPES) qui, sous les ministères de Charles Hernu et de Paul Quilès, sera davantage considéré comme un service technique des systèmes de missiles tactiques. La DAS est construite en substitution de la DEG (Délégation aux études générales), qui avait engendré le GROUPES en 1987<sup>6</sup>.

<sup>4</sup> Jacques Isnard, Le Monde, 16 février 1996.

<sup>5</sup> Arrêté du 21 mai 1982, BOC/PP n°23 du 7 juin 1982

<sup>6</sup> Arrêté du 28 septembre 1987, BOC/PP n°42 du 12 octobre 1987

### 1.2.1.2.- La DAS

La DAS ne sera cependant pas construite sur le modèle du regretté CPE, tourné vers le technico-opérationnel, mais plutôt à l'imitation du service des affaires stratégiques du Quai d'Orsay, plus politique. Il semble que, dans l'esprit de ses concepteurs, la DAS doit en effet équilibrer l'influence grandissante du Quai du fait de l'internationalisation des problèmes de la défense (désarmement, prolifération, ventes d'armes, OTAN, UEO, coopération industrielle et militaire...). La DAS cherche par ailleurs à renforcer la cohérence interne d'un ministère où prévalent les structures verticales très cloisonnées (états-majors, DGA, SGA...). Elle doit favoriser l'émergence d'une classe d'officiers au fait des questions stratégiques et politico-militaires. Elle doit enfin permettre de développer la réflexion stratégique à l'extérieur du ministère grâce à des échanges réguliers avec des consultants externes.

Aux termes du décret du 16 juin 1992, la DAS est chargée de procéder à toute étude, analyse, synthèse et recherche prospective dans le domaine stratégique intéressant le ministre de la Défense. Elle propose à celui-ci les éléments d'appréciation sur les options possibles et en évalue les conséquences à long terme. Elle est associée aux travaux de planification et de programmation conduits par le ministère. Elle assiste enfin le ministre pour l'élaboration des positions françaises dans les négociations internationales et les actions de coopération intéressant la défense. A cet effet, elle anime toute concertation utile au sein du ministère.

Le rôle de la DAS peut être illustré au travers du contenu du *Livre blanc* sur la défense auquel elle a directement contribué. Les experts sollicités venaient d'horizons divers, les conclusions adoptées par le *Livre blanc* sont celles du gouvernement, mais la réalisation des travaux et leur pilotage ont été effectués au sein du ministère de la Défense et par la DAS.

### 1.2.1.3.- Un déficit de réflexion générale

Par rapport aux attributions de la DAS fixées par décret, celles des structures précédentes se distinguaient principalement comme suit.

Le centre de prospective et d'évaluations (CPE), était un organisme consultatif permanent pour l'orientation des recherches et des études à long terme en matière de défense ». La répartition de ses membres en trois groupes (prospective et orientation scientifique et technique / prospective militaire / économie et évaluations) le plaçait en principe dans le domaine d'une prospective technique et non générale. Mais la contrainte de temps, inhérente à la création d'un système d'armes, et la relation logique de fin à moyen qui suppose la définition préalable des missions auxquelles les systèmes d'armes doivent se ranger, obligèrent rapidement à élargir la vocation première impartie au CPE (définir les programmes d'armement). « Ainsi le CPE est-il conduit volens nolens à inscrire sa recherche dans celle englobante de la stratégie générale militaire que l'on peut imaginer en 1965 pour la France de 1980 »<sup>7</sup>.

Le groupe de planification et d'études stratégiques était un organisme permanent qui avait pour mission générale de mener des études en vue de la détermination des perspectives à long terme de la défense. Il procédait à toute étude prospective et de synthèse dans les domaines stratégique, technique, opérationnel, économique et financier, démographique et social. Il était organisé en cellules de réflexion portant sur les études stratégiques, les études techniques et opérationnelles, ainsi que sur la planification et la programmation. Le GROUPE participait à une prospective à

<sup>7</sup> Lucien Poirier, Des stratégies nucléaires, Hachette 1977, p. 317.

dominante économique et avait aussi un rôle de coordination transversale pour l'élaboration des programmes de recherche au sein du ministère et de suivi de leur exécution .

Le délégué aux études générales (DEG), chargé de mission auprès du ministre était chargé de susciter, d'animer et coordonner les études entreprises au sein du ministère relatives aux problèmes stratégiques, économiques et généraux. Pour les études stratégiques, le DEG disposait du GROUPES, était en relation avec le SGDN pour ce qui concernait les affaires stratégiques, et présidait le comité de coordination des études technico-opérationnelles (CCETO). Pour les études économiques et générales, le DEG bénéficiait du concours de la DGA et de la DSF<sup>8</sup>. Il était chargé d'animer les études relatives à l'introduction du calcul micro-économique dans les armées. En outre, il assurait les relations avec les organismes de réflexion sur les problèmes de défense et notamment la FEDN<sup>9</sup>. Enfin, il assurait le secrétariat général des réunions de programme présidées par le ministre. Le DEG, en charge d'une prospective à dominante économique, avait aussi un rôle de coordination.

Il apparaît que le rôle de la délégation aux affaires stratégiques se caractérise surtout par le maintien d'une compétence de prospective générale mais dont les attributions de coordination ne sont prévues, dans son décret de création, que dans le seul domaine des négociations internationales et des actions de coopération. De la DEG, la DAS n'a en particulier hérité d'aucun pouvoir de coordination des études technico-opérationnelles (disparition de la présidence du CCETO depuis 1987, de la préparation de la DMO depuis 1982). Cette orientation internationale transparaît dans l'organisation de la DAS : les trois principales entités sont une direction des affaires politiques destinée à définir la politique de sécurité internationale (Europe, Bosnie, lutte contre la prolifération...), un service d'analyse géopolitique et de prévision des crises en liaison avec la DRM<sup>10</sup> et la DGSE<sup>11</sup>, et un service d'analyse stratégique chargé de tracer la toile de fond internationale et stratégique qui doit servir de base aux décisions de programmation.

De fait, la plupart des observateurs extérieurs à la DAS rencontrés dans le cadre de cette étude lui font grief d'être une extension du cabinet du ministre, essentiellement tourné vers la gestion à court terme des relations internationales entretenues par le Ministre à propos d'alliances ou de désarmement. Le constat global est celui de l'absence d'un organe doté de responsabilités de coordination des études prospectives d'ordre technico-opérationnel et militaire, et en définitive d'un déficit de réflexion stratégique générale au sein du ministère

### **1.2.2.- Le ministère des Affaires étrangères**

En dehors de sa participation aux travaux du réseau de l'Elysée et du conseil de défense, le Quai d'Orsay joue un rôle prépondérant dans la définition de notre stratégie jusque dans ses aspects militaires. Il est vrai que le Quai d'Orsay a acquis ses lettres de noblesse en étant, depuis une vingtaine d'années, le creuset de la communauté stratégique qui s'est constituée peu à peu dans la mouvance de son centre d'analyse et de prospective (CAP).

Créé en juillet 1973, sous Michel Jobert, par deux jeunes diplomates, Thierry de Montbrial et Jean Louis Gergorin, le CAP s'inspire de l'esprit du centre de prospective et d'évaluations (CPE). C'est une petite cellule (une douzaine de fonctionnaires)

<sup>8</sup> Direction des services financiers du ministère de la Défense

<sup>9</sup> Fondation pour les études de la défense nationale

<sup>10</sup> Direction du renseignement militaire

<sup>11</sup> Direction générale de sécurité extérieure

indépendante des services du Quai, ne relevant que du ministre et dirigée par des hommes jeunes et extérieurs au ministère. Son CAP doit être capable de s'exprimer sur tous les sujets en toute liberté de ton, de remuer l'inertie des services et de proposer des solutions au besoin peu conformistes, de jouer en quelque sorte les « fous du roi ». Ses méthodes de travail reposent sur une large liberté d'action : analyse de la presse, des télégrammes diplomatiques, des publications périodiques, échange de vue dans le cadre d'un véritable réseau d'information, rencontres formelles avec les différents organismes français ou étrangers travaillant dans le même domaine, échanges informels avec les instituts de recherche, appel à des indépendants... mais aussi travail sur commande du Ministre. Les travaux sont rendus sous forme de notes brèves (points de situation sur un problème particulier, avis sur un sujet, suite possible, prospective...). Le CAP a largement contribué à renforcer l'expertise du Quai d'Orsay dans les affaires politico-militaires, jusqu'à le rendre parfois plus en pointe, ou plus en vue, que le ministère de la Défense. Concrètement, le ministère des Affaires étrangères fournit au Président de la République, pour chaque pays, une courte fiche précisant les orientations stratégiques qu'il convient d'adopter à son égard, fiche visée par le Président lui-même, et réactualisée tous les trois ou quatre mois.

Cette pratique, qui consacre la vocation du Quai d'Orsay à concevoir la politique étrangère de la France, paraîtrait bien naturelle si ce ministère, moins jaloux de cette prérogative, acceptait de réduire la domination qu'il entend exercer sur la pensée stratégique française, la plupart du temps au détriment du ministère de la Défense. C'est ainsi que l'on attribue à un ancien cadre du CAP la paternité du concept de « dissuasion concertée » qui a certainement de grandes vertus diplomatiques mais dont l'intérêt stratégique reste à démontrer.

Il ressort assez nettement des différents entretiens engagés dans le cadre de cette étude, que la DAS du ministère de la Défense et le CAP du ministère des Affaires ne travaillent pas dans la plus totale confiance, ce qui ne facilite pas l'indispensable dialogue entre ces deux administrations.

### **1.2.3.- Le secrétariat général de la défense nationale**

La défense ayant un « caractère global », chaque ministre est « responsable de la préparation et de l'exécution des mesures de défense » qui incombent au département ministériel dont il a la charge selon l'article 15 de l'ordonnance du 7 janvier 1959. Il est à ce titre assisté par un haut fonctionnaire de défense. Pour coordonner les différentes actions ministérielles, le Premier ministre dispose du secrétariat général de la Défense nationale, qui devrait par conséquent être une instance majeure dans l'administration de la Défense.

Pourtant, d'un avis très largement répandu, il a toujours été le maillon le plus faible de la pensée stratégique française. Son statut équivoque le coince en effet entre un président de la République refusant de se faire dicter des recommandations en matière de défense et des ministères préférant travailler avec leurs propres réseaux, mettant pour cela un soin tout particulier à y conserver leurs meilleurs éléments et à détacher au SGDN les personnalités pudiquement qualifiées d'« atypiques ». Malgré cela, le secrétariat général s'était au fil des ans constitué en une administration lourde absorbée par des tâches de gestion, faisant inutilement concurrence aux ministères compétents lorsqu'il se piquait d'expertise. Il n'était reconnu par aucune des administrations qu'il est censé alimenter en réflexions stratégiques.

Une importante réforme de ce « conservatoire de la guerre froide<sup>12</sup> », initiée en juillet 1995 par Jean Picq nouveau secrétaire général de la défense nationale vient cependant

<sup>12</sup> Alexandra Schwartzbrod, *Le Président qui n'aimait pas la guerre*, Plon 1995, p. 72.

d'être menée à son terme. Il s'agit de donner au Premier ministre, chef du gouvernement et responsable de l'administration, l'instrument de coordination interministérielle dont il a besoin pour permettre au président de la République et au gouvernement de prendre les bonnes décisions dans le domaine de la défense. La réforme vise à recentrer le SGDN sur sa mission d'origine, préparer, pour le compte du Premier ministre, les grands arbitrages stratégiques présentés au chef de l'Etat. C'est un retour à la volonté des pères fondateurs du SGDN en 1962 : créer, à l'instar de ce qui existe pour les affaires non militaires avec le secrétariat général du gouvernement, un secrétariat interministériel efficace pour les affaires de défense. Cette vocation avait été perdue de vue.

Les tâches de gestion ou d'expertise (et les hommes qui les accomplissaient) sont redistribuées dans les ministères et le SGDN redevient un vrai secrétariat. Il passe de 500 à 150 personnes (dont 24 officiers et 30 sous-officiers) réparties en 60 cadres de conception, 50 secrétaires et 40 personnes en soutien. L'équipe de direction a été transformée pour être plus orientée vers les tâches interministérielles. Cinq grandes directions, comprenant une quinzaine de cellules de réflexion subordonnées, sont créées, défense et nation, affaires internationales et stratégiques, affaires juridiques et européennes, économie et défense, technologies et transferts sensibles (la commission interministérielle pour l'étude des exportations de matériels de guerre relevant de cette direction). A la tête de chacune de ces directions, un responsable civil (dans l'ordre, un préfet, un diplomate, un juriste, un haut fonctionnaire du Trésor et un ingénieur des mines), avec, à ses côtés, un général. Ces directions ont la charge d'assurer la double mission de « médiation » et de « veille ». « Le SGDN est en effet un médiateur parce qu'il assure la coordination entre les départements ministériels, mais il doit être aussi un veilleur pour que le travail interministériel, souvent emprisonné dans des contraintes du moment, soit éclairé par les exigences du long terme »<sup>13</sup>. C'est ainsi que dans le cadre des travaux du comité stratégique le SGDN est chargé de veiller à ce que les dossiers présentés en conseil de défense soient correctement préparés pour permettre les arbitrages.

#### 1.2.4.- Une réforme décisive

Il s'agit à l'évidence d'une réforme décisive pour l'ensemble de notre organisation de défense ; le SGDN abandonne une logique gestionnaire pour s'orienter vers une logique de type cabinet, dans laquelle un nombre restreint de fonctionnaires supervisent des domaines très vastes dans lesquels ils se contentent de fixer les orientations et de coordonner l'action des services concernés. Reste à savoir si la nouvelle organisation peut permettre ce type de fonctionnement.

« Pour que le SGDN puisse véritablement fonctionner comme le cabinet de défense du Premier ministre, il faudrait que deux conditions soient réunies: une volonté politique lui conférant autorité réelle sur les départements ministériels concernés et un réel désengagement du SGDN de toutes les fonctions administratives qu'il assurait jusqu'ici. En d'autres termes, un outil très resserré ne peut compenser sa perte de surface administrative qu'en limitant au maximum ses contraintes quotidiennes et en augmentant son poids politique »<sup>14</sup>.

Concernant la volonté politique du Premier ministre et sa capacité à imposer le SGDN comme arbitre des questions de défense au sein du gouvernement, elle ne pourra être démontrée que si le gouvernement s'applique à en confier la responsabilité à des fonctionnaires de grande stature, comme l'est incontestablement Jean Picq, de l'avis de nos interlocuteurs. On peut cependant constater que sous ce nouveau septennat - comme sous les précédents - les dossiers essentiels relatifs à la défense et à la sécurité nationale

<sup>13</sup> Jean Picq, Armées d'aujourd'hui, n° 207 (mars 1996).

<sup>14</sup> Bertrand Warusfel, Droit et défense, n° 96/1, p. 34.

sont toujours traités en direct par l'Élysée sans que l'Hôtel Matignon puisse y faire valoir son autorité propre.

Sur le second point, il est possible d'être également sceptique. Derrière les intentions sincères de recentrage, le nouveau SGDN risque de continuer à gérer un trop grand nombre de tâches. Outre le secrétariat des conseils de défense, le SGDN va faire fonctionner le comité interministériel du renseignement, la CIEMG et le nouveau comité interministériel de compétitivité et de sécurité économique. S'agissant des activités réglementaires, le SGDN aura toujours à sa charge de suivre les textes concernant les exportations de matériel de guerre et des technologies à double usage et ceux concernant la protection du secret de défense et des intérêts fondamentaux de la nation, sans oublier tous les textes relatifs à la défense civile et économique. Et à tout cela, la nouvelle organisation rajoute le suivi des réglementations européennes ayant une incidence sur les questions de défense et la direction de la politique de sécurité des systèmes d'information.

Il apparaît en définitive que le SGDN cesse d'exercer ses activités de renseignement stratégique et de veille technologique, matières premières de la réflexion stratégique, dont les différents spécialistes ont été redistribués dans les organismes ministériels tels le CAP, la DAS ou la DGA. Dans ces conditions, on peut penser qu'une grande réforme s'impose, dès lors que le SGDN n'est plus en mesure d'être la structure de coordination interministérielle que tous les spécialistes réclament depuis longtemps, tant en matière de renseignement stratégique qu'en matière de renseignement ouvert et d'intelligence économique.

### **1.3.- Evaluation du processus : le Livre blanc**

Il reste à évaluer les performances globales de ces institutions. S'il est un document qui devrait manifester de la solidité de la stratégie générale militaire de la nation, c'est bien le *Livre blanc* sur la Défense publié par le gouvernement en 1994.

Dans son introduction, le *Livre blanc* entend répondre à trois besoins :

- mieux comprendre notre temps et le rôle qu'y joue la défense du pays ;
- inscrire la politique de défense dans la perspective à long terme -15 à 20 ans- qui lui est indispensable, car elle a besoin d'objectifs, de clarté, mais aussi de temps ;
- enfin, expliquer la défense et susciter l'adhésion des Français.

Le *Livre blanc* se veut donc être le cadre intellectuel qui dessine les raisons d'être et de s'organiser des armées, dans un environnement plutôt insaisissable. Pourtant, en dépit de certaines avancées (dissociation entre stratégie nucléaire et forces classiques, assouplissement de notre position dans l'OTAN, renoncement à l'acquisition quasi exclusive de matériels français), le *Livre blanc* a été généralement accueilli comme un catalogue d'options stratégiques sans véritable choix. Continuer à maintenir dans un halo d'ambiguïtés la définition des « intérêts vitaux », des « intérêts stratégiques » et des intérêts « de rang » de puissance de la France, sous prétexte que les préciser revient à trop s'exposer, conduit à retenir des scénarios qui, dans leur ensemble, aboutissent inéluctablement à maintenir le statu quo dans la stratégie des moyens puisqu'en définitive rien n'a vraiment changé, si ce n'est peut être que « la résurgence d'une menace majeure contre l'Europe occidentale » a cessé d'être le scénario le plus probable.

« Comment ce texte peut-il laisser au vestiaire les idées sinon révolutionnaires, du moins anticipatrices ou prospectives qu'on était en droit d'espérer et peut-être d'exiger d'un aréopage d'experts convoqué pour mettre en forme des réflexions qui devront tenir la route

jusqu'en 2010-2015 ?»<sup>15</sup> Comment expliquer que ce document ait pu franchir le conseil de défense, et, pire, que la loi de programmation qui en est sorti ait été votée comme un seul homme alors que tout le monde la savait inapplicable, et qu'il faudrait remettre le tout en chantier dès 1995?

Les commentateurs s'accordent pour mettre le *Livre blanc* sur le compte de la cohabitation. Il est certain que le calcul du Premier ministre visant à conforter par ce biais sa stature de présidentiable tout en évitant de contrarier le président dans ses grandes convictions (nucléaire, service national) n'était pas de nature à favoriser les audaces intellectuelles. Ce qui a permis à Jacques Baumel de qualifier cet ouvrage de « bâtard de la cohabitation », qui se serait contenté d'élever au rang de doctrine le plus petit commun dénominateur. Le *Livre blanc* est avant tout un instrument de circonstance, qui ne fournit pas la doctrine stratégique attendue.

Il n'en reste pas moins que l'imprévisibilité des situations à venir, la difficulté de distinguer les facteurs déterminants pour la défense de la France et de définir ses principaux objectifs et les moyens de les atteindre expliquent largement que le *Livre blanc* reste ambigu et flou dans ses principes. Comme la programmation militaire, il est sûrement condamné à évoluer. Le nouvel environnement doit conduire à réévaluer continûment les menaces et nos orientations.

On peut cependant en tirer quelques conclusions quant au processus d'élaboration de notre stratégie générale.

La première est qu'au jour du *Livre blanc* il n'y a plus de projet politique susceptible d'être traduit en doctrine stratégique, mais simplement la vague intention de construire une défense européenne. On s'en rend bien compte en auscultant les organismes militaires comme les unités mixtes franco-allemandes : créées pour des raisons de haute diplomatie, elles ne répondent à aucun besoin militaire clairement identifié, et n'ont donc aucune doctrine d'emploi sérieuse.

Mais l'on ne peut tout mettre sur le compte du haut appareil d'Etat, car la décision politique est le fruit d'un processus complexe ; les structures de réflexion stratégique et d'aide à la décision, les hommes chargés de les animer portent indéniablement une part de responsabilité dans l'état d'abandon de notre doctrine. Le *Livre blanc* et la loi de programmation illustrent en réalité les difficultés structurelles que l'Etat rencontre pour réformer sa pensée et ses orientations stratégiques.

Ces difficultés sont amplifiées par le fait que le terrain est politiquement et culturellement propice à l'épanouissement des banalités. Ce qui favorise fondamentalement le marasme de notre réflexion stratégique pourrait être ce fameux consensus sur les questions de défense, qui n'est qu'un consensus par défaut ou par désintérêt, qui confine la défense à « des petits cercles de spécialistes par ailleurs souvent compétents et passionnés<sup>16</sup> ». « La chose militaire évoque trop de choses désagréables. On préfère laisser faire, on ne pose pas de questions. Et, entraîné par la force d'inertie, la machine continue de tourner ; elle est quasiment impossible à arrêter. Il faudrait remettre trop de choses, trop de personnalités, trop d'acquis en question »<sup>17</sup>.

Pour autant, le comité stratégique mis en place en 1995 par le ministre de la Défense n'a pas reçu mandat d'affiner les analyses du *Livre blanc*, mais de proposer au président des modèles d'armées compatibles avec les ressources budgétaires à venir, ce qui a provoqué ce commentaire acerbe de Jacques Isnard au lendemain des déclarations du chef de l'Etat :

<sup>15</sup> Jacques Isnard, *Le Monde*, 25 février 1994.

<sup>16</sup> Charles Millon, *Le Monde*, 30 juin 1995.

<sup>17</sup> Alexandra Schwartzbrod, *Le Président qui n'aimait pas la guerre*

« aujourd'hui, la mise en chantier de l'outil semble avoir anticipé sur la conceptualisation de la mission. Autrement dit, des forces projetables, pour quoi faire ? Pour protéger quels intérêts nationaux. Et pour les protéger où. Avec qui ? Ou contre qui ? Si, là encore, le Président Jacques Chirac n'a peut-être pas tout à fait tort sur le fond, encore eut-il été de bonne politique d'ouvrir un débat public sur ces interrogations de principe. Le sujet le mérite au moins autant que la réflexion sur le service national »<sup>18</sup>.

## **2.- LA STRATEGIE DES MOYENS**

La stratégie vise, en somme, à répondre aux trois grandes questions :

- qui sommes nous : c'est l'évaluation de nos capacités présentes et dans l'avenir prospectif ;
- où sommes nous, c'est à dire l'étude du contexte, de la menace prévisible ;
- où voulons nous aller.

Mais cette réflexion stratégique ne vaut que par l'exécution qui en est faite. La stratégie des moyens doit répondre à une quatrième question : comment y aller. Elle s'intéresse aux moyens et systèmes de forces adaptés aux concepts définis par la stratégie générale, en fonction des innovations scientifiques et techniques probables, et des possibilités industrielles et financières. C'est la responsabilité principale du ministère de la Défense.

### **2.1.- Les institutions**

#### **2.1.1.- Le ministre de la Défense**

Le ministre de la Défense est, par application de l'article 16 de l'ordonnance de 1959, responsable de l'exécution de la politique militaire. Il est chargé de l'organisation, de la gestion, de la mise en condition d'emploi et de mobilisation de l'ensemble des forces, ainsi que de l'infrastructure militaire qui leur est nécessaire.

#### **2.1.2.- Le CEMA**

Le chef d'état-major des armées (CEMA) assiste le ministre de la Défense dans ses attributions. Il a la responsabilité de définir l'emploi des forces et de s'assurer de leur aptitude à remplir les missions qui leur sont confiées. Le décret du 8 février 1982 dégage trois grands domaines de responsabilités : la préparation et la conduite des opérations, l'adaptation de l'outil militaire et l'activité de conseiller militaire du gouvernement pour ce qui est de la politique de défense et de sécurité. A titre personnel, le CEMA est donc plus qu'un grand subordonné du ministre ; il a un rôle de conseil au niveau du gouvernement et de l'autorité suprême. Dans la pratique, il a la charge d'assurer la qualité de notre outil de défense et d'en définir les modalités d'emploi.

Le CEMA dispose de l'état-major des armées, et pour ce qui concerne le cadre de notre étude:

- du bureau études générales (BEG), organisme de réflexion et de synthèse notamment chargé d'orienter et de coordonner les études conduites par les différentes divisions de l'EMA ainsi que d'assurer la cohérence de ces études avec les concepts d'emploi, les missions des forces et les objectifs poursuivis ;
- de la division plans-programme-évaluations (PPE) qui conduit les évaluations techniques, opérationnelles et financières nécessaires aux travaux de planification, de programmation et de suivi du budget ;

<sup>18</sup> Jacques Isnard, Le Monde, 24 février 1996.

- de la division emploi, chargée d'établir le concept et le plan général d'emploi des forces ; elle assure la cohérence de l'expression des besoins opérationnels au regard de l'emploi des forces;
- de la division forces nucléaires (FN) enfin, qui participe aux études relatives au concept de dissuasion nucléaire.

### **2.1.3.- Le DGA**

Le délégué général pour l'armement (DGA) est, pour sa part, responsable auprès du ministre de l'élaboration et de l'exécution des programmes d'études, de recherche et de fabrication d'armements, établis en fonction de la programmation militaire et des besoins exprimés par les chefs d'états-majors. Le DGA est en outre chargé des actions techniques ou industrielles en matière d'armement à mener sur le plan international; il a une autorité de tutelle et exerce une surveillance sur les organismes et les entreprises privées travaillant pour l'armement.

### **2.1.4.- Les chefs d'état-major d'armées**

Les chefs d'états-majors sont chargés d'établir la doctrine d'emploi pour leur armée respective. Ils sont également responsables de l'instruction, de l'entraînement et de l'organisation que les plans d'emplois prévoient. Ils adressent au ministre leurs propositions en matière de planification et programmation des moyens, et établissent les plans de mobilisation et participent à la préparation du budget.

## **2.2.- La fonction de prévision**

La stratégie des moyens vise donc à constituer des systèmes de forces dotés des capacités d'action voulues par la stratégie générale. Ceci suppose, en permanence et dans une perspective à long terme :

- d'acquérir les nouvelles technologies militaires ou à usage militaire,
- d'adapter les concepts d'emploi et l'organisation des forces.

A l'instar de la stratégie générale, la stratégie des moyens revêt un aspect prospectif recouvrant ces deux aspects ; ce sont la prospective technico-opérationnelle (PTO) et la prospective militaire. L'ensemble de ces études constitue très nettement une charnière entre la stratégie générale et la stratégie des moyens puisqu'elles préparent les éléments nécessaires aux choix en question.

### **2.2.1.- Prospective technico-opérationnelle**

La prospective technico-opérationnelle confronte et rapproche les capacités opérationnelles souhaitées et les solutions techniques envisageables à moyen ou long terme. Elle a pour objet d'orienter les choix de recherches et les programmes d'armement, dans le sens de la meilleure satisfaction possible des besoins des armées, et dans un contexte de ressources nécessairement limitées. Elle est au coeur du dialogue états-majors/DGA.

De l'avis de la commission présidée par le contrôleur général des armées Roqueplo, amenée, fin 1994, à réfléchir sur l'adaptation des structures de l'administration centrale, la prospective technico-opérationnelle donne satisfaction. « Elle se conduit en coopération entre la DGA et les états-majors, principalement au sein de différents groupes informels et dans les groupes technico-opérationnels (GTO). Les études sont coordonnées par un organisme pluridisciplinaire, le comité de coordination des études technico-opérationnelles (CCETO), placé au niveau du ministre, ce qui

permet une meilleure coordination des efforts et une circulation de l'information notamment au profit des études qui ne sont pas toutes de la prospective »<sup>19</sup>.

On est cependant en droit de s'interroger sur la puissance efficace de coordination d'un organisme intermittent dont la seule obligation est de rendre compte chaque trimestre au Ministre des résultats des études achevées et de lui présenter des propositions de travaux à conduire.

### **2.2.2.- Prospective militaire**

La prospective militaire confronte les capacités opérationnelles souhaitées et les concepts d'organisation et d'emploi des forces envisageables à l'horizon considéré. De l'avis général, cette prospective militaire est à l'état sauvage, comme l'illustre la longue carence d'une nouvelle *instruction générale sur l'emploi des forces armées* (IGEFA) ou plus généralement le manque de document actualisé de doctrine interarmées intermédiaire entre le *Livre blanc* et les manuels tactiques.

Autrefois conduite ou coordonnée par le CPE, par exemple lorsqu'il écrit en 1965 « missions et tâches des forces armées dans l'avenir prospectif », cette prospective militaire est aujourd'hui de la responsabilité des états-majors (EMA et états-majors d'armée). La DAS n'y a semble-t-il acquis aucune expertise, et l'EMIA a des préoccupations beaucoup plus immédiates.

Si les textes destinent le BEG à être un organe de réflexion et de synthèse chargé d'orienter et coordonner les études des divisions de l'EMA et d'assurer la cohérence des études avec le concept d'emploi, les missions des forces et les objectifs poursuivis, il est manifeste que sa composition (un officier général, quatre officiers supérieurs) limite pratiquement ses compétences au domaine technico-opérationnel, sans expertise autre que militaire, et le cantonne fatalement dans un rôle de cabinet agissant pour le compte du CEMA ou du major général de l'EMA.

Ce sont donc les bureaux « études générales » des états-majors d'armées, lorsqu'ils existent, qui s'en préoccupent, limitant leurs études aux problèmes de leur compétence propre, avec des moyens et des résultats extrêmement variables, et peu de coordination.

De l'avis de la commission présidée par le CGA Roqueplo, il sera nécessaire d'investir dans le domaine de la prospective militaire, en vue d'élargir le champ d'investigation opérationnel, notamment pour ce qui concerne les modes d'action.

## **2.3.- La rationalisation des choix budgétaires**

Outre sa dimension prospective, la stratégie des moyens revêt un aspect décisionnel, qui s'appuie sur un outil de prévision, le processus planification-programmation-budget (PPB).

### **2.3.1.- La planification**

La planification vise à définir l'appareil militaire dont il est nécessaire de se doter pour atteindre les objectifs de la politique militaire fixée par le gouvernement, qui vise à faire face au futur probable retenu dans le cadre de la démarche prospective. Elle se traduit par l'élaboration de « modèles d'armées » à l'horizon 15-20 ans, ensembles organisés de forces possédant les capacités suffisantes pour remplir les missions retenues à l'horizon envisagé.

<sup>19</sup> Rapport du général Kelche, du 8 décembre 1994.

La planification se fait sous contrainte financière. Elle consiste donc à assurer la cohérence des objectifs de la politique militaire, des modèles d'armées et des ressources allouées (mise en adéquation des missions, des capacités et des moyens).

La planification a trois utilités:

- pour le gouvernement, c'est la référence de long terme approuvée en conseil de défense ;
- pour le ministère, c'est l'outil de mise en cohérence indiqué ci-dessus ;
- pour le débat parlementaire et le débat public, les éléments les plus importants sont utilisables en tant que référence à long terme pour l'effort de défense.

La planification utilise dans chaque domaine l'hypothèse retenue comme la plus probable par les études prospectives, dont les hypothèses d'emploi des forces (scénarios du *Livre blanc*), et l'évolution de la coopération internationale. Les scénarios de rupture de la prospective servent également, non pour construire les modèles d'armées, mais pour examiner leur performance au cas où l'un de ces scénarios se réaliserait. Une fois la planification élaborée, elle est validée par une démarche d'évaluation avant d'être approuvée en conseil de défense et traduite en directive ministérielle de planification (DMP).

### **2.3.2.- La programmation, le budget**

Eclairée normalement par les travaux de planification à long terme qui définissent au préalable les modèles d'armées, la programmation est un travail de prévision qui détermine à moyen terme (cinq à six ans) les objectifs à atteindre par les forces armées, principalement en matière d'équipements et d'effectifs, et les ressources qu'il est prévu d'allouer à chaque armée pour atteindre ces objectifs.

La loi de programmation fournit le cadre législatif, qui prévoit les moyens techniques et humains nécessaires à leur engagement sur le terrain. A la différence du *Livre blanc*, qui n'est assorti d'aucun engagement ferme, la programmation est en principe une parole donnée par le gouvernement et par le Parlement en échange d'un calendrier de dépenses assurant que les armées disposeront des crédits jugés utiles à l'étude, à la production et à l'achat de matériels d'ici à l'an 2000. En d'autres termes, le *Livre blanc* s'apparente à une charte de bonnes intentions et la programmation finance des décisions.

La loi de programmation fixe les crédits alloués pour les prochaines années, la loi de finances les garantit tous les ans selon le principe d'annualité budgétaire.

### **2.3.3- La loi de programmation de 1994**

Le processus PPB est incontestablement un outil de prévision et d'aide à la décision efficace à condition d'être orienté dans les lignes de force d'une stratégie convenable. A défaut, ce processus autorise toutes les incohérences budgétaires. On en prendra pour illustration la loi de programmation de 1994 qui, dans l'élan du *Livre blanc*, est incapable d'arbitrer entre les systèmes de forces et accumule en conséquence des programmes soutenus par des ressources financières aléatoires et illusoirs. Elle pousse à son paroxysme la tyrannie de la logique industrielle sur la logique des besoins militaires, car elle conduit à renouveler artificiellement les programmes, entretenir leur étalement, avec au bout du compte le risque que les besoins opérationnels ne soient pas satisfaits. Elle induit une gestion budgétaire irrationnelle, à courte vue, qui s'enlise dans les sables mouvants des gels et des annulations de crédits.

L'obstination des états-majors centraux à entretenir l'armée promise par une programmation irréalisable se comprend dans le sens où la conservation de l'outil est un peu leur raison d'être. Ils ont cependant aussi intérêt à anticiper certaines tendances inéluctables, mais ne sont peut être pas organisés en ce sens.

On peut à cet égard être surpris de lire sur l'organigramme de l'état-major des armées que les fonctions de planification (élaboration d'un modèle idéal à horizon lointain), de programmation (tentative de réalisation du modèle sous contrainte des réalités du moment) et d'évaluation (appréciation des performances de l'outil que l'on a réalisé) sont assurées par la même instance. On pourrait tout autant imaginer un étudiant qui serait également son maître et son examinateur ; il serait assuré de réussir sans avoir beaucoup à apprendre. Il est dans l'ordre naturel des choses que toute l'attention de la division PPE de l'état-major des armées se concentre sur la gestion des contingences immédiates au détriment de la fonction de prévision.

### **2.3.4.- Le comité stratégique**

C'est pour mettre un terme à ces dérives devenues incontrôlables que Charles Millon a installé en juillet 1995, un comité « ad hoc » dit comité stratégique, chargé de préparer les choix à soumettre au chef de l'Etat en conseil de défense. Le comité a notamment pour objectif d'aboutir à une nouvelle loi de programmation, dont le premier élément sera le budget militaire de 1997.

Dès lors, le sentiment général s'installe selon lequel la logique budgétaire prend désormais le pas sur la logique des besoins militaires, amenant ce commentaire de Jacques Isnard : « cette orientation prend à contre-pied non seulement les états-majors, mais surtout la représentation parlementaire, qui n'apprécie pas d'être appelée à devoir se déjuger quelques mois après avoir approuvé la dernière loi de programmation sans avoir été associée à la décision. D'autant que, dans sa déclaration de politique générale, en mai, le Premier ministre, Alain Juppé, avait affirmé que rien de fondamental ne serait remis en cause en matière de défense. L'impression se répand donc, à tort ou à raison, que le gouvernement fait des choix qu'il dissimule encore, sous la contrainte de l'urgence, à savoir la crise de sa trésorerie, et non à la suite d'une réflexion approfondie sur la cohérence de ses moyens de défense pour le siècle qui s'annonce »<sup>20</sup>.

D'autres experts murmurent que le comité stratégique avait pour principale fonction de mettre la hiérarchie en condition psychologique en la faisant travailler sur les pires hypothèses, de telle sorte qu'elle puisse penser avoir « préservé l'essentiel » à l'annonce de décisions arrêtées dans leurs grandes lignes depuis longtemps.

## **2.4.- La défense dans le débat public**

### **2.4.1- Le « lobby militaro-industriel »**

Devant certaines dérives ou erreurs de choix en matière de programmes d'armement, devant les résistances à la révision des concepts et aux réorganisations, certains en viennent à mettre en cause le manque d'ouverture du débat militaire vers la société civile qui laisserait une influence exorbitante à un nombre d'acteurs limité, les états-majors et les fabricants de matériels eux-mêmes très imbriqués avec la DGA, ensemble parfois appelé « lobby militaro-industriel ».

La journaliste Alexandra Schwartzbrod a interrogé de nombreux experts pour définir si une supériorité des Américains et des Anglais dans ce domaine ne résulterait pas d'une plus grande transparence des choix publics. A l'en croire, il semblerait qu'il faille

<sup>20</sup> Jacques Isnard, Le Monde, 15 juillet 1995.

répondre : « non pour l'Angleterre, un pays où les affaires militaires et de renseignement sont extrêmement secrètes. Le secret de la performance de l'outil militaire britannique serait plutôt à chercher du côté des liens de la Grande-Bretagne avec les Etats-Unis, ce « special relationship » qui a un coût en terme d'indépendance mais qui évite de développer des systèmes et des matériels trop coûteux ; il existe d'autre part en Angleterre une puissante et très compétente administration civile de la défense que l'on ne retrouve pas en France, où le contrepoids des états-majors est la délégation générale pour l'armement. Oui pour les Etats-Unis, qui ont effectivement un débat très ouvert mais qui arrivent à être performants au prix d'un formidable gaspillage. Ils développent trop souvent une vision très technique des problèmes stratégiques, oubliant leur dimension politique. En France, c'est le contraire »<sup>21</sup>.

Sur ce sujet, le sentiment général rencontré chez nos interlocuteurs est que le débat militaire s'est depuis une quinzaine d'années largement ouvert aux civils, que ce soit dans l'administration ou dans le public, sans pour autant que la logique des besoins militaires prenne l'ascendant sur les impératifs économiques de notre industrie de défense. Il faut encore élargir ce débat pour contrebattre l'influence insolente, parfois néfaste, de certains groupes industriels. La réalisation de ce besoin passe moins par l'élargissement du rôle des civils dans l'administration de la défense - les militaires étant malgré tout mieux armés pour évaluer les besoins - que par une plus grande responsabilisation de la représentation nationale, principalement dans ses choix budgétaires. Dans le débat stratégique, le déficit le plus net se situe au niveau législatif.

#### **2.4.2.- Un parlement effacé**

Selon la Constitution, le parlement fixe dans la loi les principes fondamentaux de la défense nationale. Ses interventions sont réduites en ce domaine (le texte législatif fondamental pour notre défense est une ordonnance, prise par le gouvernement en 1959). Le parlement est régulièrement amené à se prononcer sur les orientations de la stratégie des moyens à l'occasion des lois de programmation militaire, ainsi que tous les automnes en discutant du budget de la nation. Mais il apporte toujours un soutien sans faille au gouvernement, au point tel que les amendements parlementaires ne sont pas de mise sur ces sujets. De l'avis de son président, Jacques Boyon, le rôle de la commission de la défense de l'Assemblée est modeste, ne serait-ce qu'en raison de ses faibles moyens (cinq collaborateurs et trois secrétaires) ; elle n'a pas d'autonomie en matière de recherche et de réflexion. Sur les soixante-dix membres qu'elle compte, il en est bien une vingtaine qui travaillent assidûment, mais sont contraints de réaliser leurs évaluations eux-mêmes, quant leurs homologues américains ont à leur service quatre-vingts personnes. Contrairement à la plupart de nos grands voisins, notre parlement est privé de rôle scrutateur.

La discussion de la prochaine loi de programmation donnera l'intéressante possibilité de voir jusqu'où la revalorisation de la fonction parlementaire engagée ces derniers mois peut aller en ce domaine.

---

<sup>21</sup> Alexandra Schwartzbrod, *Le Président qui n'aimait pas la guerre*, p. 108.

### **3.- LA GESTION DES CRISES**

L'étude de l'organisation de la réflexion stratégique dans les instances décisionnelles ne peut enfin s'abstenir de se pencher sur les circuits de décision mis en oeuvre dans la gestion des crises ou des guerres. La réflexion a en effet sa place dans la stratégie militaire opérationnelle, c'est à dire la conduite de la guerre à proprement parler.

Le processus qui nous intéresse est celui des décisions prises sous la pression des événements internationaux pouvant mettre en jeu l'emploi des forces armées. C'est donc de nos jours celui de la « gestion des crises », terme généralement défini comme la poursuite, dans un moment de paroxysme, d'une activité habituelle et permanente. Cette notion de permanence impose qu'une structure de veille et de réflexion de haut niveau, alimentée par un système d'information rapide et performant, soit en mesure de fonctionner auprès du Président de la République, en tout temps et quelle que soit la situation internationale. Nous examinerons plus loin le rôle joué par les grandes institutions exécutives.

#### **3.1.- Renseignement et analyse stratégique**

Mais avant d'en faire l'inventaire et d'analyser les responsabilités, il est utile d'examiner les conditions dans lesquelles est faite l'expertise, matière première de la réflexion stratégique et préalable nécessaire à toute prise de décision, qui comprend à la fois les fonctions renseignement et interprétation éclairée par les experts.

Le renseignement est recueilli par des services officiels spécialisés (DGSE, DST, RG, DRM...) au travers d'une organisation propre à chaque ministère (télégrammes diplomatiques des affaires étrangères par exemple). Une telle dispersion, inévitable, suppose une coordination, qui est de la responsabilité du comité interministériel du renseignement (CIR). Prévu à l'article 13 de l'ordonnance de 1959 et créé le 17 octobre 1962, le CIR est chargé d'assurer l'orientation et la coordination des activités des services qui concourent au renseignement. A cette fin, il élabore un plan national de renseignement. Placé sous la présidence du Premier ministre, il comprend les ministres chargés de la défense, de l'intérieur, des affaires étrangères, de l'économie, des finances et du budget, de l'industrie, de la recherche, des télécommunications, de l'espace, des départements et territoires d'outre-mer, et, en tant que de besoin, les autres membres du gouvernement.

Pendant longtemps, il s'est contenté de diffuser son plan de renseignement sous une forme tellement détaillée qu'il en devenait inexploitable pour les destinataires et son exécution incontrôlable par son initiateur. Rajeuni par le décret du 20 avril 1989, devant l'instabilité croissante à l'Est, le CIR est devenu un organisme plénier constitué en groupes de projets thématiques mettant en oeuvre les différents services concourants au renseignement. Il est assisté d'une structure permanente d'exécution très légère présidée par le directeur de cabinet du Premier ministre et d'un secrétariat assuré par le SGDN. En outre, le gouvernement s'est attaché à définir les vraies priorités. Désormais, le plan de renseignement est approuvé par le Président de la République sur proposition du Premier ministre et après avis du CIR.

Mais la structure trop légère de ce dernier lui interdit en fait d'aller au-delà de l'établissement du plan triennal, dont l'actualisation retient de moins en moins l'attention des politiques, l'élan des années 1989/90 étant quelque peu retombé. Aussi, l'exploitation du renseignement opérationnel et sa réorientation en fonction de l'évolution des situations se font-elles au mieux à l'intérieur de chacun des ministères, de même que l'analyse stratégique est faite dans des centres de réflexion ministériels déjà cités (DAS, CAP...). Le rôle de coordonnateur des services de renseignement ne paraît assuré aujourd'hui de façon formelle, ni par le CIR, ni par aucune autre structure.

### **3.2.- Le rôle des institutions dans la gestion de crises**

#### **3.2.1.- Le conseil restreint**

Le conseil restreint est l'appellation contemporaine de ce que l'ordonnance de 1959 appelait le « comité de défense restreint » ; c'est l'instance chargée d'assurer la direction militaire de la défense et la conduite de la guerre. Le conseil restreint est donc réuni autant que de besoin pour prendre des décisions d'ordre conjoncturel, sur des sujets précis. Dans les situations de crise durables (Yougoslavie) que nous connaissons aujourd'hui, le conseil restreint est amené à se réunir une fois par semaine, habituellement le mercredi après le conseil des ministres. En situation de guerre, le conseil restreint peut être amené à se réunir beaucoup plus souvent (une ou plusieurs fois par jour durant la guerre du Golfe). Sa composition varie selon l'ordre du jour, mais comprend généralement, outre le Président de la République et le Premier ministre, les ministres de la Défense et des Affaires Etrangères, le chef d'Etat-major des armées et le chef d'état-major particulier du président.

Le conseil restreint définit précisément les objectifs militaires, approuve les plans correspondants et la répartition des forces entre commandements en chef ainsi que les éventuelles mesures destinées à pourvoir aux besoins des armées.

Les réunions sont préparées par le secrétaire général de l'Elysée, et peuvent être précédées par des réunions présidées par le Premier ministre, ou le secrétaire général du Quai d'Orsay.

#### **3.2.3.- Le rôle du Premier ministre**

En théorie, le Premier ministre est à la charnière du processus de prise de décision du Président de la République en matière de sécurité et d'engagement des forces armées. Dans la réalité, la fameuse notion du domaine réservé marginalise le Premier ministre et le prive d'éléments d'appréciation souvent essentiels. Cette pratique, qui n'a rien d'exceptionnel, peut également s'appliquer au détriment des principaux ministres. Les critiques du Président sur les résultats de l'affaire d'Ouvéa, sa décision de ne pas engager les appelés dans les opérations de la guerre du Golfe, les réticences ouvertes du ministre de la Défense à l'engagement de la France dans cette guerre, la suspension des essais nucléaires, sont autant d'exemples récents de mauvais fonctionnement d'une équipe d'aide à la prise de décision.

Il reste que le Premier ministre a, officiellement et par l'intermédiaire du CIR, le contrôle du renseignement. Mais il va de soi qu'il ne peut le faire personnellement, et la structure qu'il a créée au sein de son cabinet est trop légère pour être efficace.

#### **3.2.4.- Le ministère de la Défense**

Selon le décret de 1983 relatif aux attributions des chefs d'état-major, le chef d'état-major des armées assure la conduite des opérations militaires sous l'autorité du Président de la République. Deux organes principaux l'assistent et sont, à l'échelon central, au coeur de la stratégie opérationnelle : l'état-major interarmées de planification (EMIA), et le centre opérationnel interarmées (COIA).

L'EMIA, état-major de planification opérationnelle, traduit dans le processus de réflexion et de décision stratégique le fait, déjà souligné en 1965 par le général Beaufre, que « la préparation prend le pas sur l'exécution ». Cet organisme a donc pour fonction de planifier les opérations militaires envisageables à moyen terme entrant dans le cadre

des scénarios de crise ou de guerre retenus en amont, c'est à dire de fixer les moyens nécessaires à sa conduite, le calendrier et les modalités particulières de leur emploi. Ceci permet de conduire a priori des études détaillées, et fournit de précieux garde-fous en cas de déclenchement réel.

Le COIA assure pour sa part en permanence au profit du chef d'état-major des armées la conduite générale des actions militaires décidées par le Gouvernement. A ce titre, placé sous les ordres du sous-chef d'état-major opérations :

- il recueille et tient à jour les situations et les éléments d'information nécessaires au chef d'état-major des armées dans l'exercice de ses attributions de conseiller militaire du Gouvernement et de responsable de la conduite générale des opérations ;
- il prépare les décisions opérationnelles du chef d'état-major des armées, élabore et diffuse ses ordres aux commandements ;
- il coordonne les aspects interarmées de la logistique et des transports associés aux opérations.

Il dispose en permanence de représentants des différentes armées, directions ou services ainsi que des moyens matériels nécessaires au traitement des crises. Il est toutefois renforcé, en tant que de besoin, pour faire face à des situations particulières. C'est ainsi que des cellules de crise sont constituées pour suivre les opérations les plus importantes.

De fait, ces structures nouvellement introduites dans le ministère semblent satisfaire aux besoins liés à la conduite à haut niveau des opérations de crise qui se développent de nos jours.

### **3.2.5.- Le Quai d'Orsay**

Le ministre des Affaires Etrangères dispose d'une cellule de crise dont le rôle principal est d'informer les principaux ministres intéressés par la crise en cours. Elle assure en outre la fonction d'interface avec le public. Il semble qu'elle n'exerce d'influence dans l'aide à la décision du Président de la République qu'au travers de son chef, le secrétaire général des Affaires Etrangères.

### **3.3.- Evaluation du système**

Il apparaît en définitive que les instances décisionnelles en matière de défense et de conduite des crises sont relativement informelles et favorisent une libre expression efficace. Mais elles ont aussi l'inconvénient d'être tout à fait contournables par de fortes personnalités ou par des responsables de haut niveau qui estiment qu'ils doivent rendre compte directement aux proches ou au Président de la République.

Le rôle du Premier ministre est alors contourné malgré sa position charnière en matière de défense du pays. Il est manifeste qu'il peut en être autrement s'il y a un investissement personnel du politique, ce fut le cas dans les années 90 lorsque le comité interministériel du renseignement fut réactivé : un plan de coordination du renseignement avec des objectifs clairement définis s'élabora et fut mis à jour pour trois ans.

Mais le niveau de coordination reste encore à améliorer : la centralisation du traitement, du suivi, du recyclage des informations demande une structure permanente animée par un politique à la culture du renseignement fort développée. Cette structure permettrait de résoudre le problème du suivi de l'exécution des décisions et surtout d'enraciner la pensée stratégique et de permettre un vrai débat avant la décision du Président de la République. Une objection majeure est cependant fréquemment apportée : le pouvoir politique,

naturellement méfiant à l'égard des experts et encore plus des services de renseignement, apprécie de pouvoir ainsi varier ses sources d'information.

sans texte

## TITRE DEUX

### LES STRUCTURES ETATIQUES D'ENSEIGNEMENT ET D'ETUDES STRATEGIQUES

Parallèlement aux instances de décision, le ministère de la Défense entretient des structures ayant particulièrement vocation à accueillir la réflexion stratégique, et qui sont organisées autour de trois objectifs :

- la formation des cadres militaires et civils ; c'est le rôle de l'enseignement militaire supérieur et de l'IHEDN ;
- la réflexion stratégique, animée par la Fondation pour les études de défense (FED) ;
- la diffusion de la pensée de défense ; c'est le rôle de la presse militaire officielle, plus particulièrement de la revue *Défense nationale*.

Ces institutions sont délibérément regroupées à l'intérieur ou autour de l'école militaire.

## **1.- L'ENSEIGNEMENT MILITAIRE SUPERIEUR**

Par décret 70-139 du 14 avril 1970<sup>22</sup>, l'enseignement militaire supérieur a pour mission de préparer les officiers :

- à tenir des postes demandant une qualification élevée dans certaines techniques ;
- à exercer des fonctions exigeant un haut niveau de connaissances générales et scientifiques ;
- à assumer d'importantes responsabilités de commandement et de direction.

Cet enseignement militaire supérieur comprend plusieurs degrés. Le premier degré, acquis en début de carrière, permet d'acquérir une qualification élevée dans certaines techniques. Les officiers admis à suivre les cours de ce niveau sont désignés par leur chef d'état-major respectif dans les conditions fixées par instructions.

Le deuxième degré prépare à l'exercice de certaines fonctions d'état-major ou de direction et de commandements importants. Depuis le 1er septembre 1993, il est délivré aux officiers admis, sur concours ou sur proposition d'une commission selon les armées, au collège interarmées de défense (CID). Cette institution s'est substituée aux anciennes écoles supérieures de guerre des trois armées et de la gendarmerie, à l'école de guerre interarmées et au cours supérieur interarmées. Elle relève directement du chef d'état-major des armées.

Au-dessus du deuxième degré, l'enseignement militaire supérieur apporte à certains officiers, désignés par le ministre de la défense sur proposition du chef d'état-major des armées et appelés à de hautes responsabilités, un élargissement de leurs connaissances dans les domaines de la politique militaire et de l'emploi des forces. Le centre des hautes études militaires (CHEM) a la mission de former ces officiers « aux problèmes relevant des échelons les plus élevés de la défense<sup>23</sup> ». Les auditeurs du CHEM sont de droit auditeurs de la session nationale concomitante de l'institut des hautes études de la défense nationale (IHEDN). Celui-ci « a pour mission de réunir des responsables de haut niveau appartenant à la fonction publique, aux armées et aux autres secteurs d'activité de la nation en vue d'approfondir leurs connaissances en matière de défense par l'étude en commun des grands problèmes qui se posent dans ce domaine<sup>24</sup> ». L'institut est placé sous la haute autorité du Premier ministre (secrétaire général de la défense nationale).

Cet inventaire des centres de l'enseignement militaire supérieur ne saurait être complet sans l'évocation du centre des hautes études d'armement (CHEAr) créé en 1964<sup>25</sup> et relevant du délégué général pour l'armement. Cet organisme d'enseignement supérieur spécialisé a pour mission de préparer des ingénieurs militaires, des cadres supérieurs des administrations publiques et du secteur privé intéressés aux activités d'armement ainsi que des officiers des armes, à assurer la responsabilité de l'élaboration et de l'exécution des programmes d'armement. Les études portent sur des problèmes d'armement considérés spécialement sous leurs aspects techniques, économiques, financiers et sociaux. La mission du CHEAr consiste donc en l'apprentissage d'une part des relations de l'armement avec l'environnement géopolitique et géostratégique et d'autre part des relations de l'armement avec les questions industrielles et économiques.

<sup>22</sup> BO 780\*

<sup>23</sup> Arrêté portant organisation du centre des hautes études militaires du 2 avril 1980 (BO 780\*)

<sup>24</sup> Décret n° 79-179 du 6 mars 1979 - BO780\*

<sup>25</sup> Décision n°15619/MA/DMA/CAB du 22 juillet 1964 - BO780\*

## **1.1.- Le collège interarmées de défense (CID)**

Cet organisme interarmées, interalliés et international créé officiellement le 1er janvier 1993<sup>26</sup> est issu du plan Armées 2000 adopté le 26 juillet 1987. Il a pour mission principale de préparer les officiers sélectionnés dans les trois armées et la gendarmerie à assumer de hautes responsabilités au sein de leur armée d'appartenance, et dans les états-majors et organismes interarmées ou interalliés. Mais il contribue aussi au développement des études et de la recherche tant dans les domaines tactique que stratégique<sup>27</sup>.

« Le CID a pour finalité :

- de développer l'esprit et la compétence interarmées des officiers stagiaires en mettant en commun et en valorisant le professionnalisme de chacun d'entre eux,
- de promouvoir chez ces officiers :
  - l'ouverture et la vision prospective sur le monde,
  - la réflexion stratégique et tactique,
  - la recherche de l'interopérabilité dans tous les domaines aussi bien interarmées qu'interalliés,
  - la prise en compte des perspectives de défense européenne »<sup>28</sup>.

L'objectif de formation du CID est de donner aux stagiaires les compléments de connaissance en géostratégie et en géopolitique leur permettant de mieux appréhender le contexte général des exercices des responsabilités militaires dans le monde d'aujourd'hui. L'enseignement interarmées dispensé durant huit mois à l'ensemble de la promotion, regroupant environ trois cents stagiaires, couvre quatre grands domaines.

L'enseignement opérationnel interarmées occupe 50% du temps et vise à former des officiers d'état-major aptes à participer à la planification et à la conduite d'opérations interarmées en période de crise ou de conflit. Il est fondé d'abord sur la connaissance des autres armées et des principales armées étrangères, puis sur l'étude de théâtres et de situations opérationnelles concrètes, enfin sur des exercices interarmées diversifiés se situant dans un contexte national interallié ou international.

L'enseignement du management et des techniques d'action durant 20% du temps, permet de donner aux stagiaires une bonne maîtrise des techniques et méthodes permettant de préparer les forces à un engagement éventuel, notamment grâce à la mise en pratique de la méthode d'appréciation d'une situation militaire. Outre le fait d'être interarmées, cette méthode présente de grands atouts que n'offraient pas les méthodes précédemment utilisées dans les écoles supérieures de guerre. Elle succède à l'analyse des intentions de l'adversaire de l'avant Grande Guerre, méthode on ne peut plus subjective vouée à l'échec face à un adversaire faisant preuve de singularité, et à la méthode plus récente dite des possibilités qui bien que plus opératoire que sa devancière, conduisait à l'échec en prédéterminant trop la manœuvre adverse.

Cette méthode tourne donc les difficultés précédemment rencontrées en procédant de manière rigoureuse à une analyse générale de la situation où sont pris en compte le terrain, le milieu, la mission et l'ennemi. Elle débouche sur une confrontation des modes d'actions ami/ennemi, puis amis entre eux pour en déterminer la vulnérabilité intrinsèque. Bien que jugée lourde par certains esprits clairvoyants souhaitant rapidement aboutir à une solution tactique, elle a eu raison des impasses liées à l'examen des intentions et des possibilités.

<sup>26</sup> Décret n°92-1345 du 22 décembre 1992 paru au JO

<sup>27</sup> ibidem - article 3

<sup>28</sup> Extraits de la Charte du CID du 24 novembre 1992

L'enseignement de la géopolitique et de la stratégie, représente 20% du temps et vise à apporter les compléments de connaissance dans ces deux matières, permettant aux stagiaires de mieux appréhender l'environnement de la défense et des actions militaires en cas de crise ou de conflit. Contribuant au développement de la culture générale, cet enseignement met plus particulièrement l'accent sur les données politiques, économiques et humaines de la défense et de la sécurité. Il met en évidence la nature des différents rapports entre états à travers une large ouverture sur le monde. L'année scolaire 95-96 comprend un cycle « Géopolitique » dirigé par Alexandre Adler et un cycle d'initiation à la stratégie dirigé par Hervé Coutau-Bégarie. L'objectif du premier cycle est de faire réfléchir les stagiaires sur le contexte géostratégique actuel, ses évolutions possibles et ses conséquences pour notre sécurité. Il repose sur un cours dispensé par le directeur du cycle, des conférences magistrales et des études dirigées organisées sous forme de séminaires et de colloques. Le cycle « Introduction à la stratégie » a, quant à lui, pour objectif de présenter aux stagiaires l'histoire et les grands courants contemporains de la stratégie de manière simple et concrète. Il repose sur un cours dispensé par le directeur du cycle, des conférences sur la stratégie contemporaine et sur la lecture d'ouvrages de référence. Le succès de cet enseignement auprès des stagiaires est indéniable.

Enfin si le CID ne dispense pas à proprement parler d'enseignement études-recherches, il favorise la participation active des cadres et des stagiaires à des séminaires ou colloques, organisés par des centres civils ou militaires, qui contribuent à la réflexion dans le domaine de la défense. Dans le domaine prospectif, il propose aux stagiaires des études dites particulières à option (EPO). Menées par groupe de quatre à six stagiaires, elles permettent d'approfondir des sujets d'intérêt général ou spécifique proposés par des directeurs de recherche appartenant aux états-majors ou à des organismes de l'administration centrale.

Le reste de la scolarité est occupé par l'enseignement spécifique d'armée qui occupe deux périodes d'un mois et demi durant lesquelles les cadres et les stagiaires sont regroupés par armées d'appartenance. Conduit selon les directives des chefs d'état-major respectifs, l'enseignement spécifique vise à élargir le champ de réflexion et l'éventail des connaissances des stagiaires sur leur armée d'appartenance, plus particulièrement dans le domaine de la préparation des forces et la conduite des opérations. Durant ces périodes d'enseignement spécifique des échanges sont organisés avec les écoles étrangères de niveau équivalent.

Conformément aux objectifs de formation affichés, le CID reste un établissement à vocation principalement didactique et ne consacre finalement qu'une place marginale aux activités de recherche. Les études militaires ou d'ordre général ne représentent qu'une faible part de l'emploi du temps des stagiaires.

Vivier intellectuel, tant en qualité et qu'en quantité, le CID pourrait profiter de la disponibilité d'esprit que garantit une année de scolarité de stagiaires rompus à la pratique du terrain, terrestre, maritime ou aérien, pour contribuer, par ses études et ses recherches, aux différents travaux d'état-major et à la nécessaire réflexion prospective et stratégique qu'ils requièrent. L'apport des études particulières à options, représente l'élément majeur de la contribution du collège interarmées de défense à l'élaboration de la doctrine et à la réflexion stratégique.

Deux raisons majeures justifient le manque de temps consacré à cette démarche prospective. La durée de l'enseignement a été ramenée à une année durant laquelle les stagiaires se doivent d'acquérir les clés de l'interarmées et il ne saurait être question de dispenser trop longtemps les forces et les états-majors de la matière vive que représentent ces officiers. Une année de scolarité représente un investissement financier suffisamment lourd pour une institution en quête d'économies...

Ainsi la stratégie ne relève pas de son domaine de compétence même si les différents courants et modes de pensée stratégique y sont enseignés afin de donner aux stagiaires les outils d'une réflexion stratégique qu'ils se devront de mener par eux-mêmes lors de leur affectation future. Le CID demeure cependant « un pôle d'où irradie la pensée militaire moderne<sup>29</sup> ». La pédagogie se veut aussi peu directive que possible et une très grande ouverture sur l'extérieur marque le déroulement de la scolarité. Un souci permanent de réalisme et la volonté constante d'adaptation, président aux exercices, conjurant d'autant le risque toujours rémanent d'intellectualisme. Enfin une grande liberté d'expression est garantie aux stagiaires.

Accoutumer ceux-ci à une méthode de pensée davantage que transmettre des connaissances, telle apparaît la mission primordiale de la formation d'état-major du deuxième degré. Ainsi pour reprendre les propos du général A. Laurier « la doctrine est établie, la recherche en revanche est largement ouverte<sup>30</sup> ». L'enseignement dispensé développe certes l'aptitude à décider, communiquer et agir mais favorise aussi la nécessaire réflexion. C'est pour inciter cette réflexion individuelle que les stagiaires sont vivement encouragés à écrire des articles destinés à être publiés dans la revue *Tribune du CID* qui tire normalement trois numéros chaque année. Les articles d'opinion sur les problèmes généraux de défense ou d'équipements des forces révèlent chez certains auteurs une pensée affirmée et des réflexions qui contribueront à n'en point douter à l'amélioration de notre outil de défense.

## **1.2.- Le centre des hautes études militaires (CHEM)**

C'est seulement au centre des hautes études militaires qu'échoit « officiellement » la mission de recherche en matière stratégique. Dernier degré de l'enseignement militaire supérieur le CHEM a pour mission d'élargir les connaissances professionnelles des officiers destinés à exercer d'importantes responsabilités de commandement ou de direction dans les domaines de la politique militaire et de l'emploi des forces tout en perfectionnant leur formation générale. Organisme interarmées depuis 1952 « directement subordonné au chef d'état-major des armées<sup>31</sup> » son organisation a inspiré celle du collège interarmées de défense en initiant le principe de la direction des études confiée à un officier général « appartenant à tour de rôle à chacune des trois armées<sup>32</sup> ».

Les vingt à vingt-cinq officiers supérieurs admis à suivre durant un an l'enseignement du CHEM sont par contre tous de nationalité française, en raison de la sensibilité des sujets abordés, et sont désignés, sur proposition du chef d'état-major des armées, par le ministre de la défense.<sup>33</sup> En effet, nombre de travaux des auditeurs du CHEM sont classifiés et le traitement des questions intéressant directement le plus haut sommet de l'état, notamment celles ayant trait au nucléaire, requièrent un haut degré d'habilitation.

La mission du CHEM est de trois ordres :

- approfondir les connaissances professionnelles des auditeurs et ce dans tous les domaines de la stratégie, de la défense et de l'emploi des forces interarmées ;
- les sensibiliser aux questions internationales et à la coopération interalliée ;
- former enfin les auditeurs civils qui mènent des études communes à temps partiel au sein de l'institut des hautes études de la défense nationale (IHEDN).

<sup>29</sup> général B. Goubard, ancien directeur de l'école supérieure de guerre de l'armée de terre

<sup>30</sup> ancien commandant de l'école supérieure de guerre de l'armée de terre

<sup>31</sup> article 2 de l'arrêté du 2 avril 1980 (BO780\*)

<sup>32</sup> ibidem

<sup>33</sup> article 4-b) du décret n°70-139 du 14 avril 1970 (BO780\*)

Fondé sur un travail collectif, libre et approuvé par le chef d'état-major des armées, le programme du centre des hautes études militaires intègre les facteurs stratégiques, politiques, économiques et militaires des problèmes de sécurité et de défense. Il comporte quatre cycles d'études et des colloques interalliés. Un premier cycle vise à établir un constat critique sur l'organisation de la défense en France, un second porte sur l'analyse de l'environnement international, un troisième volet de cet enseignement vise à élaborer des perspectives pour la défense future. Enfin le quatrième et dernier cycle doit permettre d'apprécier le processus de décision et les grands problèmes d'actualité. Par ailleurs les auditeurs du CHEM participent à des séminaires ou colloques interalliés avec des officiers de pays de l'OTAN, Etats-Unis, Allemagne, Grande-Bretagne, Italie, Espagne et Portugal.

Formation des auditeurs et recherche vont de pair au sein de ce que l'on a coutume d'appeler « l'école des maréchaux ». Les réflexions et discussions des auditeurs réunis en comités de six à huit membres donnent lieu à des rapports écrits. Le domaine d'élection des thèmes traités se rapporte au niveau politico-stratégique où la conjonction des facteurs politiques économiques et militaires définit la stratégie générale.

Le CHEM entretient des relations très étroites avec bien sûr les officiers membres du bureau des études générales de l'état-major des armées mais aussi avec le monde des relations internationales. Outre une documentation abondante, les bases de travail du CHEM reposent ainsi sur des contacts humains, notamment avec les homologues étrangers. Ces relations systématiques achèvent de compléter -sur le plan international- la politique des contacts et d'ouverture du centre des hautes études militaires.

### **1.3.- L'institut des hautes études de défense nationale (IHEDN)**

Avec l'institut des hautes études de la défense nationale, l'enseignement militaire supérieur parachève sa mission de formation en appréhendant les problèmes de défense dans leur plus grande extension. L'institut peut, en outre, « être appelé à conduire des études et des recherches concernant la défense et à apporter son concours aux universités et aux établissements d'enseignement supérieur et de recherche qui exercent des activités dans le domaine de la défense<sup>34</sup> ».

Comprise dès 1931 par l'amiral Castex, la nécessité d'une telle institution sera reconnue en 1936 avec la création du collège des hautes études de défense nationale. Celui disparaît en 1939 pour renaître en 1949<sup>35</sup> sous la forme d'un institut des hautes études de la défense nationale, placé d'abord sous l'autorité du ministre de la défense. Les modifications institutionnelles apportées par la Constitution de 1958, en désignant le Premier ministre responsable de la défense nationale<sup>36</sup>, voient l'institut placé sous la haute autorité de celui-ci, via le secrétariat général de la défense nationale (SGDN)<sup>37</sup>. « L'orientation générale, le programme des travaux de l'institut ainsi que leurs conclusions sont soumis au Premier ministre... lorsque ces conclusions intéressent d'autres ministères ceux-ci en sont également rendus destinataires<sup>38</sup> ».

L'institut organise chaque année une session nationale, des sessions régionales ainsi que des cycles de perfectionnement, d'information et d'études. La soixantaine d'auditeurs de chaque session est prise parmi « les magistrats et fonctionnaires de haut rang, les personnalités civiles exerçant des responsabilités importantes dans les différents secteurs d'activité économique, sociale, scientifique, juridique et culturelle, ainsi que dans la presse écrite et

<sup>34</sup> Décret n°79-179 du 6 mars 1979 - BO780\*

<sup>35</sup> Décret n°49-227 du 30 janvier 1949 (abrogé)

<sup>36</sup> Article 21 de la Constitution de la Vème République

<sup>37</sup> Article 2 du décret n°79-179 du 6 mars 1979

<sup>38</sup> ibidem

audiovisuelle<sup>39</sup> ». Les officiers supérieurs auditeurs du CHEM sont membres de droit de la session nationale de l'IHEDN.

Les auditeurs approfondissent leurs connaissances dans cinq domaines couvrant l'ensemble des problèmes de défense : diplomatie, économie, technique et science, questions militaires, études générales. Les cycles d'études, variables selon le type de session, nationale ou régionale, le travail en comité, les exposés magistraux, les visites d'information en France et à l'étranger servent une philosophie privilégiant le ressort moral de l'effort de défense. Informer les relais d'opinions de la doctrine officielle de défense pour qu'ils s'en fassent dans leurs milieux professionnels respectifs les actifs propagateurs résume l'essentiel de la fonction assignée à l'institut chargée de diffuser l'esprit de défense.

Dans le cadre de la recherche il faut évoquer le rôle important des associations d'anciens auditeurs. Créée en 1949, l'Association des anciens cadres et auditeurs de l'IHEDN s'est fédérée en 1975 avec les vingt-cinq associations régionales en une Union des Associations d'auditeurs de l'IHEDN forte près de six mille membres. Entretenir les acquis obtenus à l'institut, faire bénéficier les instances gouvernementales du capital de propositions - espérées originales par l'origine diversifiée de leurs auteurs- incitèrent les associations d'anciens auditeurs à mettre sur pied une formation continue et surtout de reprendre les travaux en comités. Ces derniers se réunissent autour de thèmes choisis *motu proprio* ou proposés par le directeur de l'IHEDN. Conçus comme un moyen de motiver les anciens de l'IHEDN, les rapports de ces comités travaillant bénévolement, répondent également à la devise de l'association « connaître pour servir ». Outre le Premier ministre -via le SGDN- les destinataires naturels de ces réflexions sont les hauts fonctionnaires de défense attribués à chaque département ministériel. Ces rapports, s'ils bénéficient de la liberté de recherche de leurs auteurs, rencontrent malgré tout peu d'écho. La source de leurs informations (la documentation ouverte), l'esprit de la formation reçue à l'institut interdisent aux rapporteurs de prétendre à une originalité très affirmée. Il reste que la diffusion des meilleurs rapports par la revue *Défense* garantit aux associations un rôle certain sinon dans la recherche de défense du moins dans les moyens offerts à sa diffusion.

## **2.- LA REFLEXION : LA FONDATION POUR LES ETUDES DE DEFENSE (FED)**

### **2.1. - L'historique**

La FEDN, créée en 1972 par Michel Debré, ministre de la Défense Nationale, a été dissoute en décembre 1992 par Pierre Joxe, ministre de la Défense. Soucieux de recréer une fondation de stricte obédience, ce dernier organise début 1993 une fondation des études de défense (FED), dotée d'un capital (24 MF) versé par un collège de fondateurs, composé de dix sociétés industrielles.

### **2.2. - Les acteurs**

Cette fondation est coiffée par un conseil d'administration de dix-sept membres, six représentants des fondateurs, cinq représentants des ministères intéressés et six personnalités qualifiées (deux officiers généraux, deux parlementaires et deux experts des questions stratégiques). Parmi ceux-ci, Thierry de Montbrial, directeur de l'IFRI<sup>40</sup>, fut élu président. Le recrutement du directeur fut l'objet de longues et nombreuses péripéties. En février 1994, le conseil d'administration entérine un compromis négocié au cabinet du ministre et élit le recteur Charles Zorgbide comme directeur et le général Eric de la Maisonneuve comme directeur délégué. A la suite d'un certain nombre de divergences de

<sup>39</sup> ibidem - article 4

<sup>40</sup> cf Titre III, chapitre 1.1

fond entre le président, le directeur et le directeur délégué, Charles Zorgbide fut conduit à donner sa démission et le conseil d'administration élit le général de la Maisonneuve à la direction de la fondation, le 5 septembre 1994.

Au conseil d'administration, l'amiral Francis Orsini et François Heisbourg, démissionnaires, furent remplacés par le général Bernard Norlain, directeur de l'IHEDN, et par Alain Lancelot, directeur de l'institut d'études politiques de Paris. François Fillon fut remplacé par le député Yves Bonnet, le préfet Riolacci par le préfet Bonnelle, haut fonctionnaire de défense du ministère de l'Intérieur, François Barry-Delongchamp par Gilles Andréani, chef du CAP. Enfin, les présidents des sociétés fondatrices déléguèrent leur fonction à un de leurs proches collaborateurs. Fin 1995, le conseil d'administration avait trouvé sa composition définitive.

Le comité scientifique, composé de quinze personnalités, comprend sept militaires et huit civils, universitaires pour la plupart, dont Jean-Claude Casanova, qui en assure la présidence ; la quasi-totalité des responsables des organismes intéressés par l'enseignement et la réflexion stratégique y sont représentés.

Ainsi, par ses deux conseil et comité, la fondation est-elle en relation directe et étroite avec la plupart des institutions et organismes civils ou militaires touchant de près la réflexion stratégique française. Elle se trouve ainsi de fait au centre du dispositif de la réflexion stratégique et bien placée pour assurer l'interface entre les pouvoirs publics et les centres ou instituts de recherche.

### **2.3. - Le rôle de la FED**

Par son statut, la FED a pour fonction de susciter, de stimuler et d'animer la réflexion stratégique en France dans les milieux militaires et universitaires, comme au sein de la société civile ; elle doit également contribuer à la diffusion des idées et de la pensée militaire.

Le rôle d'intermédiation à un niveau de synthèse des études de défense nécessitait que la fondation se crée une place originale dans le paysage français de la réflexion stratégique. Véritable fondation, disposant d'une réelle indépendance et de moyens financiers (de l'ordre de cinq millions de francs par an), elle n'a pas été conçue comme un centre de recherche, mais plutôt comme un « carrefour », à la fois lieu de rencontre et structure d'accueil du réseau de la réflexion, dans tous les domaines qui concernent la sécurité : sociopolitique, géopolitique, économie, technologie et bien sûr stratégie de défense dans toutes ses dimensions.

### **2.4. - L'organisation et le fonctionnement**

Animé par une équipe restreinte de responsables autour du directeur, la fondation a constitué une quinzaine de groupes de réflexion, orientés autour de quatre pôles d'intérêt : géopolitique, économie, socio-politique, études stratégiques. Ces groupes sont chargés, à partir de leur thème de responsabilité, d'établir et de détailler une problématique afin de la rendre appréhensible et exploitable par des chercheurs. La réflexion des groupes, dans lesquels sont rassemblés des personnalités de haut niveau provenant d'horizons divers, civils et militaires, français et autres européens, contribue ainsi à la prise de conscience des problèmes de sécurité et de défense. Chaque fois que le travail de prospective et de questionnement du groupe coïncide avec des problèmes d'actualité et avec les préoccupations des pouvoirs publics, des contrats d'études sont établis, à charge pour la fondation de découvrir de jeunes chercheurs et de répartir entre eux les questions à traiter. La fondation devrait contribuer non seulement à faire avancer la réflexion mais aussi à ouvrir le champ à une nouvelle génération et à de nouveaux talents.

Pour alimenter la recherche, la fondation a mis sur pied un centre de documentation important relié avec de nombreuses banques de données et la plupart des centres de recherche étrangers.

Pour diffuser les idées, la fondation dispose de ses propres publications. Elle n'édite pas de revue périodique, mais développe des relations étroites avec la revue *Défense nationale*<sup>41</sup> et avec la revue *Défense* des anciens auditeurs de l'IHEDN. Elle publie une collection de livres *Perspectives stratégiques*, les *Cahiers de la fondation* et un journal mensuel. Cette partie des activités de la fondation est en constant développement.

Enfin la fondation organise, seule ou en liaison avec d'autres organismes, des séminaires, journées d'étude, symposiums et colloques. Le colloque organisé les 18 et 19 décembre 1995 à l'UNESCO sur le thème « Guerre et paix au 21ème siècle » avec Samuel Huntington a rencontré une audience importante.

La FED a donc manifestement réussi, en à peine dix-huit mois, à trouver sa place dans le dispositif français ; reste à la consolider en France et à l'élargir à l'étranger. Une organisation efficace et un potentiel de recherche sont maintenant disponibles. Reste à les utiliser.

### **3.- LA PRESSE MILITAIRE OFFICIELLE**

D'être officielle et militaire expose cette presse à une double contrainte, à l'opposé des attributs et prérogatives qui font du quatrième pouvoir un véritable contre-pouvoir. Presse militaire, elle doit composer avec les servitudes qui n'autorisent qu'une parole en liberté surveillée. Presse officielle, la vérité du gouvernement prend le pas sur les opinions par trop contradictoires, les bonnes nouvelles sur l'exposé de positions dérangeantes.

Ces limites étant admises, la légitimité d'une telle presse peut s'alimenter à deux sources bien distinctes. Communauté aussi importante en effectifs qu'hétérogène dans sa composition, l'armée ne laisse pas de ressentir la nécessité de périodiques où s'affirment les liens entre les unités et au-delà l'identité de chaque arme ou service (une liste des principales revues militaires et de défense est donnée en annexe).

Outre cet effet impératif de cohésion, l'institution militaire se doit d'accueillir dans des organes appropriés les réflexions menées sur sa mission.

Cette double fonction, pour permanente qu'elle soit, n'a pas connu une identique stabilité dans ses moyens d'expression.

#### **3.1.- La presse militaire d'information - Armées d'aujourd'hui**

Depuis juillet 1975, le mensuel *Armées d'aujourd'hui* a pris la suite de la revue *Terre-Air-Mer*, lancée en 1962, plus connue sous l'acronyme de *TAM* et relayée durant une brève période (de 1972 à 1975) par le mensuel *Forces Armées Françaises*.

L'enquête d'opinion menée avant le lancement de ce mensuel conclut à la nécessité de rajouter aux qualités de son prédécesseur, tourné autant vers l'information que la distraction, un ton plus ouvert, une présentation plus moderne et une plus large diffusion. En date du 14 mai 1975, une instruction ministérielle lui a fixé sa mission. Il s'agit aux termes de cette dernière de mettre à la disposition de tous les cadres militaires une

<sup>41</sup> cf Titre II, chapitre 3.2

information d'ensemble sur les problèmes de défense et de concourir au rayonnement des armées dans le secteur civil et à l'étranger.

A cette fin lui sont assignés les objectifs suivants :

- diffuser au sein des armées et dans la nation les informations nécessaires à la compréhension de la politique de défense de la France et du rôle des armées ;
- participer à l'entretien et au développement de la formation militaire et de la culture générale des cadres officiers ;
- développer l'esprit interarmées au sein des trois armées ;
- favoriser entre les cadres des trois armées et la délégation générale pour l'armement un courant d'échange d'idées.

Dans cet esprit la revue doit:

- constituer un des moyens d'expression du ministre de la défense ;
- être le support normal de la pensée militaire des différents échelons du commandement;
- dispenser à l'attention des cadres une information générale sur les grands problèmes nationaux ;
- enfin offrir une tribune aux cadres officiers ou civils relevant du ministère de la défense.

*Libres réflexions*, cahier encarté dans le mensuel, remplace en 1986 la rubrique *Opinions* et un comité de lecture est créé pour donner son avis au ministre de la défense sur l'opportunité de publier ou non les articles. Frein à l'autocensure, les huit membres de la Haute Autorité se prononcent sur des textes anonymes. La même garantie d'anonymat est assurée lors de la publication pour laquelle les auteurs ont toute latitude pour signer ou non leur texte. Indéniablement les facilités concédées aux débats sur la communauté militaire bénéficient-elles dans *Armées d'aujourd'hui* d'une institutionnalisation dont ne pouvait se prévaloir son prédécesseur, *Forces Armées Françaises* à la liberté d'expression trop chichement mesurée, cause probable d'une désaffection rapide du lectorat de l'époque. Il reste cependant que cette liberté doit composer avec une autre mission impartie à ce mensuel dont le ministre de la défense entend faire un de ses moyens d'expression.

En vingt années ce mensuel a considérablement évolué, passant du stade de revue interne à celui de média des armées. Ces évolutions se sont faites progressivement et concernent tant le fond (sujets plus vastes) que la forme (mise en page régulièrement améliorée). En atteste l'augmentation du tirage passé de 40 000 exemplaires en 1975 à plus de 150 000 actuellement, avec un nombre de lecteurs dépassant les 500 000 selon les résultats d'un sondage réalisé par la SOFRES en 1989.

Il revient cependant à d'autres structures de prendre en charge la presse d'études dont les centres d'intérêt, moins directement liés à l'actualité, intéressent davantage la stratégie totale et la politique de défense dans ses diverses composantes.

### **3.2.- La presse d'études - Défense nationale**

Ces revues vouées aux études de défense de haut niveau n'ont pas connu l'instabilité et la diversité où se reconnaît la presse militaire d'information. Ainsi la revue *Défense nationale* peut se prévaloir d'une existence de plus d'un demi-siècle que ne risquent guère d'interrompre les habituelles contingences matérielles.

Abritant ses locaux à l'Ecole Militaire, la revue est gérée par un conseil d'administration réunissant pour l'essentiel de hauts fonctionnaires d'horizons divers (armée, diplomatie, Conseil d'Etat, université, grands corps de l'Etat) ainsi que des personnalités du monde des affaires. En revanche, elle possède un encadrement exclusivement militaire composé d'officiers généraux. Une dizaine de chroniqueurs attitrés forme l'équipe rédactionnelle

permanente de la revue. Avec un tirage de plus de dix mille exemplaires, celle-ci se place en tête des périodiques traitant des questions de défense. Contribuent à ce succès, outre les nombreux abonnés, des ressources publicitaires régulières où les entreprises publiques d'armement comptent pour une part substantielle.

Sous-titrée « Etudes politiques-stratégiques-militaires-économiques-scientifiques », la revue *Défense nationale* se refuse par là même à isoler le fait militaire de l'ensemble de ses déterminations. Les quelque deux cents pages que contient chaque livraison suivent un ordonnancement où les chroniques régulières et les articles de fond sont loin de s'équilibrer. Reléguées en fin de revue, en une cinquantaine de pages, les chroniques s'articulent autour d'une dizaine de centres d'intérêts, allant de la bibliographie aux relations internationales.

L'essentiel de la revue s'attache en effet à traiter avec l'information de haut niveau et la largeur de vue qui conviennent les aspects fondamentaux et toujours plus protéiformes des enjeux politiques et militaires. Les articles de fond qui leur sont consacrés marquent à plusieurs titres l'originalité de *Défense nationale*.

Bien évidemment l'essentiel de la revue est voué à l'étude des problèmes politiques et militaires fondamentaux. La qualité des auteurs auxquels échoit cette responsabilité désigne -mieux que tout autre critère- le caractère officieux quand ce n'est pas officiel de *Défense nationale*. Celle-ci constitue en effet le support privilégié qui accueille les déclarations, prises de position et autres discours des principaux responsables de la défense nationale, tant civils que militaires. On y trouve ainsi régulièrement les discours du Premier ministre, du ministre de la Défense, ainsi que l'exposé des politiques respectives du chef d'état-major des armées et des chefs d'état-major des trois armées, textes ayant par nature valeur de référence... Les titulaires des grands commandements confient de même les réflexions que leur inspirent leurs responsabilités à ce périodique identifié par là même à une sorte de bulletin officiel des armées.

Si cette pensée militaire « institutionnelle » compose une part notable du contenu de la revue, celle-ci entend cependant alimenter à d'autres sources l'information et la réflexion de ses lecteurs. Deux catégories d'auteurs y pourvoient. La première regroupe les experts civils de tous horizons, français et plus rarement étrangers. La seconde réunit essentiellement des officiers de haut niveau. Abandonnant à *Armées d'aujourd'hui* la vulgarisation, *Défense nationale* s'oblige par là même à recourir aux compétences des officiers supérieurs et des généraux supposés répondre au niveau de réflexion souhaité. Rares sont par ailleurs les officiers à la retraite dont la collaboration à la revue est retenue (ce constat vaut moins pour les officiers généraux de la seconde section).

Ces deux critères de sélection conjuguent leurs effets pour limiter *Défense nationale* dans une ligne rédactionnelle au conformisme relativement officiel.

En position d'activité les limites sont connues qui entourent la liberté de parole et le désir d'originalité des cadres militaires. L'autocensure ainsi érigée en principe de base pour qui veut faire carrière rend l'imagination et l'originalité inversement proportionnelles à l'échelle des grades. Certes la substance du mensuel est faite d'articles spontanément envoyés à la rédaction à l'exception toutefois de la partie « dossier » où intervient le choix de la rédaction. Ce libéralisme reste insuffisant à contrebalancer les freins tant juridiques que psychologiques, auxquels s'ajoute la volonté de ne gêner en rien l'orthodoxie du moment où se reconnaît la vocation naturelle d'un organisme officieux. De même, la contribution des officiers retraités -dégagés en principe des soucis de carrière- est trop marginale quantitativement pour infléchir un tant soit peu la situation. Ainsi est-il rare de trouver des idées non pas forcément iconoclastes mais pour le moins originales dans *Défense nationale*.

D'être le support privilégié de la défense et l'illustration du concept officiel et s'affichant comme tel, ne contrarie en rien la place qu'occupe *Défense nationale* dans le débat politico-stratégique hexagonal. En effet, ce mensuel de près de deux cents pages peut se prévaloir d'être le seul à aborder un ensemble aussi divers de sujets avec une ouverture concédée - malgré les restrictions mentales évoquées - au dialogue et à la confrontation des idées.

Dans ses colonnes la plupart des grands stratégestes français se sont exprimés faisant de *Défense nationale* un instrument privilégié de la pensée militaire traditionnelle. Mais ce mensuel ne peut prétendre représenter à lui seul l'effort de recherche.

Cependant, le bouleversement profond des données des problèmes doit conduire l'Administration à confier à de nouvelles structures la gestion de ces nouveaux défis de préférence aux organismes traditionnels, récusés a priori pour cause de rigidité routinière.

## TITRE TROIS

### LES INSTANCES NON OFFICIELLES

L'avènement de la guerre totale a provoqué une extension du « volume social de la stratégie »<sup>42</sup> qui a ouvert aux chercheurs civils nombre de domaines. Outre l'histoire militaire et la géostratégie, de longue date pratiquées par les universitaires, l'économie, la sociologie, la psychologie des foules, les relations internationales sont autant de disciplines où l'expertise civile se présente désormais avec davantage de titres que des brevetés d'état-major.

Plus récemment, la bombe atomique a introduit une véritable rupture dans le monopole des militaires à penser la guerre. L'arme nucléaire a développé la doctrine de dissuasion, véritable rhétorique de l'imaginaire où s'affrontent deux psychismes, et métamorphosé la stratégie en acte philosophique. Jean Guitton avec *La pensée et la guerre*, André Glucksmann avec *Le discours de la guerre* et *La force du vertige* ont ainsi témoigné de la nécessité de « penser l'impensable ». Ainsi, l'irruption de cette bombe atomique exigeait que la recherche et l'analyse prennent le pas sur le simple mode d'emploi mécanique.

Mieux que d'autres, les Américains pouvaient répondre aux défis de cette radicale nouveauté. Ils surent le faire au travers des fameux « think tanks », pour acquérir au cours des années 60 un quasi monopole de la pensée stratégique, laissant quelques miettes à la Grande Bretagne, siège entre autres de l'IISS<sup>43</sup>, et à la République Fédérale d'Allemagne, dont la tradition universitaire dans ce domaine remontait à l'école de la géostratégie. La France sut cependant réagir, plus tardivement, au travers de son université et d'une floraison d'organismes de recherche privés.

Une liste des principaux organismes de recherche stratégique est donnée en annexe.

---

<sup>42</sup> J.P. Charnay, *Essai général de stratégie*, Paris, Champ libre 1973, p. 103.

<sup>43</sup> International institute for strategic studies de Londres



## **1. - LES ORGANISMES PRIVÉS DE RECHERCHE**

Le premier organisme de recherches stratégiques privé connu dans notre pays fut l'Institut français d'études stratégiques (IFDES), créé par le général Beaufre en 1962. L'IFDES joua, dans le domaine de la recherche pure, un rôle sans rapport avec la dimension très modeste de ses moyens. Associant des civils, dont Raymond Aron et Alain Joxe, à des militaires, cet institut ainsi que sa revue *Stratégie* n'ont pas survécu longtemps à son fondateur.

L'influence des organismes privés de recherche est en effet généralement tributaire de l'équation personnelle de leurs animateurs. Ces organismes, vivant pour la plupart, au moins en partie, de subventions de l'Etat, se consacrent soit à des activités de recherche pure, soit à l'animation du débat stratégique par l'organisation de colloques ou la diffusion de publications. Certains encore peuvent réunir des personnes dont le souci dominant est d'avantage de peser sur les choix stratégiques que d'enrichir la réflexion théorique. D'autres enfin, aux publications pittoresques, ne peuvent être que d'aimables clubs de retraités sans aucune influence.

Parmi ces nombreux organismes - on en recense près de trente en France - il a paru intéressant d'en examiner plus particulièrement deux :

- l'institut français de relations internationales (IFRI) de Thierry de Montbrial,
- le centre de recherche et d'études stratégiques (CREST) de Paul-Yvan de Saint Germain.

### **1.1. L'IFRI : un organisme majeur au rayonnement international reconnu**

La création de l'IFRI, le 19 janvier 1979, répondait à l'ambition de doter la France d'un organisme similaire au Council on Foreign Relations à New York, au Royal Institute of International Affairs à Londres, à la Deutsche Gesellschaft für Auswärtige Politik à Bonn. Son objet est de procéder ou de faire procéder aux recherches et aux études en matière de relations internationales, de faciliter en cette matière les travaux de ses membres et ceux des différents organismes publics et privés qui ont des objectifs analogues, d'établir ou développer les rapports avec les institutions étrangères à vocation comparables, d'accueillir les personnalités étrangères.

#### **1.1.1. - Statut de l'IFRI**

L'IFRI est né en 1979 d'un projet conçu au début des années 70. Il a été créé sur une structure existante depuis 1935, mais en perte de vitesse, le centre d'études de politique étrangère (CEPE). Association reconnue d'utilité publique, relevant de la loi de 1901, l'IFRI est dirigé depuis sa création par Thierry de Montbrial, qui est aujourd'hui également président de la fondation pour les études de défense (FED). L'institut présente la particularité d'être cofinancé par des fonds publics et des fonds privés de provenance tant nationale qu'internationale ; il peut également compter sur les cotisations de ses membres et le produit de ses publications et contrats d'études.

Le premier combat des fondateurs de l'IFRI fut celui de l'indépendance. Les ressources financières ont donc été diversifiées. L'IFRI dispose aujourd'hui d'un budget de 25 millions de francs. L'état y contribue à hauteur de 45 %, le reste étant d'origine privée : entreprises ou fondations parmi lesquelles on peut citer la Sasakawa Peace Foundation, le German Marshall Fund, la Rockefeller Foundation. L'immeuble de la rue de la Procession a trouvé son financement initial dans un don de la Ford Foundation. Les salaires des chercheurs et fonctionnaires détachés représentent l'essentiel des dépenses.

Son indépendance repose également sur des statuts adéquats. Le conseil d'administration ne comprend aucun membre nommé de l'extérieur. Enfin, l'IFRI pose comme principe d'aborder les problèmes internationaux avec objectivité et impartialité.

### **1.1.2. - Le rôle de l'IFRI**

Le rôle public d'institutions comme l'IFRI était ainsi défini par Johan Holst : « identifier et analyser les problèmes pertinents en matière internationale et en dégager les solutions. Le rôle des gouvernements est alors de les mettre en oeuvre ». L'IFRI, qui n'a pas d'obligation de résultat et n'est pas lié au secret ou au silence comme peuvent l'être les organismes d'état, s'est donné pour mission de favoriser le débat. L'institut retient parmi ses priorités de promouvoir les contacts et le débat entre différentes communautés de chercheurs et de responsables français et étrangers, et d'informer une audience de plus en plus large sur les enjeux de l'actualité politique, stratégique et économique mondiale.

#### **1.1.2.1 - Les études**

L'IFRI mène de nombreux programmes de recherche dans les domaines de la sécurité, de l'économie internationale, sur les questions régionales, mais aussi sur des problèmes de dimension globale comme l'islam, le droit et les relations internationales ou les mouvements de population.

Dans les années 80, l'IFRI s'est notamment penché sur les questions de sécurité en Europe, sous la direction de Pierre Lellouche. En 1985, il s'est particulièrement intéressé aux nouvelles technologies dans la défense de l'Europe, avant d'aborder le problème de l'initiative de défense stratégique en 86, organisant en particulier un séminaire sur ce sujet à Versailles conjointement avec la Rand corporation et la Stiftung Wissenschaft und Politik d'Ebenhausen près de Munich, et le Royal Institut of International Affairs de Londres.

Depuis 1989, deux axes concentrent les efforts de réflexion au sein de l'IFRI. Le premier traite de l'impact de l'écroulement du mur de Berlin et de la fin de la guerre froide sur la réflexion stratégique. Le deuxième concerne l'étude de la défense européenne et les relations France-OTAN.

L'IFRI n'a pas d'influence directe sur les décisions politiques gouvernementales. L'impact indirect est en revanche indéniable, au travers des publications, débats, et contacts personnels privilégiés qui nourrissent la réflexion au sein de l'Etat. On peut ainsi citer deux exemples. Dans les années 80, en ce qui concerne l'initiative de défense stratégique, l'IFRI a permis de se faire rencontrer les principaux responsables américains et français pour un débat informel. Un peu plus tôt, dans la crise des euromissiles, les études effectuées sur les opinions publiques ont contribué à la réflexion présidentielle.

#### **1.2.2.2 - Le fonctionnement**

Les moyens de L'IFRI sont variés. Ils consistent tout d'abord en une équipe de recherche légère et performante, complétée par un important centre de documentation, une bibliothèque et aussi un important réseau, national et international. L'IFRI regroupe actuellement une équipe d'environ soixante personnes.

L'IFRI organise de nombreuses rencontres, qu'il s'agisse de séminaires, de conférences ou de réunions restreintes de travail. Ses activités de recherche trouvent leur prolongement dans *RAMSES*, dans la revue *Politique étrangère* et autres publications. *RAMSES* est un ouvrage à périodicité annuelle qui constitue la synthèse

entre l'approche politico-stratégique et la réflexion économique. Tous les chercheurs de L'IFRI participent à sa rédaction, l'objectif étant de réaliser un document de référence basé sur des analyses originales et cohérentes. La revue *Politique étrangère*, héritée du CEPE, a été substantiellement transformée et développée. Ces publications contribuent largement à élargir le débat.

### **1.2.2.3 - Les acteurs**

Dès ses débuts en 1979, héritant des structures du CEPE, l'IFRI a pu bénéficier du concours du chercheur Jean Klein et de son expertise dans le domaine du désarmement et sur l'Allemagne, et reprendre la revue *Politique étrangère*.

Dans le même temps, Dominique Moïsi et Pierre Lellouche, anciens assistants de Raymond Aron, se sont associés à l'IFRI. Dominique Moïsi, directeur adjoint de Thierry de Montbrial, est un spécialiste reconnu des questions de politique internationale. Pierre Lellouche, responsable des études stratégiques, a quitté l'IFRI en 1989 en raison d'un engagement politique affiché, qui ne cadrerait pas avec l'esprit d'indépendance de l'institut.

Une équipe de six personnes est associée aux réflexions stratégiques et produit des études pour la DAS, qui est le premier client, et le CAP. Dans le contexte international de l'UEO, une équipe internationale a été montée et lie des contacts avec d'autres organismes intérieurs et extérieurs comme la DGAP allemande. Pour chaque thème retenu, le programme de recherche fait intervenir des groupes de travail rassemblant, sous la direction des chercheurs, divers experts aux compétences complémentaires : hauts fonctionnaires, décideurs politiques et économiques, journalistes.

Il faut noter que parmi ses chercheurs, l'IFRI comptait Nicole Gnesoto qui y avait fait ses classes de 83 à 86. Ses travaux dans le domaine de la sécurité européenne lui ont valu d'être appelée au CAP - Centre d'analyse et de prévision -, puis à l'UEO. Nombre de chercheurs de l'institut proviennent ou sont partis vers d'autres centres de recherche, comme Yves Boyer qui a rejoint le CREST, ou divers cabinets, comme Jérôme Paolini qui a rejoint François Fillon.

## **1.2. - Le CREST**

Créé en 1987 et implanté à l'Ecole Polytechnique depuis mars 1995, le centre de recherches et d'études sur les stratégies et les technologies (CREST) constitue un pôle de recherche sur les problèmes de défense réunissant un nombre important de chercheurs et spécialistes de haut niveau. Ses études et travaux, réalisés sous contrat, bénéficient des relations qu'il développe avec de nombreux centres de recherche ou experts étrangers en Europe ou aux Etats-Unis, notamment avec le U.S. Center for Research and Education on Strategy and Technology.

### **1.2.1 - Statut du CREST**

Le CREST est un laboratoire de recherche. Initialement sans personnalité juridique, le CREST est, depuis octobre 1993, constitué en groupement d'intérêt public (GIP). Les membres de ce groupement sont :

- l'école polytechnique ;
- la délégation générale pour l'armement (DGA) ;
- le secrétariat général de la défense nationale (SGDN) ;
- le commissariat à l'énergie atomique (CEA) ;

- l'association pour les recherches et les études sur les stratégies et les technologies de défense (APREST) ;
- l'association pour la recherche et le développement des méthodes et des processus industriels (Armines) ;
- l'institut français des relations internationales (IFRI).

Le financement du centre est assuré par l'état (environ 25%), les contrats d'études et les contributions des membres du GIP (environ 65%) et des organismes du type de la Commission Européenne.

## **1.2.2 - Le rôle du CREST**

Le CREST a pour vocation l'analyse de l'interaction entre les politiques de défense et l'évolution des technologies.

### **1.2.2.1 - Les études**

Dans le cadre de son programme de recherche, le CREST s'intéresse :

- aux transformations de l'environnement géopolitique à travers la manière dont les Etats élaborent et mettent en oeuvre leurs politiques de sécurité ; les recherches portent plus particulièrement sur les relations entre ces politiques et la maîtrise de hautes technologies (phénomènes de prolifération et manière de les contrôler, enjeux des politiques spatiales) ;
- aux problèmes de sécurité internationale qui consistent à mettre en évidence et à conceptualiser les mécanismes de passage d'un état de guerre, de crise ou de violence à la paix ;
- aux concepts et doctrines militaires dont le renouvellement est conduit par le nouveau contexte stratégique ;
- aux politiques industrielles et technologiques portant plus particulièrement sur l'évolution des industries d'armement dans différents pays et la coopération internationale en matière d'armements.

### **1.2.2.2 - Le fonctionnement**

Les recherches menées au CREST prennent la forme d'études sur contrat, principalement au profit de l'administration et d'organismes publics français, mais également pour le compte de clients privés et d'organismes internationaux. D'autre part, le CREST mène des études propres pour maintenir sa compétence dans ses différents domaines d'activité.

Les études et les travaux menés bénéficient des relations que le CREST développe avec de nombreux centres de recherche ou experts étrangers en Europe ou aux Etats-Unis. A ce titre, chacun des chercheurs se constitue un véritable réseau d'information. D'autre part, il organise des séminaires, des groupes de travail et des réunions à caractère restreint regroupant des officiels et des experts de diverses nationalités sur les problèmes de défense et de sécurité.

### **1.2.2.3 - Les acteurs**

Le CREST constitue un pôle de recherches sur les problèmes de défense qui réunit et emploie une douzaine de chercheurs de haut niveau, pour la plupart relativement

jeunes. Il peut également faire appel à des experts extérieurs, français ou étrangers selon la nature des travaux. En plus de leurs études respectives, les différents chercheurs du CREST ont depuis 1991 la possibilité de publier leurs écrits dans *Les cahiers du CREST* qui paraissent quatre fois par an.

### **1.3. - Les autres organismes privés**

Les autres organismes privés sont généralement de dimensions plus modestes. On distingue en particulier l'institut des relations internationales stratégiques (IRIS) sous la direction de Pascal Boniface. Cette structure légère, proche du parti socialiste, propose son expertise aux organismes publics, aux responsables politiques ou aux dirigeants industriels. Elle regroupe environ trente personnes, collaborateurs permanents ou occasionnels, qui se consacrent à la recherche et à l'enseignement au sein de l'Université Paris-Nord. Les activités de cet organisme consistent également à la publication annuelle de *L'année Stratégique - Les équilibres militaires* et une revue trimestrielle *Relations internationales et stratégiques* et à l'organisation de colloques et séminaires.

Pascal Boniface dirige également le groupement d'études et de réflexion militaire et stratégique qui a pour thème la stratégie militaire. Le GERMES a été créé en 1985 par Charles Hernu pour deux mobiles différents : se donner un instrument d'influence personnelle au sein de la communauté de défense française et rassembler au-dessus des partis tous ceux qui s'intéressent aux problèmes de défense, de sécurité et de politique internationale. Des commissions d'études travaillent sur des sujets aussi divers que l'armée de demain ou l'espace en tant qu'enjeu stratégique.

Citons également :

- le centre de recherches internationales (CERI) dirigé par Jean-Luc Domenach, qui regroupe des spécialistes des questions internationales, qu'il s'agisse de l'Asie ou des régions méditerranéennes, entre autres ;
- le centre interdisciplinaire de recherches sur la paix et d'études stratégiques (CIRPES), qui publie le *Débat stratégique* sous la direction d'Alain Joxe ;
- le centre d'études et de réflexion sur la défense (CERD), dont le but est de promouvoir l'esprit de défense dans le cadre général du développement de l'esprit civique, et qui publie notamment *La lettre du CERD* ;
- l'institut de stratégie comparée (ISC), dirigé par Hervé Coutau-Bégarie, qui a repris les actifs de la FEDN (archives, revue trimestrielle *Stratégiques*) et qui s'attache notamment à l'édition, la réédition ou la traduction de nombreux ouvrages de théorie stratégique, constituant une collection unique en son genre, malgré des ressources financières dérisoires.

On note enfin l'existence en France de quelques associations telles l'association française des économistes de défense (AFECOD) ou l'association pour la coordination des études et recherches de défense et stratégie (ACEDS), dont le siège est à Strasbourg et qui publie les *Etudes de défense*.

### **1.4. - Richesse et diversité**

Tous ces organismes ont un rayonnement de qualité très diverse. La reconnaissance sur le plan international de ces organismes repose essentiellement sur la compétence et les réseaux de ses chercheurs ou experts. Il ressort nettement des divers entretiens conduits lors de notre étude que seul l'IFRI peut prétendre actuellement à une authentique renommée

internationale. Cet institut s'intéresse surtout aux problèmes diplomatiques et à la politique internationale dont l'économie et la sécurité-défense ne forment qu'un volet. L'IFRI ne souhaite pas non plus consacrer une partie de ses activités à fédérer ou à coordonner la réflexion ou la recherche stratégique.

Les organismes comme le CREST, qui démontre une intense activité de recherche et a su faire reconnaître son expertise en Europe et aux Etats-Unis, souhaitent garder l'indépendance du choix de leurs travaux.

La fondation pour les études de défense (FED)<sup>44</sup>, dont la création est somme toute récente, souhaite participer à la réflexion en stimulant et en organisant le débat stratégique. Cette fondation, qui se veut une structure d'accueil indépendante pour tous ceux qui participent à la réflexion, prend de nombreuses initiatives pour élargir son audience et construire son réseau international avec des organismes équivalents, en particulier en Europe. Elle peut fournir un pendant stratégique à l'IFRI, en évoluant pour devenir rapidement un lieu privilégié d'échanges, dans le domaine de la défense et de la sécurité, sur le plan national et international. Il lui reste, pour atteindre ses objectifs, à asseoir sa crédibilité, sa réputation et sa compétence auprès d'une large audience par la qualité de ses travaux et la pertinence de son expertise.

Dans le même temps, il lui serait utile de se faire reconnaître comme membre associé auprès de nombreux autres instituts de dimension internationale pour lui permettre d'y être écoutée et de profiter des résultats de certains travaux plus confidentiels. La question lui reste posée de savoir si la meilleure voie pour susciter le débat stratégique en France consiste à institutionnaliser les liaisons entre les différentes organisations et les instances politiques. Jouerait-elle alors le rôle d'interface entre le monde politique et le monde des chercheurs et des spécialistes ? Ou ne lui conviendrait-il pas mieux de devenir l'initiateur incontournable des réunions de différents niveaux de confidentialité entre les instances politiques et les experts en invitant les intéressés à se rencontrer dans ses murs ? Cette démarche a déjà été employée avec beaucoup de succès par l'IFRI dans les domaines politiques et économiques.

## **2. - LES CENTRES UNIVERSITAIRES**

Le débat et la réflexion dans le domaine des affaires stratégiques et de défense en France ont été pratiquement inexistantes jusque dans les années 60. Les non-militaires n'étaient pas du tout associés à cette problématique, et ce n'est qu'à partir des années 70 que des experts civils de la défense ou du Quai d'Orsay ont été associés aux travaux de programmation. Depuis, la situation s'est bien améliorée sans pour autant répondre à l'ampleur des besoins réels.

### **2.1 - Une genèse tardive**

Les mondes universitaire et militaire ont toujours ressenti l'un pour l'autre une trop grande distance pour qu'ils décident d'eux-mêmes de travailler ensemble sur des sujets aussi interdépendants que les relations internationales, les affaires stratégiques et de défense, l'histoire ou les sciences juridiques et politiques. Des hommes comme Raymond Aron, Raoul Girardet, Pierre Dabozis, André Martel, Jacques Robert ou Hubert Jean Pierre Thomas seront les pionniers d'un rapprochement entre ces deux mondes.

Après avoir participé au séminaire conjoint de la Harvard University et du MIT à Harvard en 1960, et compte tenu de l'intérêt qu'il porte à l'analyse diplomatico-stratégique, Raymond Aron crée un cours en 1962 à l'institut d'études politiques de Paris sur la stratégie

<sup>44</sup> voir Titre II chap.2

nucléaire. Dans les années 60, Raoul Girardet crée également un cours dans le même institut sur « les problèmes contemporains de défense nationale ». Professeur de droit public et de sciences politiques après une carrière d'officier, Pierre Dabezies prend la direction du centre d'études politiques de défense (CEPODE) créé en 1972 au sein du département politique de l'Université de Paris I. Un an plus tard, en 1973, le professeur Jean Paul Charnay crée le centre d'études et de recherches sur les stratégies et les conflits à l'Université de Paris IV (Sorbonne). Ancien auditeur de l'IHEDN, Hubert Jean Pierre Thomas fonde en 1969 le centre de sociologie de la défense nationale. Le premier DESS de défense nationale sera mis sur pied par le professeur Jacques Robert en 1975, également après son passage comme auditeur à l'IHEDN. Ainsi, cet institut voit peu à peu passer dans ses rangs de nombreux auditeurs favorables à l'instauration d'un débat national sur les problèmes de défense. En 1968 enfin, le professeur André Martel, historien, crée le centre d'histoire militaire à l'Université Paul Valéry de Montpellier, centre travaillant en association avec l'unité de recherche « forces armées et institutions de défense » du CNRS.

Pour indispensable qu'il fût, le rôle de ces pionniers était insuffisant à lui seul pour étendre le phénomène à l'ensemble de la carte universitaire. Le secrétariat général de la défense nationale a pris le relais de ces initiatives méritoires mais limitées. L'article 6 de ses statuts fixe son rôle : « le secrétaire général de la défense nationale coordonne l'action des organismes voués à l'enseignement et aux études de défense (...) il veille au développement des activités d'enseignement et d'étude de défense conduites dans les établissements publics ou privés d'enseignement ou de recherche ». Le service du SGDN responsable de cette mission est la mission de l'enseignement et des études de défense (MEED) ; elle doit assurer la formation supérieure des futurs cadres de la nation et contribuer ainsi à l'adhésion réfléchie des citoyens à la défense. Ce service, créé en 1976, a traditionnellement pour chef un universitaire. Il conduit son action en laissant aux universités l'entière responsabilité du choix et du contenu des enseignements. L'aide financière dévolue par la MEED aux universités prend la forme de contrats passés entre ces dernières et le SGDN. Mais l'importance de ces contrats excède de loin le volume du budget qui leur est consacré. Ainsi, les crédits votés en 1984 au titre des études pour l'ensemble du SGDN ne s'élevaient qu'à 144 280 francs. Cependant, ces contrats aident tout de même à vivifier les recherches et valoriser les universités. En outre, ils contribuent d'une part à l'accumulation du savoir dont la perspective s'inscrit dans le long terme et sont d'autre part des instruments privilégiés d'aide à la décision définis par l'impératif du court terme.

Outre les contrats, l'organisation matérielle des études est également soutenue par la MEED, en liaison avec l'IHEDN et les ministères de la défense et de l'intérieur. Elle organise par exemple des stages à l'attention des étudiants du DESS de défense de Paris II dans les administrations et les entreprises travaillant pour la défense. De même, les étudiants des DEA et des DESS de défense et les étudiants du troisième cycle de l'institut régional d'administration de Lille ont accès aux sessions d'études à l'IHEDN et peuvent participer à des voyages d'information dans certaines unités militaires et sites stratégiques. Enfin, la MEED organise chaque année des colloques nationaux et internationaux concernant les relations internationales et de défense.

Du fait de la réorganisation en cours au SGDN, la MEED devrait à l'avenir être rattachée à l'IHEDN, et ses missions ainsi que ses moyens sont en cours de révision.

## **2.2 - Un essor rapide**

Les hommes mais également les institutions ont joué un rôle prépondérant dans la genèse des études de défense dans l'enseignement supérieur français. Consciente du retard pris sur ses homologues étrangers, l'Université française semble avoir voulu compenser ce retard par un développement rapide imprimé aux études de défense au début des années 80, qui s'est malheureusement vite épuisé.

L'année universitaire 1978-1979 en France fait état d'un démarrage modeste de l'enseignement de défense. Neuf universités délivrent alors un diplôme de défense : Lille II, Paris II et Nice sous forme d'un DESS, Grenoble II, Lyon III, Montpellier, Aix-Marseille III, Paris I et Strasbourg III sous forme d'un DEA de défense. Outre ces DESS et DEA spécifiques, un enseignement de défense était également dispensé dans certaines universités et grandes écoles. Cette fonction « enseignement » est complétée par la recherche qui se déroulait à l'époque dans neuf centres de recherche : le centre d'études politiques de défense (CEPODE) de Paris I, le centre de prospective sociale et politique et le centre d'études et de recherches sur les stratégies et les conflits de Paris IV, le centre de sociologie de la défense de la fondation nationale des sciences politiques, le groupe de recherches sur les problèmes de défense de l'Université de Clermont-Ferrand, le centre d'études de défense et de sécurité internationale et de défense de l'Université de Grenoble II, le centre lyonnais d'études de sécurité internationale et de défense de l'Université de Lyon III, le centre d'histoire militaire et d'études de défense nationale de l'Université de Montpellier III et le centre de recherches sur l'armée de l'Université de Toulouse.

A partir de cette situation, on assiste à un essor rapide incontestable. De nouvelles filières d'enseignement ont vu le jour tels que, par exemple, le DESS d'aménagement et défense de la faculté des lettres de Metz (1982), la création d'une option « défense » à l'Université de Rennes I ou encore le DEA de défense et relations internationales à l'Université de Nantes.

Et, si le nombre des universités enseignant un DEA ou un DESS de défense est aujourd'hui à peine supérieur à celui de 1978, le nombre d'universités et d'écoles dispensant aujourd'hui un enseignement de défense autre que DEA et DESS est par contre de l'ordre d'une cinquantaine. L'ENA, les IEP de Paris et Toulouse, Polytechnique, Sciences-Po figurent dans les premiers à avoir intégré dans leur scolarité les disciplines de défense. Depuis, ils ont été suivis par bien d'autres, comme l'Université Paris-Nord et son troisième cycle d'études stratégiques dirigée par Pascal Boniface, l'école normale supérieure (1985), l'école centrale des arts et manufactures (1983), l'école nationale de la magistrature (1985), l'école spéciale des travaux publics (1984), l'école des hautes études commerciales (1983), l'école supérieure de commerce de Paris (1985), l'école supérieure d'électricité (1980) ou encore l'institut supérieur des affaires (1981) qui proposent à tous leurs étudiants des cycles de conférences, de cours ou de séminaires sur le sujet.

La recherche suit également la même évolution générale avec plus de vingt-cinq centres dans le début des années 90, à Paris mais également, chose nouvelle, en province : parmi les principales, l'institut national supérieur d'études de défense et désarmement (INSED) résultant de la fusion en 1982 du CEPODE et du CEREDE (centre d'études et de recherches sur le désarmement), le centre de géographie politique et géostratégie de Paris I, le centre W.Thomas d'analyse des systèmes sociaux de l'Université de Toulouse (1981), le centre d'histoire des relations internationales de l'Université de Strasbourg (1981), le centre de recherche et d'étude sur la défense (CRED) de Paris II, le centre d'études et de défense et de sécurité (CERDES) de Nice ou encore le centre de recherches droit et défense rattaché à la Faculté de droit de l'Université de Paris V (1982). Ces centres travaillent sur des thèmes importants intéressant d'une manière générale la défense et les problèmes stratégiques vus sous l'angle de leur spécialité.

Le centre de recherches droit et défense, par exemple, se consacre à l'étude des questions juridiques et politiques de défense nationale et de sécurité internationale. Il travaille plus particulièrement sur des thèmes tels que :

- l'organisation institutionnelle et administrative de la défense ;
- la défense économique et industrielle ;
- la protection du secret de défense ;
- les transferts internationaux d'armement ;

- le contrôle et la prolifération des technologies sensibles ;
- les aspects stratégiques de la sécurité des systèmes d'information.

Ces centres fonctionnent par la réalisation de contrats ou programmes de recherches et d'études essentiellement pour le compte de différents organismes publics tels que le ministère de la Défense, le SGDN, la FED, le ministère de la Recherche ou le ministère des Affaires étrangères. Ils possèdent une équipe généralement composée d'enseignants (provenant dans la plupart des cas de l'Université de rattachement), d'experts ou consultants extérieurs et d'étudiants en troisième cycle. Les chercheurs rédigent souvent des articles, organisent des colloques, animent des formations et des sessions d'études et publient des ouvrages.

Pourtant, de l'avis général rencontré chez nos interlocuteurs, le nombre d'étudiants et de chercheurs, ainsi que la qualité de leurs travaux, restent bien en deça des besoins des pouvoirs publics.

### **2.3 - Un bilan contrasté**

Après un retard important pris sur nos homologues étrangers, l'université française a entrepris de redresser rapidement la situation qui, comme il a été montré précédemment, s'est nettement améliorée. Ce progrès a eu lieu, tout d'abord, sous l'impulsion de quelques hommes qui se sont particulièrement investis dans le développement des études de défense dans l'enseignement supérieur français, jusqu'à ce que le relais soit pris à l'échelle nationale par un plus grand nombre d'universités.

Mais, si l'université est aujourd'hui le seul vivier de la réflexion stratégique en France, il n'en sort finalement pas grand chose, faute de savoir susciter des vocations. Les perspectives offertes par l'Etat aux cursus « défense » sont en effet étroites, et les étudiants susceptibles d'enrichir la réflexion stratégique restent très peu nombreux. L'administration offre en particulier peu de place aux experts civils, contrairement par exemple à l'Angleterre où il existe une puissante et très compétente administration civile de la défense.

Pour être utiles, les universités doivent par ailleurs disposer d'une analyse des besoins des organismes publics et du ministère de la Défense en particulier. Cela pourrait être une des raisons d'être de la fondation pour les études de défense (FED).

Mais la question financière représente le problème le plus important, la faiblesse des crédits de recherche ne permettant pas d'attirer le nombre d'étudiants qui créerait l'émulation. La mise à plat du système universitaire français dans le domaine des études de défense a en particulier mis en évidence l'absence quasi-totale d'aide financière de la part des entreprises privées. Il s'agit là d'une différence fondamentale avec nos partenaires étrangers et les Etats-Unis en particulier, où les entreprises qui financent les universités obtiennent des avantages fiscaux significatifs.

Un autre problème réside dans le culte du secret que cultive le ministère de la Défense. Les universités, les centres d'études et de recherche mais aussi les organismes privés de recherche souffrent tout particulièrement de règles de protection du secret qui conduisent trop souvent les armées à conserver par devers elles des renseignements qui ne méritent pas -ou plus- de l'être. Un assouplissement de la réglementation paraît indispensable en ce domaine, ce que la nouvelle situation internationale devrait permettre.

### 3 - LES PARTIS POLITIQUES

La première vocation des partis politiques consiste en la conquête et l'exercice du pouvoir. L'évocation de leur rôle dans la réflexion stratégique au sein de cette étude peut donc relever du paradoxe. Pourtant, les partis politiques figurent au nombre des acteurs constitutifs de la vie publique et sont donc amenés à un moment ou à un autre à apporter leur contribution à la réflexion de défense. Une fois parvenus aux affaires, ils sont les inspirateurs directs de la doctrine officielle du pays. Les décisions relatives à la défense qui font actuellement l'actualité sont sans aucun doute le fruit d'une réflexion d'un homme, le Président de la République Jacques Chirac, et de son parti, le rassemblement pour la république (RPR), menée avant les élections présidentielles de mai 1995.

S'ils sont dans l'opposition, les partis politiques alimentent à leur manière le débat stratégique :

- d'une part, par la préparation d'un nouveau projet politique en vue des élections à venir et dans lequel les problèmes de défense viendront prendre leur place,
- et d'autre part, par la critique de la politique menée par le pouvoir en place en réfléchissant à ses inconvénients et travers et en proposant des variantes ou des solutions différentes.

Généralement, la réflexion des partis politiques s'intéresse en priorité au choix des lignes de conduite en matière diplomatique. A cette fin, les principaux partis ont créé, en leur sein ou dans leur mouvance, des cellules de réflexion attachées à dégager leurs positions propres en matière diplomatico-stratégique. Indispensable à l'élaboration de leurs programmes respectifs, cette activité de recherche est suffisamment régulière pour les ranger de facto parmi les acteurs collectifs d'une pensée militaire non-officielle.

Ainsi et à titre d'exemple, un groupe d'experts du parti socialiste (PS) propose, dans un dossier de soixante pages intitulé *La défense dans le monde*, une analyse sans tabou des besoins de défense de la France, de la dissuasion à une seule composante et de la suppression du service national. Ce texte, publié fin 1995 par l'AVRE (association pour les valeurs républicaines), a été rédigé « par des responsables et des anciens responsables civils et militaires des questions de défense » parmi lesquels d'anciens collaborateurs de François Mitterrand. Les idées exposées dans cette étude n'ont pas encore fait l'objet d'un débat au sein du PS, bien qu'elles tournent même le dos aux thèses exposées au printemps 1994 par le président Mitterrand en matière de dissuasion.

Mais, s'il existe une réflexion stratégique dans les partis politiques, la campagne pour les dernières élections présidentielles n'en a pas fait la démonstration. Alors que le chef de l'Etat est aussi le chef des armées (article 15 de la Constitution), force est de constater que les candidats n'ont abordé les questions de défense que par allusions. Les seules évocations explicites concernaient les essais nucléaires - pour lesquels le candidat Jacques Chirac se remettait à l'avis d'un jury d'experts - et le service national. Cette discrétion électorale n'a cependant pas empêché le Président de la République d'annoncer les décisions que l'on connaît (reprise des essais nucléaires, professionnalisation, définition d'un nouveau format de nos forces armées). La rapidité de leur annonce permet de penser qu'elles sont le fruit d'une réflexion menée au sein du RPR largement avant le jour des élections.

Les problèmes de défense étant sur le plan électoral peu porteurs, il apparaît en définitive que la réflexion stratégique reste dans les partis politiques l'apanage de rares experts passionnés qui ne disposent pas de structures consistantes d'expertise et d'analyse stratégiques analogues à celles entretenues, par exemple, par les grands partis politiques de pays voisins comme l'Allemagne ou la Grande Bretagne. Cette lacune apparaît également, nous l'avons vu, dans notre parlement, où les commissions de défense disposent de moyens dérisoires.

sans texte

**TITRE QUATRE**

**LES MODELES ETRANGERS**

## **1.- L'EXEMPLE AMERICAIN**

L'organisation américaine est souvent citée comme un exemple, dont il faudrait s'inspirer. Cette idée justifie que soient examinées les institutions américaines compétentes en matière de sécurité, leur fonctionnement, leurs références culturelles.

### **1.1.- Le conseil de sécurité nationale**

Aux Etats Unis comme en France, le lien entre la prise de décision politique et l'élaboration de la stratégie est à l'évidence très étroit. Selon la constitution américaine, la politique de sécurité est préparée sous la direction du Président conformément à la volonté générale manifestée par le Congrès. A l'issue de la dernière guerre mondiale, il est apparu que la complexité grandissante des problèmes de sécurité rendait nécessaire de pouvoir assister (et, bien sûr, de pouvoir contrôler) le Président pour concevoir une politique de sécurité intégrant les problèmes politiques, économiques et militaires. C'est ainsi qu'une loi de 1947 (le National Security Act) a institué le « National Security Council ». Ce conseil de sécurité nationale (CSN) mérite une attention particulière, parce que sa permanence et son influence lui assurent un rôle de premier plan dans l'élaboration, la formulation et la mise en oeuvre de la politique américaine.

Le CSN, au fil du temps a évolué jusqu'à sa composition actuelle, dont la composante principale est le « Principals Committee » :

- le Président ;
- le vice-président ;
- le secrétaire d'Etat ;
- le secrétaire à la Défense ;
- le secrétaire au trésor ;
- l'ambassadeur auprès des Nations Unies ;
- le conseiller du Président pour les affaires de sécurité nationale ;
- le conseiller économique du Président ;
- le « chief of staff to the President ».

Le directeur de la CIA et le chef d'état-major interarmées y participent en tant que conseillers statutaires.

Deux autres comités participent au travail de formulation de la politique nationale de sécurité. Le « Deputies Committee » est formé des adjoints aux membres du comité évoqué ci-dessus. Son rôle est de passer en revue et de mettre en oeuvre le travail émanant du processus « interagences ». Il agit par voie de recommandations portant sur le développement et l'exécution de la politique de sécurité nationale. Ce comité est devenu un véritable agent de liaison entre l'ensemble des départements et agences concernées et le niveau politique de la coordination.

Des « Policy Coordinating Committees » sont établis par domaine (défense, économie internationale, renseignement et désarmement) et par zone géographique. Chaque comité est chargé de l'identification et du suivi des questions qui seront examinées par le CSN, ainsi que de la préparation des documents qui lui seront soumis.

Le Président peut assister aux réunions de tous niveaux, à sa convenance ; il préside généralement le « Principals Committee ».

La souplesse qui caractérise le CSN, associée à des procédures internes permanentes, a permis aux dirigeants américains de se concerter rapidement et de disposer d'analyses dans

les premières heures des crises comme celle du Golfe. Le conseil se réunit quotidiennement, dans des formes différentes, à différents niveaux en prenant en compte les éléments multiples de la crise. Toutes les options peuvent être envisagées, des sanctions économiques jusqu'aux opérations militaires.

Né de la volonté de vouloir restreindre la liberté d'action du président, le conseil de sécurité nationale est devenu toutefois un instrument majeur du leadership du chef d'Etat. La difficulté de bien coordonner est devenue de plus en plus évidente au fur et à mesure du temps. Au delà des domaines de sécurité intérieure et extérieure, la coordination s'étend maintenant à l'économique, au social, au scientifique, au technologique, au judiciaire et aux autres sujets d'intérêt national. Sa vertu principale est la souplesse.

## 1.2.- Les institutions prospectives

Une caractéristique importante de la culture démocratique des Etats-Unis est le recours systématique des décideurs des politiques publiques à des travaux prospectifs des différentes institutions indépendantes. Cette habitude a, à son tour, causé une institutionnalisation et une professionnalisation de la prospective, comprise comme outil d'assistance stratégique et de sensibilisation. La prospective américaine est issue des besoins de la guerre froide ou de la *Grande Société*, mais l'association de la réflexion prospective à l'action des décideurs date déjà de la commission Hoover (*Recent social trends*, 1933). Le congrès l'a institutionnalisée (*foresight provision*, 1975) en faisant obligation à ses Commissions d'avoir recours à des études prospectives pour fonder leurs travaux. La prospective éclaire les choix ou les débats de politique publique ; elle propose moins de décrire le futur, que de le construire. Les centres de réflexion se situent au croisement de la rigueur universitaire et du pragmatisme politique, dont l'indépendance et la sérénité sont assurées par un financement à travers des fondations.

Les organismes indépendants (« think tanks ») interviennent dans l'analyse de l'évolution ou des mutations possibles, voire souhaitables, du système sociétal, dans la sensibilisation du public ou des décideurs et dans l'élaboration d'orientations stratégiques. Leurs analyses et leurs projections apparaissent ainsi comme un outil pour la formulation de politiques publiques.

Les « think tanks » sont des centres de réflexion et de recherche indépendants, à but non lucratif, qui travaillent sur la meilleure façon de comprendre ou de gérer le présent, et de préparer (ou construire) l'avenir. Ils remplissent deux rôles principaux :

- à l'origine ils sont apparus comme alternative au développement de l'Etat, parce que la société civile a voulu un contrepoids à la puissance publique ; l'Etat lui-même s'est mis à déléguer le traitement de problèmes nouveaux à ces entités indépendantes, comme la Rand Corporation, qui reste la plus célèbre de ces fondations ;
- ils sont devenus un rouage essentiel dans le fonctionnement d'un système politique avec lequel s'est instauré un courant d'échanges -en accueillant les têtes pensantes des administrations sortantes, ou en fournissant celles des administrations élues- ; ils assurent ainsi un élément de continuité, une mémoire institutionnelle et une réserve d'élites dans une vie politique marquée par l'instabilité et les alternances, et par la faiblesse de l'Etat et des partis politiques.

Une grande disponibilité intellectuelle, une absence de cloisonnements rigides dans les structures administratives, une frontière fluide entre les secteurs public et privé, en bref, leur pragmatisme fit le succès de ces fondations, d'où sortirent des professionnels d'un type nouveau : les « stratèges scientifiques ». Ces stratèges -des civils pour l'essentiel- jouèrent, surtout depuis le mandat Kennedy, « un rôle d'une importance extraordinaire. Il n'est pas

exagéré de dire que toutes les idées qui ont révolutionné la stratégie -et dont la plupart ont été adoptées par les autorités militaires- sont sorties de leurs cerveaux »<sup>45</sup>.

Les institutions les plus importantes dans le domaine de la défense sont les suivantes:

La *Brookings Institution* a été créée pour développer une expertise en matière économique et budgétaire, et nourrir une réflexion indépendante sur les grands choix économiques de politiques nationales. Elle fournit maintenant des travaux d'analyse et de prospective sur l'évaluation de la menace.

La *Hoover Institution for War, Revolution and Peace* est le « think tank » de l'université de Stanford, devenu centre d'études, de réflexions et de recherches pluridisciplinaires en sciences sociales, politiques et économiques. Son budget provient d'organismes publics et de fondations, comme la fameuse Rand Corporation. Elle est à l'origine des techniques de la prospective, du traitement de données et des sciences de la décision. Ses analyses et ses projections ont longtemps été dominées par la stratégie nucléaire et la soviétologie. Aujourd'hui ses activités sont largement diversifiées, mais regroupées au sein de trois divisions, dont la *National Security Research* est la plus importante dans le cadre de cette étude. Elle prend en compte, à côté de l'évaluation stratégique et de la programmation militaire, l'économie internationale, les questions scientifiques et les systèmes de traitement de l'information.

Le *Center for Strategic and International Studies* a été créé, avec l'aide de l'*American Enterprise Institute*, pour stimuler une réflexion et une recherche sur l'ensemble des questions stratégiques, militaires ou économiques. Il réunit des universitaires, des responsables politiques ou militaires, et des hommes d'affaires. Il est perçu comme bipartisan.

Le *SRI International* (institution de recherche de Stanford) est le plus puissant des « think tanks » créé pour répondre à une demande du Département de la Défense dans les domaines de l'évaluation ou de la prospective technologique ou stratégique, et des sciences de l'information.

Il existe aussi des organismes publics, qui sont impliqués dans la recherche et la réflexion prospective aux Etats-Unis. Les services d'analyse et de prévision du Congrès ou le département du conseiller scientifique de la Maison-Blanche, et l'instrument de la stratégie technologique ou industrielle commerciale de l'Administration sont les plus significatifs par le rôle qu'ils jouent auprès des décideurs des politiques publiques. Par exemple, le *Congressional Research Service*, une des divisions du service d'analyse et de prévision du Congrès, fournit des travaux aussi bien sur les questions stratégiques que sur l'intégration européenne.

### 1.3.- Un conseil national de sécurité en France ?

L'idée d'un conseil national de sécurité pour la France n'est pas nouvelle. Successivement, Claude Pierre-Brossolette sous Valéry Giscard d'Estaing, puis Jacques Attali dès la veille des présidentielles de 1981, plus récemment Pierre Lellouche y ont été sensibilisés. Chaque fois, cette proposition sera jetée à la poubelle au nom de la prééminence du Président en matière de politique étrangère et de défense ; il est impensable qu'une poignée d'experts soit chargée de la politique de défense de la France.

« Bien sûr, un conseil national de sécurité auprès du Président est en contradiction avec une Constitution qui partage les pouvoirs en la matière entre chef de l'Etat et Premier ministre. Bien sûr, le Président dispose déjà d'outils d'aide à la décision (...). Bien sûr, la fonction de

<sup>45</sup> B. Brodie, *Quatorze essais sur la nouvelle stratégie américaine*, Paris, Stock 1965, p. 9.

Premier ministre n'existe pas dans le système américain, ce qui rend plus compréhensible un organisme d'analyse et de conseil auprès du Président... Mais peut-être un tel conseil « permanent » aurait-il permis à François Mitterrand de moins se hâter d'ouvrir la porte aux putschistes de Moscou en août 1991. Peut-être l'aurait-il éclairé à temps sur la volonté de l'Allemagne de se réunifier. Peut-être lui aurait-il ouvert les yeux sur le conflit de l'ex-Yougoslavie. Peut-être lui aurait-il fourni les données nécessaires à une annonce intelligente d'un gel des essais nucléaires français »<sup>46</sup>.

Quant à Jean Picq, voici ce qu'il répond à l'idée d'un SGDN qui évoluerait dans ce sens :

« Le conseil national de sécurité est une institution américaine. Or, la France connaît un régime parlementaire et les Etats-Unis un régime présidentiel. Le secrétaire d'Etat à la Défense américain est responsable exclusivement devant le Président, et le directeur du conseil de sécurité a un rang de ministre. En France, le Premier ministre, mais aussi le ministre de la Défense, sont responsables devant le Parlement. Comme le secrétaire général du gouvernement, le secrétaire général de la défense nationale est un haut fonctionnaire qui n'assume pas (et ne doit en aucun cas assumer) une responsabilité politique. Sa responsabilité est exclusivement administrative et son devoir est de s'y tenir. L'idée qu'il puisse diriger un conseil national de sécurité n'est donc pas conforme à l'esprit de nos institutions. En effet, l'enjeu pour l'État se situe dans une meilleure coordination plutôt que dans la création d'un nouvel organisme qui serait perçu comme un rival direct de ministres responsables. Il n'est déjà pas facile de faire travailler les grandes administrations ensemble. Alors n'ajoutons pas une nouvelle difficulté en créant un conseil de sécurité qui serait un concurrent inutile et de surcroît illégitime ! Respectons notre tradition républicaine et, comme le soulignait Georges Pompidou citant Périclès: « Ne prenons pas pour modèle les lois d'autrui ! »<sup>47</sup>

On voit donc clairement que notre Constitution, ou tout au moins dans l'interprétation qui en est systématiquement faite, et nos habitudes culturelles, s'accommodent mal de la reproduction d'un conseil national de sécurité à l'américaine. Le système américain est caractérisé par les principes de restriction et d'équilibre (« checks and balances »), qui font en sorte que les travaux des institutions privées doivent être pris en compte par les décideurs publics. De plus, l'imbrication des institutions de toutes sortes, publiques ou indépendantes, a favorisé une véritable professionnalisation de ces milieux.

On peut en outre objecter à ses zéloteurs que ce système a favorisé de sévères défaites : c'est en suivant les recommandations des « scientifiques de défense » que Mac Namara a planifié la guerre du Vietnam.

Pour autant, l'idée de concentrer les responsabilités de sécurité dans un organe unique a cours dans notre pays, et pourrait se concrétiser de façon plus conforme à nos us et coutumes ; il en est question dans un prochain chapitre.

## **2.- LA GRANDE BRETAGNE**

La réputation de performance qui entoure l'outil de défense britannique justifie d'examiner l'organisation institutionnelle dans laquelle les décisions stratégiques sont prises, ses méthodes de travail, le contexte culturel dans lequel cette organisation prend place.

<sup>46</sup> Alexandra Schwartzbrod, *Le Président qui n'aimait pas la guerre*, p 18.

<sup>47</sup> Jean Picq, *Armées d'aujourd'hui*, n°207 (mars 1996).

## 2.1.- Le conseil des ministres

Le conseil des ministres est l'entité directrice de la politique nationale. Il exerce trois fonctions:

- la définition finale de la politique gouvernementale ;
- le contrôle suprême de l'exécutif, au sein de la machine gouvernementale ;
- la coordination des travaux des ministères.

Le conseil des ministres se réunit une fois par semaine. Les débats traitent généralement des questions courantes concernant les affaires parlementaires, les affaires intérieures, les affaires étrangères, les affaires européennes et la défense. L'objectif principal de ces réunions est d'informer l'ensemble du cabinet des événements et de la position du gouvernement, par exemple en ce qui concerne les restructurations des forces armées.

Les grandes décisions sont en réalité prises en conseils restreints, comme le conseil restreint chargé de la Défense et de la Politique extérieure (*Defence and overseas policy committee - DOPC*). Le DOPC comprend :

- le Premier ministre ;
- le secrétaire d'Etat chargé des Affaires étrangères et du Commonwealth ;
- le ministre des Finances ;
- le ministre du Commerce ;
- le ministre de la Défense ;
- le procureur général, qui donne des conseils juridiques.

Ce conseil restreint examine trois catégories de questions. La première comprend des questions importantes, qui soulèvent de grands problèmes de politique. Il s'agit, par exemple, d'une crise internationale grave comme l'invasion du Koweït par l'Irak. La deuxième catégorie concerne les questions pouvant susciter la controverse politique comme la dissolution d'un régiment. La dernière catégorie concerne des questions pouvant susciter un désaccord entre des ministres.

En général, le chef d'état-major des armées, qui est le principal conseiller militaire du conseil des ministres, assiste aux réunions du conseil restreint ; bien qu'il ne soit pas membre du DOPC, il y accompagne toujours le ministre de la Défense, et est censé y participer de plein droit. Ses avis doivent tenir compte des points de vue des chefs d'état-major de chaque armée. Une fois le cadre politique déterminé, la conduite des opérations relève de la responsabilité de la hiérarchie militaire.

Ce qui caractérise l'organisation institutionnelle britannique est le fait que les décisions soient prises de manière à lier tous les ministres du gouvernement pour parvenir à une responsabilité collective. La préparation en amont est nécessairement importante et demande beaucoup de coordination, mais le résultat est que la stratégie adoptée obtient l'accord de chaque participant.

## 2.2.- Le conseil de défense

Au sein du ministère de la Défense, le conseil de défense est l'autorité légale de contrôle des trois armées. Présidé par le ministre de la Défense, ce conseil exerce l'autorité de commandement et de direction administrative des forces armées.

### 2.3.- Les institutions prospectives

La plus prestigieuse des institutions de recherche sur les problèmes de défense et de sécurité est sans doute l'institut international pour les études stratégiques (*International Institute for Strategic Studies - IISS*), fondé en 1958 à Londres. Purement national à l'origine, l'IISS s'est assigné une perspective plus large et plus ambitieuse et a pris en 1964 une dimension internationale. Cette évolution lui a donné une solide tradition d'indépendance. Ses sources de financement sont d'ordre privé pour l'essentiel et, par principe, il n'accepte de passer aucun contrat de recherche avec le gouvernement. Pourtant, son implantation londonienne l'ancre inévitablement dans un contexte local vis-à-vis duquel il a une influence particulière.

L'institut compte actuellement quatre axes de recherche:

- les relations Est-Ouest, en particulier sous l'angle politico-stratégique ;
- la maîtrise des armements ;
- les politiques de défense ;
- la sécurité régionale.

Sa fiabilité et son audience font en sorte que ses informations et ses analyses font généralement autorité et sont systématiquement reprises par l'ensemble de la presse spécialisée. C'est ainsi que ses travaux suscitent l'intérêt des décideurs politiques britanniques, et bien sûr d'autres nationalités.

Le *Royal Institute of International Affairs*, fondé en 1920, se présente comme un organisme indépendant à l'égard du pouvoir politique, mais il ne s'interdit pas d'exercer une certaine influence tant sur l'opinion publique que sur les décideurs. L'institut se voue exclusivement à l'étude des relations internationales et stratégiques. Il organise chaque année un séminaire de grande notoriété consacré aux questions de sécurité, en collaboration avec le ministère de la Défense. Il se trouve également à l'origine d'initiatives intéressantes sur le plan international avec des instituts voisins comme l'IFRI en France.

Le *Royal United Services Institute for Defence Studies* (RUSI), à l'origine focalisé sur le noyau dur de la science militaire, s'est progressivement élargi au point d'englober la plupart des problèmes relevant de la sécurité nationale et internationale. C'est ainsi que ses promoteurs ont été capables d'en faire un véritable trait d'union entre l'armée et les principaux autres secteurs de la société britannique. Le programme de recherche de l'institut s'articule selon un système de « bureaux » (desks) correspondant aux différents domaines d'investigation envisagés, géographiques ou thématiques.

La description de la situation britannique serait incomplète s'il n'était fait mention d'organismes à caractère universitaire dont l'éclat est largement tributaire de la renommée de leurs responsables. Le *Department of War Studies* (département d'études sur les conflits) dépendant du King's College de Londres est animé par le professeur Lawrence Freedman, qui est un des grands maîtres de la réflexion stratégique de l'âge nucléaire.

### 2.4.- Conclusion

Il existe en Grande Bretagne une forte tradition de dialogue entre le monde de la recherche et le monde stratégique-militaire. Ce dialogue repose, entre autres, sur la fréquentation par les différents acteurs (chercheurs, personnels du renseignement, personnels du Foreign Office, hommes politiques, militaires,...) des mêmes clubs dans lesquels les échanges d'idées et d'information sont nombreux. Il existe également une tradition de prise de parole des militaires hors hiérarchie. Les universités britanniques, enfin, constituent un véritable vivier dans lequel s'opère un bouillonnement d'idées et de rencontres. Les chaires de

stratégie (« war studies ») sont courantes en Grande-Bretagne où cette discipline est reconnue depuis longtemps.

La tradition gouvernementale, qui exige que les ministres parlent tous le même langage pour parvenir à la responsabilité collective, joue un rôle important dans le processus de décision et dans l'organisation de la réflexion stratégique en Grande-Bretagne. La consultation obligatoire des institutions prospectives n'existe pas, mais la réputation de ses instituts est tellement forte, que le gouvernement en tient compte pendant les phases de préparation et de décision.

### **3.-L'ALLEMAGNE**

En Allemagne la notion du primat de la politique fait partie de la culture institutionnelle. Les forces armées et toute action militaire sont soumises à la direction politique et au contrôle parlementaire.

Ces institutions seront d'abord expliquées. Ensuite il sera nécessaire de décrire les deux grands instituts de réflexion stratégique, qui ont une autorité internationale et qui sont en fait comparable aux homologues américains, britanniques ou français.

#### **3.1.-La direction politique**

Le ministre fédéral de la Défense est membre du gouvernement et chef de son département et il exerce le pouvoir de commandement sur les forces armées. Ce n'est qu'à la proclamation du « cas de défense » que les pouvoirs de commandement sur la Bundeswehr sont transférés du ministre de la Défense au chancelier fédéral. Pourtant il fixe les grandes lignes de la politique générale et, de ce fait, de celles de la politique de sécurité et de défense, y compris la stratégie militaire et la planification des forces armées. Cela n'exclut pas pour autant une certaine participation des militaires dans les phases préparatoires, tant qu'elle conserve un caractère consultatif. La définition des choix stratégiques est donc faite au sein du gouvernement fédéral. En Allemagne le contrôle parlementaire est essentiellement exécuté dans trois commissions concernant le domaine de la défense, la commission de la Défense, la commission des Affaires étrangères et la commission du Budget.

Pour soutenir le ministre de la Défense, qui est entièrement responsable politiquement de l'ensemble des décisions prises au sein de la Bundeswehr et du ministère de la Défense, un état-major de planification a été créé. Celui-ci travaille exclusivement pour le ministre dans l'accomplissement de ses missions par ses conseils et par l'élaboration d'aides à la décision. Cela est vrai pour toutes les affaires courantes ainsi que pour la planification de base et à long terme.

L'état-major est entre autres domaines organisé autour des spécialités suivantes:

- affaires générales ;
- stratégie militaire et politique de sécurité
- forces armées étrangères sauf OTAN, crises et conflits ;
- planification de la Bundeswehr.

#### **3.2.-Les institutions prospectives**

Chez nos voisins on trouve actuellement deux instituts de réflexion stratégique, qui ont une réputation qui dépasse largement les frontières nationales. Le plus important des deux est la *Deutsche Gesellschaft für Auswärtige Politik* (DGAP) fondée en 1955, l'année même de l'entrée de la RFA au sein de l'OTAN. Elle est politiquement indépendante du

gouvernement et des partis. Son autorité repose sur la qualité des rencontres, séminaires et conférences, qu'elle organise régulièrement, et sur ses publications périodiques.

Les programmes de recherche de l'institut se répartissent selon trois grands axes:

- un groupe d'études « sécurité internationale », qui travaille sur des questions de sécurité, de désarmement et de contrôle des armes ;
- un groupe « relations Est-Ouest », qui analyse les dimensions économiques, politiques et militaires de ces relations ainsi que les possibilités de leur développement ;
- un groupe « coopération dans le domaine de l'économie mondiale », qui étudie la structure de l'économie internationale, en particulier sur la politique et l'économie extérieure de l'Allemagne.

L'autre institut allemand est la *Stiftung Wissenschaft und Politik* (SWP), qui se fixe des objectifs encore plus ambitieux que la DGAP. Elle a été créée en 1962 et conçue selon le modèle de la Rand Corporation. C'est ainsi que des représentants du gouvernement et des élus du Bundestag y peuvent être rassemblés. Elle consacre l'essentiel de son activité aux travaux de recherche.

D'une manière générale, son programme de recherche suit quatre grands axes:

- les relations Est-Ouest du point de vue européen ;
- les relations Est-Ouest et la sécurité internationale ;
- les questions économiques internationales ;
- le tiers monde et les problèmes relatifs au développement régional.

Les universités allemandes fournissent également d'intéressantes contributions au développement de la recherche stratégique, particulièrement sous l'angle de la recherche sur la paix. Il arrive aussi que certains instituts ne soient pas liés à l'Etat mais plus spécifiquement à des partis politiques et c'est justement en Allemagne que ces partis politiques ont donné à ce genre d'instituts l'audience la plus large. La *Sozialwissenschaftliches Forschungsinstitut* de la CDU et la *Friedrich Ebert Stiftung* fondée sous l'égide du SPD en sont des exemples.

### **3.3-Conclusion**

La construction officielle de la réflexion stratégique en Allemagne est largement influencée par les notions importantes de la direction politique et du contrôle parlementaire dans tout ce qui touche à la défense et à son armée. Le fait que la sécurité allemande est surtout garantie par sa position au sein de l'Alliance atlantique a été déterminant pour la définition de sa stratégie. Il ne lui est donc pas nécessaire d'élaborer une stratégie générale comprenant en même temps les politiques militaire, économique et étrangère comme c'est le cas pour la France. C'est ainsi que la domination de la dimension économique prévaut.

Malgré tout cela, et bien que la consultation des études des institutions prospectives ne soit pas imposée par une loi comme aux Etats-Unis, la réflexion stratégique en Allemagne est bien développée. La participation de différentes expertises est garantie dans les deux instituts de réflexion prospective, qui sont reconnus partout dans le monde.

sans texte

« Faut-il attendre d'être vaincu pour changer ? <sup>48</sup> »

## TITRE CINQ

### SYNTHESE ET PROPOSITIONS

L'étude de nos structures d'accueil de la réflexion stratégique, l'observation de quelques réalisations étrangères ont souligné certaines de nos faiblesses et la nécessité de mieux prendre en compte ces questions.

Ce dernier chapitre a pour objet d'évaluer le besoin et de présenter les différentes voies d'amélioration possibles.

---

<sup>48</sup> Proverbe Dogon.

## **1.- LE BESOIN**

Il est clair que la réflexion stratégique doit s'exercer aux différents niveaux de l'art stratégique, que nous avons schématiquement séparé en stratégie générale, stratégie des moyens et stratégie opérationnelle. Il apparaît cependant qu'à chacun de ces niveaux, les acteurs décisifs, politiques ou administratifs, sont souvent les mêmes : Elysée, Matignon, principaux ministères (Défense, Affaires étrangères, Intérieur, Finances...), états-majors centraux... Tous ces échelons de décision partagent le même besoin d'expertise pour éclairer leurs choix. Le besoin essentiel est de disposer des structures qui permettent de développer une pensée stratégique pertinente pour la prendre en compte dans la conduite des affaires de la nation. Le premier axe d'effort doit être une modernisation de nos institutions.

Il ne saurait cependant y avoir de réflexion stratégique fructueuse qui ne prenne ses racines dans un débat impliquant le corps social dans ses plus larges dimensions. Le deuxième axe d'effort doit bien être de susciter le débat stratégique dans le pays afin de former les experts qui viendront aider aux prises de décision, et afin de promouvoir les intérêts de notre défense, non seulement dans le cadre national mais aussi dans le débat stratégique international dominé par les anglo-saxons.

La globalité de la défense, affirmée par l'ordonnance de 1959, n'a cessé de se confirmer, au point que le Président de la République préfère aujourd'hui employer le terme de sécurité. La réflexion stratégique ne peut s'abstenir de se référer à l'histoire, à la géographie, aux sciences et techniques, aux sciences politiques, à la sociologie, à la philosophie, au droit, à l'économie... Le champ d'intérêt de cette réflexion est donc très vaste, pluridisciplinaire, et les compétences à réunir sont multiples. La réflexion stratégique doit enfin s'inscrire dans la réalité, et avoir accès à toutes les formes utiles du renseignement ; elle ne saurait être déconnectée de l'action gouvernementale.

## **2.- MODERNISER LES INSTITUTIONS**

### **2.1.- Contraintes et déficiences**

Le premier axe d'effort pour une meilleure prise en compte de la réflexion stratégique devrait donc être d'adapter nos structures politiques et administratives à la complexité grandissante des questions de défense. Du tableau dressé plus haut, nous pouvons tirer un certain nombre de constats déterminants.

Il s'agit tout d'abord, c'est une évidence, de la prééminence du président de la République dans le processus de décision stratégique, malgré une constitution qui confie la responsabilité de la défense nationale au Premier ministre. Ceci est confirmé, s'il en était besoin, par la réforme du SGDN, qui devra impérativement trouver son prolongement dans une refonte plus vaste de nos institutions de défense. Il apparaît en effet qu'en enlevant au SGDN ses fonctions de gestion, ses capacités d'expertise et d'analyse stratégique -qu'il n'avait jamais vraiment acquises- pour le recentrer sur ses fonctions administratives de coordination, l'Elysée est en théorie désormais clairement conduit à prendre les décisions d'ordre stratégique directement sur la base des réflexions développées au sein des différents départements ministériels.

Il en ressort que le manque de structures d'analyse chargées des questions interministérielles (renseignement, veille technologique, armement, intelligence économique...) est désormais patent. Il apparaît également que les ministères, et en tout

premier lieu la Défense, ont plus que jamais obligation de conduire une réflexion stratégique pluridisciplinaire pertinente.

## **2.2.- Coordination interministérielle**

Le SGDN n'est plus en mesure d'être la structure de coordination du renseignement et de l'analyse stratégiques. Il y a un vide à combler, ce qui peut se concevoir selon deux approches soit de nature politique, soit plutôt administrative.

L'évolution de caractère politique, déjà ébauchée sous le ministère Debré et proposée par le CGA Roqueplo, consisterait en un regroupement des compétences au sein d'un ministère de la Défense nationale qui se verrait attribuer, entre autres responsabilités supplémentaires, la préparation des directives générales pour les négociations sur la défense et la coopération internationale, ainsi que la coordination et l'exécution des mesures de défense relevant d'autres ministères. Outre qu'il a déjà autorité sur les organismes de renseignement et d'analyse géopolitique, le ministre de la Défense disposerait aussi du SGDN. De la sorte, il aurait la haute main sur un ensemble d'administrations comparable au conseil national de sécurité américain.

On voit bien que cette approche aurait pour effet de déposséder le chef du gouvernement d'une large part des prérogatives que la Constitution lui reconnaît en matière de défense ; les réticences de Matignon viendraient dans ce cas de figure s'ajouter à celle des ministères « civils », naturellement peu enclins à se voir commander par la Défense.

A cette solution politique, séduisante mais peu vraisemblable, il est sans doute plus judicieux de préférer l'alternative reposant sur la création des structures administratives qui recevraient, à leur niveau, compétence pour prendre en charge la coordination de la recherche et de l'analyse du renseignement, l'animation et la synthèse de la réflexion stratégique. Il faut ici éviter de retourner sur l'écueil bien balisé du SGDN dans son ancienne formule, et imaginer les différents organismes de ce qui, à terme, devrait constituer une véritable filière institutionnelle de la réflexion stratégique, ancrée au niveau présidentiel (synthèse, expression des besoins), au niveau du Premier ministre (réflexion interministérielle) et dans chaque ministère intéressé.

Ce besoin étant exprimé, nous laisserons aux experts du droit constitutionnel et administratif le soin d'en imaginer les modalités. Observons cependant qu'il nous paraît de bon augure que le rapport sur la réforme de l'Etat, récemment rendu public par Monsieur Perben, ministre de la fonction publique, prévoit de « renforcer les fonctions de stratégie, de prospective et d'évaluation » de l'appareil d'Etat, recommandant des efforts tout particuliers au ministère de la Défense<sup>49</sup>, et envisage de réformer le Commissariat au plan pour en faire un instrument de préparation de décisions à caractère économique et social, et d'analyse à moyen terme pour Matignon, parallèlement au Secrétariat général du gouvernement mieux adapté au court terme. En élargissant cette vision aux questions de défense, il apparaît clairement que le Commissariat à la réflexion stratégique - peu important à ce stade l'appellation et le statut - reste à créer, parallèlement à un SGDN désormais calqué sur le SGG.

En toute hypothèse cet organisme devra prendre à son compte les responsabilités de documentation, analyse et évaluation stratégiques auparavant dévolues au SGDN, ainsi que les fonctions de coordination du renseignement attribuées au CIR.

## **2.3.- Le ministère de la Défense**

<sup>49</sup> Ministère de la fonction publique, Réflexion préparatoire à la réforme de l'Etat, mars 1996, p 66.

Le déficit de réflexion stratégique générale et militaire au ministère de la Défense a été souligné plus haut ; cette réflexion doit être stimulée. Il apparaît en premier lieu que la nécessaire liberté d'esprit qui doit animer cette démarche devrait susciter l'appel à de jeunes agitateurs d'idées, aussi indépendants que possible des structures importantes, dont la fonction serait de poser des questions, et de remettre en cause des idées reçues et des principes tenus pour acquis.

En outre, il conviendrait que les réflexions d'ordre stratégique conduites par l'ensemble des organismes du ministère soient effectivement coordonnées (et non pas centralisées, les centres d'intérêt étant très divers selon les acteurs). Ceci implique de laisser l'initiative tout en animant et coordonnant une démarche qui est rarement marquée du sceau de l'urgence et peut aboutir à des questions dérangeantes.

Enfin, l'ensemble des productions doit être organisé, en introduisant une astreinte de production de comptes rendus exploitables, synthétisés, et accessibles au plus grand nombre, et surtout en créant l'animation et la coordination de la réflexion stratégique au travers d'une structure jouant un rôle d'interface entre les acteurs.

Cette revitalisation de la filière de réflexion stratégique dans le ministère de la défense pourrait s'articuler autour de deux pôles.

Il s'agirait d'une part d'une structure de haut niveau, nettement pluridisciplinaire, ayant vocation à conduire la réflexion du domaine de la stratégie générale, et animer l'ensemble de la réflexion prospective du ministère. Il est naturel de voir dans ce rôle une DAS dont le mandat serait élargi ; on est cependant en droit d'être sceptique quant à l'aptitude de cette direction, déjà volumineuse et très occupée, à devenir le « poil à gratter » de la pensée militaire contemporaine (pour reprendre une expression employée par la commission présidée par le CGA Roqueplo, déjà citée). L'expérience conseillerait plutôt de s'inspirer du modèle de l'ex-CPE, qui a fait ses preuves en son temps. Il s'agirait alors d'une équipe réduite (vingt à vingt-cinq rédacteurs), dépendant directement du ministre. Ceci poserait évidemment le problème du devenir de la DAS, qui devrait alors, à tout le moins, changer d'appellation.

L'autre axe d'effort doit, à l'évidence, porter sur les états-majors centraux, et tout particulièrement l'EMA. Le récent renforcement du rôle opérationnel du CEMA, qui répond aux conditions des opérations militaires modernes, doit en effet trouver son prolongement dans le domaine de la prospective militaire. Son état-major se repose aujourd'hui, pour ce qui nous intéresse, sur un BEG en prise directe sur les contingences quotidiennes, et d'un format beaucoup trop étriqué pour exercer l'expertise pluridisciplinaire recherchée, et d'autre part une division PPE aux responsabilités multiples et antinomiques. Une solution pourrait être de renforcer substantiellement le BEG, en élargissant son spectre de compétences, et en lui confiant en particulier les responsabilités de planification.

### **3.- SUSCITER LE DEBAT STRATEGIQUE**

Si le monde d'aujourd'hui se caractérise par la perplexité qu'il suscite, il présente néanmoins une qualité : la faculté de faire naître la réflexion. Ainsi, s'il est nécessaire de modifier et moderniser les institutions pour répondre aux besoins dans le domaine de la réflexion stratégique, il est indispensable de réveiller et susciter le débat sur le sujet.

#### **3.1 - Dynamiser la pensée militaire**

Paradoxalement, le milieu militaire est le plus pauvre en matière de production de réflexion stratégique ; il convient en premier lieu de le dynamiser. Dans la suite logique de la revitalisation de la fonction prospective de l'EMA, il s'agirait avant tout de développer un enseignement de la stratégie dans l'institution militaire.

Le collège interarmées de défense (CID) apparaît naturellement comme le lieu adéquat pour développer un tel enseignement. Sur les bases du cycle d'enseignement géopolitique-stratégie existant, dont le succès auprès des stagiaires a été souligné, l'enseignement à la réflexion stratégique pourrait encore être développé, en dépassant le stade de l'initiation pour apporter une culture solide à travers une vision historique et une approche méthodologique plus développées. Ainsi préparés, quelques stagiaires se découvriront peut-être des talents de théoriciens. Le CID pourrait devenir un site privilégié d'enseignement et de production de réflexion stratégique. Les militaires pourraient ainsi de nouveau prendre la part qui leur revient naturellement dans la réflexion qui a pour objet de « penser la guerre ».

Parallèlement au développement d'un enseignement, le développement d'une expression créative de la pensée stratégique, permettant des échanges féconds nourrissant une réflexion sérieuse, doit être encouragé dans les armées. Ceci suppose de faire en sorte que les publications sur les questions de défense atteignent une masse critique qui seule favorisera l'émulation.

Les militaires, mais également les universitaires et chercheurs concernés par la recherche ou la réflexion stratégique doivent avoir toute facilité de publier davantage en France mais également à l'étranger. Dans ce domaine, il paraît indispensable de faire évoluer tant les textes que les mentalités, pour délimiter les notions respectives de secret et de réserve, renvoyant à la dichotomie, simple à établir, des faits et des opinions, et différencier plus nettement le secret de défense nationale du secret professionnel.

### **3.2 - Favoriser les synergies**

Devant la floraison d'universités et centres de recherches liés à la défense et la stratégie, la tentation est forte de vouloir en organiser la production. Nombreux cependant sont ceux qui considèrent que l'envie de coordonner procède d'une vision technocratique. Les universitaires et chercheurs préfèrent légitimement être indépendants pour pouvoir constituer leurs propres réseaux en France et à l'étranger.

Il vaut donc mieux rechercher à trouver des intérêts communs permettant d'orienter la production dans le sens des besoins des institutions, du ministère de la Défense en particulier. Ceci pourrait se concrétiser par un financement nettement plus consistant des études menées par les universités et les centres de recherches sous forme de passation de contrats, d'organisation de colloques ou de séminaires, de commandes d'études particulières... Un plus grand intérêt pourrait en outre être affiché par le ministère de la Défense à l'égard de la production de réflexion stratégique dans le milieu universitaire. Si la fondation pour les études de défense (FED) paraît devoir jouer ici un rôle accru, des échanges pourraient être organisés, tels que des partenariats entre des organismes militaires (le CID par exemple, mais aussi les écoles de formation initiale des officiers) et des universités ou centres de recherches proposant un enseignement relatif à la stratégie.

Mais la vraie réforme reste celle qui permettrait de généraliser la circulation des compétences entre les universitaires et chercheurs indépendants d'une part, l'administration et le corps politique d'autre part. La mise en valeur d'une véritable filière de la réflexion stratégique dans l'appareil d'Etat en est un préalable, qui permettrait un développement des expertises en rapport avec l'ampleur des enjeux.

sans texte

# ANNEXE I

## Organismes de réflexion et centres de recherche

### 1. Organismes et centres officiels

SIGLE	DENOMINATION	ADRESSE	TELEPHONE
CAP	Centre d'analyse et de prévision	Ministère des affaires étrangères 37, quai d'Orsay 75007 PARIS	☎ 43 17 50 09
DAS	Direction des affaires stratégiques	14, rue St Dominique 75007 PARIS	☎ 42 19 30 11
FED	Fondation pour les études de défense	94 bis, avenue de Suffren 75015 PARIS	☎ 53 69 63 20
CREST	Centre de réflexion et sur les technologies et les stratégies	Ecole polytechnique 91128 PALAISEAU	☎ 69 33 39 25
CEHD	Centre d'études d'histoire de la défense	Chateau de Vincennes BP 153 00481 ARMEES	☎ 49 57 33 78
CESSD	Centre d'études en sciences sociales de la défense	Hôtel national des Invalides 129, rue de Grenelle 75007 PARIS	☎ 44 42 36 40
IHEDN	Institut des hautes études de la défense nationale	21, place Joffre 75007 PARIS	☎ 44 42 43 33
CHEAr	Centre des hautes études d'armement	21, place Joffre 75007 PARIS	☎ 44 42 34 40
IHESI	Institut des hautes études de la sécurité intérieure	19, rue Pécelet 75015 PARIS	☎ 53 68 20 00
IIG	Institut international de géopolitique	31, quai Anatole France 75007 PARIS	☎ 47 05 60 35

### 2. Organismes et centres indépendants

SIGLE	DENOMINATION	ADRESSE	TELEPHONE
IFRI	Institut français des relations internationales	27, rue de la Procession 75740 PARIS	☎ 40 61 60 00
CERD	Cercle d'études et de réflexion sur la défense	7, rue Guersant 75017 PARIS	☎ 44 09 94 81
CEPS	Centre d'études de prospective stratégique	44, avenue Charles Floquet 75007 PARIS	☎ 45 67 03 66
CEDS	Centre d'études diplomatiques et stratégiques	54, avenue Marceau 75008 PARIS	☎ 47 20 57 47
IPSE	Institut pour la sécurité de l'Europe	24, rue Jules Guesde 75014 PARIS	☎ 42 79 88 45
CASE	Centre d'analyse sur la sécurité européenne	81, rue St Dominique 75007 PARIS	☎ 47 53 89 25
	Forum du Futur	2, rue Lecointre 92310 SEVRES	☎ 46 23 93 90
CER	Centre d'études et de réflexion	23, rue Bréa 75006 PARIS	☎ 46 33 95 51

### 3. Organismes et centres universitaires

SIGLE	DENOMINATION	ADRESSE	TELEPHONE
FNSP/CERI	Centre d'études et de recherches internationales	4, rue de Chevreuse 75006 PARIS	☎ 44 10 84 96
IEP Sciences po défense	Institut d' études politiques	27, rue St Guillaume 75007 PARIS	☎ 45 49 50 50
CIRPES	Centre interdisciplinaire de recherches sur la paix et d'études stratégiques	71, boulevard Raspail 75006 PARIS	☎ 42 22 01 07
IRIS	Institut de relations internationales et stratégiques	Université Paris Nord avenue Clément 93 430 VILLETANEUSE	☎ 49 40 33 36
CEDSI	Centre d'études de défense et de sécurité internationale	Université Grenoble BP47 38040 GRENOBLE cedex 09	☎ 76 82 55 16
CRIS	Centre de relations internationales et de stratégie	Université Paris 1 9, rue Malher 75181 PARIS Cedex 04	☎ 42 78 33 65
CLESID	Centre lyonnais d'études de sécurité internationale et de défense	Université de Lyon 15, quai Bernard BP 0638 69239 LYON Cedex 02	☎ 72 72 20 20
CERDES	Centre d'études et de recherches de défense et de sécurité	Institut de droit de la paix et du développement 7, avenue Schuman 06050 NICE	☎ 92 15 71 95
CERSA	Centre d'études et de recherches sur l'armée	2 ter, rue des puits creusés 31100 TOULOUSE	☎ 61 06 86 47
CEDS	Centre d'études de défense et de stratégie	Université Strasbourg 3, place d'Athènes 67084 STRASBOURG	☎ 88 41 42 00
ISAD	Institut supérieur des affaires de défense	Université Paris 2 83, rue ND des champs 75006 PARIS	☎ 44 41 59 09 ☎ 43 54 64 03
CERP	Centre d'études et de recherches de polémologie	Université d'Avignon 5, rue violette 84000 AVIGNON	☎ 90 85 28 50
CESD	Centre d'études scientifique de défense	Espace Descartes 2 rue Einstein 77420 Champ sur Marne	☎ 64 68 42 34
	Centre de géopolitique	Université Paris 8 6, rue Edouard Vaillant 93200 ST DENIS	☎ 42 43 80 70
	Centre de recherches droit et défense	Université Paris 5 10, avenue Larousse 92245 MALAKOFF cedex	☎ 41 17 30 48
	Centre de recherche de l'observatoire européen de géopolitique	19, place Tolozan 69001 LYON	☎ 78 29 83 46
ERED	Equipe de recherche et d'études sur la défense	Université Montpellier I 39, rue de l'université 34060 MONTPELLIER	☎ 67 15 83 89
FMES	Fondation méditerranéenne d'études stratégiques	Place Pompidou 83000 TOULON	☎ 94 03 89 44
IRIED	Institut de recherches internationales européennes et de défense	Université Lille II 1, place Déliot BP 629 59024 LILLE	☎ 20 90 74 87
ISC	Institut de stratégie comparée	Sorbonne 45-47,rue des Ecoles 75005 Paris	

## ANNEXE II

## Liste des principales revues militaires et de défense

Cette liste de revues militaires et de défense ne se veut pas exhaustive. Il y a inflation de périodiques concernant de près ou de loin la défense. Etablie dans l'ordre alphabétique par commodité pour le chercheur, elle fait se côtoyer des revues de caractères et de périodicité différents. Les revues plus particulièrement concernées par l'objet de notre étude sont ombrées.

TITRE DE LA REVUE	PERIODICITE	ABONNEMENT	CARACTERE
<b>ACTU SANTE</b>	10 numéros par an	ADDIM - 6 Rue St-Charles 75015 PARIS - Tél.45 77 03 76	Revue d'information du service de santé des armées
<b>AEROSPATIALE</b>	Mensuelle	19, Bd du parc - 92200 Neuilly Tél.42 24 24 24	Revue d'information aéronautique
<b>AIR ACTUALITES</b>	10 numéros par an	OGP 175-179, Avenue J.Jaurès 75019 Paris-Tél. 42 41 30 10	Revue de l'armée de l'air
<b>AIR ET COSMOS</b>	Hebdomadaire	6, Rue Anatole de la Forge 75017 Paris-Tél.47 66 75 63	Information aéronautique et spatiale
<b>AIR FAN</b>	Mensuelle	48, Bd des Batignolles 75017 Paris-Tél.42 93 67 24	Revue d'aviation militaire de 1945 à nos jours
<b>AMICALE LYON-VAL-DE-GRACE</b>		1, place Laveran-75230 Paris Cédex 05-Tél.40 51 47 62	Bulletin d'information de l'Amicale Lyon-V.-de-G;
<b>AMICALES REGLEMENTAIRES</b>	Trimestrielle	28, Bd de Strasbourg 75010 Paris-Tél.42 08 18 48	
<b>AMICALES SANTE NAVALE ET OUTRE-MER</b>	Semestrielle	A.S.N.O.M. 19, rue Daru 75008 Paris-Tél.47 66 89 54	Bulletin d'information de l'A.S.N.O.M.
<b>ANCRE D'OR BAZEILLES (L')</b>	Bimestrielle	195, av. Jean-Jaurès 75019 Paris-Tél.42 06 75 10	Revue des troupes de marine
<b>ARMEES ET DEFENSE</b>	Bimestrielle	12, rue Marie-Laurencin 75012 Paris-Tél.43 47 40 16	Bulletin d'information de l'union nationale des officiers de réserve
<b>ARMEES D'AUJOURD'HUI</b>	Mensuelle	ADDIM - 6 Rue St-Charles 75015 PARIS - Tél.45 77 03 76	Revue des cadres et des forces armées
<b>ARMEMENT (L')</b>	5 numéros par an	ADDIM - 6 Rue St-Charles 75015 PARIS - Tél.45 77 03 76	Bulletin d'information de liaison
<b>BERET ROUGE</b>	Trimestrielle	Palais du maréchal Niel 31998 Toulouse Armées Tél.61 54 02 02	Revue d'information des parachutistes
<b>BULLETIN DE L'AEN</b>	Trimestrielle	A.E.N.-86,rue d'Amsterdam 75009 Paris	Bulletin de l'association des anciens élèves de l'Ecole navale
<b>BULLETIN D'ETUDES DE LA MARINE</b>	4 numéros par an	CESM 21, place Joffre-BP 14 00300 Armées-Tél.44 38 46 49	Bulletin de rayonnement et de réflexion dans le domaine de la pensée navale
<b>CAHIER D'ETUDES STRATEGIQUES</b>	6 numéros par an	54, Bd Raspail 75006 Paris-Tél.42 22 01 07	Centre interdisciplinaire sur la paix et d'études stratégiques, GSD et l'EHESS
<b>CAHIER DE MARS</b>	Trimestrielle	1, place Joffre-75007 Paris Tél.44 42 51 98	Publication de l'association Mars (anciens stagiaires et amis des Ecoles de guerre et du CID)
<b>CAHIER DE MONTPELLIER</b>	Semestrielle	Université paul Valéry-BP5043 34032 Montpellier Cédex1 Tél.67 14 21 93	Forces armées et politique de défense Centre d'histoire militaire et d'Etudes de défense nationale
<b>CAHIERS DES DIFFERENTES ECOLES D'ARMES (ABC, Artillerie, Infanterie, Génie...)</b>	divers		
<b>CAHIERS DU CREST (LES)</b>	non régulier	CREST-Ecole Polytechnique 91128 Palaiseau Cédex Tél. 69 33 39 00	Bulletin de présentation des travaux du CREST
<b>CAHIERS de la FED</b>	5-6 numéros par an	94bis,avenue de Suffren 75015 Paris-Tél.53 69 63 20	Travaux de réflexion

## ANNEXE II (suite)

### Liste des principales revues militaires et de défense

<b>CASAOR (LE)</b>	Trimestrielle	6, allée Sully Prudhomme 75007 Paris-Tél.64 18 61 04	Bulletin de l'association des anciens élèves de saint Cyr
<b>COLS BLEUS</b>	Hebdomadaire	ADDIM - 6 Rue St-Charles 75015 PARIS - Tél.45 77 03 76	hebdomadaire de la marine française et des arsenaux
<b>COR DE CHASSE (LE)</b>	6 numéros par an	5, rue Lincoln-75008 Paris Tél.42 25 58 30	Revue des bataillons de chasseurs et de la fédération nationale des anciens chasseurs
<b>CULTURES ET CONFLITS</b>	Trimestrielle	L'Harmattan 7,rue de l'école polytechnique 75005 Paris Tél.43 54 79 10 Fax43 25 82 03	Revue de l'institut français de polémologie pour l'étude des violences politiques et des conflits dans le monde (terrorisme, mafia, drogue, émeutes)
<b>DEFENSE</b>	Trimestrielle	21, place Joffre-75007 Paris Tél.44 42 43 33	Revue de l'union des d'auditeurs de l'IHEDN
<b>DEFENSE ACTIVE</b>	Mensuelle	161,rue du Pdt Roosevelt 78100 St Germain en Laye	Bulletin d'information
<b>DEFENSE ARMEE NATION</b>	Trimestrielle	Comité nationale de défense Armée nation 242 bis, bd Saint-Germain 75007 Paris-Tél.45 44 14 17	Bulletin d'information du comité national liaison D.A.N.
<b>DEFENSE NATIONALE</b>	Mensuelle	1, place Joffre-75007 Paris Tél.44 42 38 23	Traite des problèmes politiques, économiques et scientifiques de défense
<b>DOSSIER D'INFORMATION</b>	Parution non régulière en fonction de l'actualité	SIRPA - 00450 ARMEES Tél.44 42 46 65	Le dossier est un document de synthèse qui fait le point sur un sujet relatif aux structures, à la doctrine, aux problèmes d'organisation des armées
<b>ENJEUX DU MONDE</b>	Mensuelle	7,rue Lincoln-75008 Paris Tél.42 25 89 28	Traite des événements d'aujourd'hui et de demain
<b>EPAULETTE (L')</b>	Trimestrielle	8,rue Roquepine-75008 Paris Tél.42 65 39 57	Revue de l'amicale des anciens EOA
<b>FRERES D'ARMES</b>	Bimestrielle	ADDIM - 6 Rue St-Charles 75015 PARIS - Tél.45 77 03 76	Organe de liaison des forces armées africaines et malgaches
<b>GENDARMERIE NATIONALE</b>	Trimestrielle	ADDIM - 6 Rue St-Charles 75015 PARIS - Tél.45 77 03 76	Revue d'études et d'information
<b>GEND'INFO</b>	Mensuelle	ADDIM - 6 Rue St-Charles 75015 PARIS - Tél.45 77 03 76	Revue d'information gendarmerie
<b>GESTIONS SANITAIRE ET ARMEES</b>	Trimestrielle	ANOR CTASSA-12,rue Marie-Laurencin-75012 Paris Tél.43 47 40 16	Revue de l'association nationale des O.R. du C.T.A.Santé
<b>JAUNE ET LA ROUGE (LA)</b>	1à numéros par an	5,rue Descartes 75005 ParisTél.46 33 74 25	Revue de la société amicale des anciens élèves de Polytechnique
<b>KEPI BLANC</b>	Mensuelle	Képi Blanc BP 78-13673 Aubagne	Revue d'information de la légion étrangère
<b>LETTRE DE L'IPSE</b>	Trimestrielle	24, rue Jules Guesde 75014 Paris-Tél.42 92 10 09	Revue de l'institut pour la sécurité de l'Europe
<b>MARINE</b>	Trimestrielle	15,rue Laborde-BP 12 00312 Armées-Tél.45 22 82 95	Organe de liaison de l'association centrale des officiers de réserve de l'armée de mer
<b>MEDAILLE MILITAIRE (LA)</b>	Trimestrielle	36,rue de la Bienfaisance 75008 Paris-Tél.45 22 82 95	Bulletin de liaison des médaillés militaires
<b>MEDECIN DE RESERVE (LE)</b>	5 numéros par an	U.N.M.R.-65,av.des Champs-Élysées. 75008 Paris Tél.45 63 21 45	Revue de l'association nationale des médecins de réserve
<b>MEDECINE ET ARMEES</b>	8 numéros par an	ADDIM - 6 Rue St-Charles 75015 PARIS - Tél.45 77 03 76	Revue spécialisée à caractère technique
<b>MILITARY POWERS</b>	Annuelle	50,rue Richer-75009 Paris Tél.48 00 01 85	Ovrage en 2 vol. Edition française et anglaise
<b>NAVIGATION</b>	Trimestrielle	3,av. Octave Gréard-75007 Paris Tél.42 92 10 43	Revue technique de navigation maritime, aérienne, spatiale et terrestre.

## ANNEXE II (suite)

### Liste des principales revues militaires et de défense

<b>NEPTUNA PASSEPORT INTERNATIONAL</b>	Trimestrielle	Palais de Chaillot-75016 Paris Tél.47 04 67 63	Revue des amis du musée de la marine
<b>PERSPECTIVES STRATEGIQUES</b>	Bimestrielle	94bis,avenue de Suffren 75015 Paris-Tél.53 69 63 20	Journal de la fondation des études de défense
<b>PIEGE (LE)</b>	Trimestrielle	Association des anciens élèves de l'école de l'air 26,Bd victor 75733 Paris cédex 15 Tél.45 52 34 91	Organe d'information des anciens élèves de l'école de l'air
<b>PHARMACIEN DE RESERVE (LE)</b>	Trimestrielle	M.Jean Claude Schalber 68, rue de la Folie-Régnault 75011 Paris-Tél.43 48 75 26	Revue de la fédération nationale des pharmaciens chimistes de réserve
<b>POLITIQUE ETRANGERE</b>	Trimestrielle	6,rue Ferrus 75683 Paris Cédex 14 Tél.40 78 91 00	Revue de l'institut français des relations internationales
<b>POLITIQUE INTERNATIONALE</b>	Trimestrielle	11,rue du Bois de Boulogne 75116 Paris-Tél.45 00 81 83	Interviews et exposés concernant les problèmes d'actualité
<b>RETRAITE MILITAIRE (LE)</b>	10 numéros par ans	17,rue de Bourgogne 75007 Paris-Tél.47 63 70 80	Journal au service de tous les militaires de carrière
<b>REVUE DE L'ARMEMENT</b>	Tous les deux mois	ADDIM - 6 Rue St-Charles 75015 PARIS - Tél.45 77 03 76	Traite des armements des trois armées
<b>REVUE HISTORIQUE DES ARMEES</b>	Trimestrielle	ADDIM - 6 Rue St-Charles 75015 PARIS - Tél.45 77 03 76	Etudes historiques
<b>REVUE INTERNATIONALE DE STRATEGIE</b>	Trimestrielle	9,rue du Chateau d'eau 75010 Paris-Tél.42 09 61 84	Revue traitant des questions de défense et de stratégie
<b>SERVICE S.O.R</b>	Trimestrielle	122,rue de Grenelle 75007 Paris-45 51 82 52	Revue de la fédération nationale des amicales des sous-officiers de réserve
<b>SIRPA ACTUALITE</b>	Hebdomadaire	SIRPA - 00450 ARMEES Tél.44 42 46 65	Organe hebdomadaire de liaison avec la presse.
<b>STRATEGIQUE</b>	3-4 numéros par an	Ecole pratique des hautes études -Sorbonne 45-47, rue des Ecoles 75005 PARIS	Publication de l'institut de stratégie comparée
<b>TERRE INFORMATION</b>	Mensuelle	ADDIM - 6 Rue St-Charles 75015 PARIS - Tél.45 77 03 76	Organe d'information de l'armée de terre
<b>TERRE MAGAZINE</b>	Mensuelle	SIRPA - 00450 ARMEES Tél.44 42 46 65	Complément de Terre- Information
<b>TREFLE (LE)</b>	Trimestrielle	10,rue de Tourron 75006 Paris-Tél.42 76 13 88	Revue des élèves et anciens élèves de l'école des officiers de la gendarmerie nationale
<b>TRIBUNE DU CID</b>	3 numéros par an	CID,21 place Joffre 75700 Paris 07SP Tél.44 42 55 47	Bulletin regroupant les articles des stagiaires du CID
<b>VOIX DES SOUS-OFFICIERS (LA)</b>	10 numéros par an	7,rue Coypel-75013 Paris Tél.45 35 78 63	Organe officiel de l'union nationale des sous-officiers en retraite et veuves de sous- officiers

sans texte

## **ANNEXE III**

### **LISTE DES PERSONNALITES RENCONTREES**

Monsieur Jacques Boyon,  
président de la commission de la défense de l'Assemblée nationale.

Préfet Rémy Pautrat,  
directeur adjoint du secrétariat général à la défense nationale.

Général Bentégeat,  
de l'état-major particulier du Président de la République.

Général Lucien Poirier.

Monsieur Moïsi,  
directeur adjoint de l'institut français des relations internationales (IFRI).

Monsieur Boyer,  
sous-directeur du centre de recherche et d'études sur les stratégies et les technologies  
(CREST).

Monsieur Hervé Coutau-Bégarie,  
directeur d'études à l'école pratique des hautes études,  
directeur du cycle de stratégie du collège interarmées de défense (CID).

Capitaine de vaisseau Pène,  
de la délégation aux affaires stratégiques (DAS) du ministère de la Défense.

Capitaine de vaisseau Sabatier-Garat,  
du bureau études générales de l'état-major des armées (EMA-BEG)

Lieutenant-colonel Delon,  
du centre d'analyse et de prospective (CAP) du ministère des Affaires étrangères.

sans texte

## BIBLIOGRAPHIE

1. « L'UEO, les instituts de recherche et les organisations non gouvernementales s'intéressant à la sécurité et à la défense européenne » par B. Stagnini, paru dans *Union de l'Europe Occidentale* n°1226 du 25 mai 1990.
2. « L'institut d'études de sécurité de l'UEO » paru dans *Union de l'Europe Occidentale* n°1430 du 31 octobre 1994.
3. « Génèse et principes d'une stratégie totale » par Woignier M. Paru dans *Stratégique* n°34 de 1987.
4. « Les instituts de recherche sur les problèmes de défense et de sécurité » par Stephen Rosa, paru dans *Cosmopolitiques* n°4 d'octobre 1987.
5. Etudes et recherches du CREST depuis 1988. Hors série des Cahiers du CREST de juin 1993.
6. « Le futur de la stratégie, une approche systémique » dans *Revue de l'armement* n°12 de 1988.
7. « La nouvelle réflexion stratégique » par Paul-Marie De La Gorce paru dans la *Revue de la défense nationale* n°10 de 1989.
8. « Les changements stratégiques dans le monde » colloque sous la direction de B. Guetta paru dans la *Revue de défense nationale* n°6 de 1992.
9. « Introduction à la stratégie » par le général Baufre, Armand Colin 1965.
- 10.« Des stratégies nucléaires », par le général Lucien Poirier, Hachette 1977.
- 11.« La crise des fondements » par le général Lucien Poirier, Economica 1994.
- 12.« Le fil de l'Epée » par Charles De Gaulle.
- 13.« Réflexion stratégique et liberté d'expression » par le général Eric de La Maisonneuve, paru dans *Défense Nationale* de juillet 1995.
- 14.« Le Président qui n'aimait pas la guerre », par Alexandra Schwartzbrod, Plon 1995.
- 15.« La pensée militaire française actuelle et les organismes de recherche » par Spitalieri de Cessole, mai 1990.
- 16.« Mission : coordonner », entretien avec Jean Picq, secrétaire général de la défense nationale, paru dans *Armées d'aujourd'hui* n° 207 de mars 1996.
- 17.« La réforme du SGMN et ses enjeux », par Bertrand Warusfel, paru dans la revue *Droit et Défense* n° 96/1.
- 18.« Essai général de stratégie », par Jean Paul Charnay, Champ libre 1973.
19. « Qui fait la politique de défense en France? » de Patrice Dabos, *Cahier de Mars* n°144
- 20.« Pour un conseil national de sécurité » d'Eric Denécé, *Défense nationale* de novembre 1995
- 21.« National Strategic Guidance : do we need a standard format? » d'Edward J.Filiberti, *Parameters*, automne 1995
- 22.« L'aide à la prise de décision politique : l'exemple américain » de Jean-Charles Brisard, *Défense nationale*, 1992
- 23.« Quatorze essais sur la nouvelle stratégie américaine » par B. Brodie, Paris Stock 1965
- 24.« L'appareil de sécurité des Etats-Unis » du colonel W.A. Kunzman, *Cahier de Mars* n°144
- 25.« La prospective aux Etats-Unis », document de l'agence pour la diffusion de l'information technologique.
26. « La concrétisation du primat du politique et la fonction conseil au profit des instances politiques au sein de la Bundeswehr » par le lieutenant colonel (iG) Volker Barth, cahier de Mars n°144

27. Décret 70-319 du 14 avril 1970 portant organisation générale de l'enseignement militaire supérieur (BOEM 780\*).
28. Instruction n°212/DEF/EMA/OL/2 du 4 février 1994 relative au collège interarmées de défense.
29. Charte du CID du 24 novembre 1992.
30. Décret n° 92-1345 du 22 décembre 1992 portant création du collège interarmées de défense (JO)
31. Arrêté du 2 avril 1980 portant organisation du centre des hautes études militaires (BOEM 780\*).
32. Décret n° 79-179 du 6 mars 1979 portant statut de l'institut des hautes études de défense nationale (BOEM 780\*).
33. Arrêté du 6 mars 1979 relatif à l'organisation et au fonctionnement de l'institut des hautes études de défense nationale (BOEM 780\*).
34. Décision n°15619/MA/DMA/CAB du 22 juillet 1964 portant création du centre des hautes études d'armement (BOEM 780\*).
35. Arrêté du 3 octobre 1978 fixant les attributions et portant organisation du centre de prospective et d'évaluations, BOC/PP n°44 du 30 octobre 1978
36. Arrêté du 21 mai 1982 fixant les attributions et portant organisation du groupe de planification et d'études stratégiques, BOC/PP n°23 du 7 juin 1982
37. Arrêté du 28 septembre 1987 relatif aux attributions du chargé de mission auprès du ministre de la défense, délégué aux études générales, BOC/PP n°42 du 12 octobre 1987.
38. Décret n°92-524 du 16 juin 1992 portant création de la délégation aux affaires stratégiques du ministère de la défense, BO110\*